

Délégation L2122-22  
du Code Général  
des Collectivités Territoriales

Compte rendu  
des décisions

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le : 13.06.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-013

**Objet :** ETUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINES ET DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22.

Considérant la volonté de réaliser une étude préalable à la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour le recyclage des eaux de piscine et de la station d'épuration sur la Commune de Servian,

Considérant l'offre du Cabinet GAXIEU.

## DECIDE

**Article 1 :** d'accepter l'offre du cabinet GAXIEU sis 1 bis Place des Alliés - CS 50676 - 34537 BEZIERS Cedex.

**Article 2 :** que le montant de la mission portant sur les études de faisabilité pour le recyclage des eaux de piscines et de la station d'épuration sur la commune de Servian (REUT), s'élève à 19 500 € HT, soient 23 400 € TTC.

**Article 3 :** que ce montant est inscrit au Budget Primitif 2024 Opération REUT 546.

Servian, le 11 juin 2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 67 rue Pitagore, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

# PROPOSITION

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE SERVIAN

**ETUDES DE FAISABILITE POUR LE  
RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINE ET DE LA  
STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE  
DE SERVIAN**

| Version | Date          | Objet                    | Rédaction | Validation |  |
|---------|---------------|--------------------------|-----------|------------|--|
|         |               |                          |           |            |  |
| 1       | Décembre 2023 | Proposition REUT SERVIAN | ANA       | SR         |  |





## TABLE DES MATIERES

|        |  |    |
|--------|--|----|
| 1.     | PREAMBULE .....                              | 3  |
| 2.     | PRESENTATION DU CABINET GAXIEU .....         | 4  |
| 2.1.   | Historique .....                             | 4  |
| 2.2.   | GAXIEU aujourd'hui .....                     | 5  |
| 2.3.   | Organisation générale de GAXIEU .....        | 5  |
| 2.4.   | Nos principales activités.....               | 6  |
| 2.5.   | L'activité épuration des eaux usées .....    | 10 |
| 2.6.   | L'activité réutilisation des eaux usées..... | 11 |
| 2.7.   | Présentation de l'équipe REUT .....          | 15 |
| 3.     | NOTRE COMPREHENSION DE VOTRE PROJET .....    | 17 |
| 3.1.   | Grandes lignes de votre projet .....         | 17 |
| 3.2.   | Notre approche .....                         | 18 |
| 4.     | NOTRE PROPOSITION .....                      | 19 |
| 4.1.1. | Notre méthodologie.....                      | 19 |
| 4.1.2. | Rendu.....                                   | 21 |
| 4.2.   | Montant de notre offre.....                  | 21 |
| 4.3.   | Délais .....                                 | 22 |
| 4.4.   | Modalités de règlement.....                  | 22 |
| 4.5.   | Compte à créditer .....                      | 22 |
| 5.     | CV.....                                      | 24 |





## 1. PREAMBULE

Dans le contexte actuel de changement climatique et d'augmentation de la population, la commune de Servian constate chaque jour, que les ressources en eaux sont mises à mal et souhaite donc adapter sa gestion de la ressource en eau afin de contribuer à son niveau à la préservation de notre environnement.

C'est dans ce but qu'elle souhaite étudier la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ou plus généralement le recyclage de l'eau sur son territoire.

La réutilisation des eaux usées traitées est une pratique de plus en plus importante dans le monde moderne en raison de la rareté croissante de l'eau douce. Ce processus consiste à réutiliser les eaux usées après traitement plus ou moins poussé à des fins diverses.

L'eau recyclée peut être utilisée pour l'irrigation, le rechargement des nappes phréatiques, la production d'énergie, voire pour des usages domestiques non potables tels que la chasse d'eau ou le lavage de voiture. Cette approche permet de réduire la pression exercée sur les ressources en eau douce et contribue à la durabilité environnementale. Néanmoins, aujourd'hui en France, tous les usages ne sont pas autorisés.

L'un des avantages les plus évidents de la réutilisation des eaux usées est la conservation des ressources en eau douce. Avec une population mondiale croissante et une urbanisation accrue, la demande en eau ne cesse d'augmenter.

En plus de préserver les réserves en eau, la réutilisation des eaux usées traitées contribue également à réduire la pollution environnementale. En éliminant les contaminants des eaux usées, on diminue l'impact néfaste de leur déversement dans les cours d'eau. Cela peut réduire la contamination des écosystèmes aquatiques et améliorer la qualité de l'eau pour les organismes vivants qui en dépendent.

La Commune de Servian a, dans un premier temps, entamé une démarche pour le recyclage des eaux de la piscine sur son territoire. Les volumes disponibles via cette infrastructure étant limités (de l'ordre de 3 000 m<sup>3</sup>/an), elle souhaite élargir le champ de recherche de ressource alternative en eaux.

GAXIEU propose donc de réaliser une étude de mise en place du recyclage des eaux sur le territoire de Servian. Cette étude se déroulera en deux phases :

- **Phase 1 : étude d'opportunité** ; l'objectif étant de qualifier les deux ressources alternatives, de chercher les usages potentiels et de déterminer le cadre réglementaire et environnemental d'un tel projet
- **Phase 2 : étude de faisabilité** ; établir la faisabilité technico-économique du ou des scénarios qui auront été arrêtés à l'issue de la phase 1.

La présente proposition se décline ainsi :

- Présentation de Gaxieu et de notre expérience en matière de REUT
- Notre compréhension de votre projet
- Notre méthodologie



## 2. PRESENTATION DU CABINET GAXIEU

### 2.1. Historique

GAXIEU est un Cabinet indépendant de maîtrise d'œuvre en infrastructures créé en 1972, à Béziers (Hérault), par Monsieur René GAXIEU.

En 1978, GAXIEU s'agrandit avec la création des agences d'Alès (Gard), qui devient alors l'actuel siège social de l'Entreprise, et de Rodez (Aveyron). L'agence de Rodez est transférée à Millau en 1995 et à Séverac le Château en 2011.

Les agences locales de Cabestany (1996 – Pyrénées Orientales), Limoux (2003 – Aude), Port la Nouvelle (2004 – littoral audois), Lacaune (2010 – Tarn) puis transférée à Castres (2022), Montpellier (2011), Avignon (2014) et Lézignan Corbières (2014) permettent au Cabinet de rayonner depuis le Languedoc-Roussillon vers l'ensemble des départements limitrophes.

Cette ancienneté dans la profession nous permet d'assurer une pérennité dans le suivi des projets et dans l'assistance à nos clients.



## 2.2. GAXIEU aujourd'hui

Au fil des décennies GAXIEU s'est imposé comme le premier bureau d'études et de maîtrise d'œuvre totalement indépendant en Languedoc-Roussillon par le nombre de ses collaborateurs : près de 100 personnes travaillent aujourd'hui au sein des 10 agences du Cabinet.

Nos 10 agences sont en effet réparties sur toute la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ainsi qu'en Avignon.

- > Agence d'Alès : Gard, Lozère (est)
- > Agence d'Agde : Littoral Héraultais (34)
- > Agence d'Avignon : Vaucluse, Bouches du Rhône, Var, Drôme, Alpes-Maritime
- > Agence de Béziers : Hérault, Aude (Est), Littoral Languedocien
- > Agence de Cabestany : Pyrénées Orientales
- > Agence du Crès : Agglomération Montpelliéraine
- > Agence de Castres : Tarn
- > Agence de Lézignan Corbières : Aude (Corbières, Minervois)
- > Agence de Port-la Nouvelle : Littoral Audois
- > Agence de Séverac d'Aveyron : Aveyron, Lot, Lozère (Ouest)

## 2.3. Organisation générale de GAXIEU

Soucieux de maintenir une relation privilégiée avec nos clients, nous avons développé une organisation spécifique qui s'articule sur la sectorisation en deux grandes Directions Opérationnelles : Direction Opérationnelle Est et Direction Opérationnelle Ouest.

Chaque Direction Opérationnelle est composée de personnels disposant de connaissances approfondies des interlocuteurs et des Régions concernées.

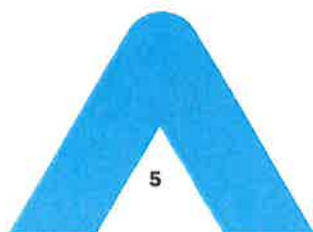
Cette structure permet une grande proximité de notre Cabinet vis-à-vis du Maître d'ouvrage, ce qui garantit à ce dernier :

- > Un suivi technique et commercial optimisé,
- > Une écoute particulière et privilégiée de ses problèmes et besoins,
- > Une réactivité sans faille.

En complément de cette structuration géographique, 2 autres structures interviennent : la Direction Technique et la Direction Urbanisme/Juridique :

- > *La Direction Technique* : elle intervient en appui aux Directions Opérationnelles, elle apporte son savoir-faire sur des problématiques spécifiques. La Direction technique est composée de 2 pôles ayant chacun une spécialisation approfondie : le pôle « *Eau potable et assainissement EU* » et le pôle « *Hydraulique pluviale* ». Elle compte 11 ingénieurs et cadres spécialisés en Sciences et Technologies des Eaux et en Environnement et qui couvrent les domaines de compétences du traitement des eaux usées et potables, de l'hydraulique urbaine, de l'hydraulique pluviale, de l'hydrologie au sens large et des dossiers réglementaires y afférant.
- > *La Direction Urbanisme/Juridique* : une équipe spécialisée pour les réalisations des projets d'urbanisme de type Plan Local d'Urbanisme (élaboration, révision allégée, modification, déclaration de projet), assistance juridique procédure de DUP et enquête publique, ...

En un mot, les compétences du cabinet GAXIEU se résument comme suit :



PROPOSITION  
COMMUNE DE SERVIAN  
ETUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINE ET  
DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN

**GAXIEU**  
AU SERVICE DE VOS PROJETS  
GAXIEU.FR

- > Compétences dans le secteur de l'eau au sens large : eau potable, résiduaire, REUT....
- > Compétences opérationnelles : conduite de projet, chiffrage, maîtrise d'œuvre,
- > Compétences juridiques : urbanisme, loi littoral....

L'existence d'un pôle administratif indépendant, intégrant le suivi de la politique qualité du Cabinet, permet une gestion des contrats sans interférence entre les différentes directions et optimise les relations et compétences entre les différentes directions.

## 2.4. Nos principales activités

Nos principales activités sont présentées dans les deux tableaux ci-après selon qu'il s'agisse:

- > De missions de Maitrise d'œuvre,
- > D'études ou d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage



## MAITRISE D'ŒUVRE

### REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

Bassins de stockage  
 Traitement de filtration  
 Traitements de désinfection  
 Pompage et surpression  
 Réseaux d'irrigation

### EAU POTABLE

Réseaux neufs et réhabilitations  
 Réservoirs  
 Etanchéification et réfections des réservoirs  
 Stations de pompage et de surpression  
 Forages  
 Stations de traitement : désinfection, turbidité, reminéralisation, décarbonatation, pesticides, etc.

### EAUX USEES

Réseaux neufs et réhabilitations  
 Bassins d'orage / tampons  
 Poste de refoulement et relèvement  
 Stations d'épuration des eaux usées : macrophytes, biologiques, membranaires, etc.  
 Traitement des boues : rhyzocompostage, serre de séchage, déshydratation mécanique, compostage, etc.

### HYDRAULIQUE PLUVIALE ET URBAINE

Réseaux neufs et réhabilitations  
 Stations de pompage  
 Bassins de stockage  
 Dispositifs de traitement  
 Techniques alternatives (chaussées réservoirs, noues ...)  
 Fontaines, cascades artificielles

### HYDRAULIQUE FLUVIALE ET MARITIME

Renforcement des berges  
 Recalibrage des cours d'eau  
 Passage à gué  
 Ouvrage écrêteur  
 Digue portuaire  
 Barrage

### ENERGIE - COMMUNICATION

Eclairage public  
 Illuminations  
 Eolien  
 Fibre optique  
 « Smart city »

### DECHETS

Décharges autorisées  
 Centre de transfert et déchetteries  
 Usines de traitement et compostage  
 Réhabilitation de décharges  
 Traitement des lixiviats

### AMENAGEMENTS URBAINS

Voies et places publiques  
 Lotissements  
 Campings  
 ZAC  
 Cimetières  
 Complexes sportifs  
 Projets Urbains Partenarial (P.U.P)

### GENIE CIVIL - BATIMENTS

Bâtiments techniques (station d'épuration, station de traitement ...)  
 Massifs éoliens  
 Murs de soutènement  
 Confortement des berges  
 Seuil sur cours d'eau



## ETUDES ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

### REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

Etude de faisabilité

Analyse multicritère

Dossier de demande d'autorisation

### EAU POTABLE

Schémas directeurs et diagnostics : pilotage et réalisation

Modélisation de réseaux

Délégation de service public et contrôle d'affermage

Dossiers de déclaration/autorisation au titre des Codes de l'Environnement et de la Santé Publique : dossiers de DUP, autorisation traitement

### EAUX USEES

Schémas directeurs et diagnostics : pilotage et réalisation

Modélisation de réseaux

Délégation de service public

Contrôle d'affermage

Dossiers de déclaration/autorisation au titre du code de l'environnement

### HYDRAULIQUE PLUVIALE ET URBAINE

Schémas directeurs : pilotage et réalisation

Zonage des risques d'inondations à l'échelle communale

Dossiers de déclaration et autorisation

Modélisation hydraulique

### HYDRAULIQUE FLUVIALE ET MARITIME

Modélisation fluviale

Etudes de faisabilité

Dossiers réglementaires : barrages et digues

### ELECTRIFICATION

Délégations de Service Public

Contrôle du Service

### GESTION DES DECHETS

Etudes de faisabilité

Dossiers de déclaration/autorisation

Dossiers d'agrément ICPE

### AMENAGEMENTS URBAINS

Dossiers administratifs de déclaration/autorisation

### BATIMENTS – BETON ARME

Dossiers administratifs de déclaration et autorisation

### URBANISME

Urbanisme de planification : PLU, carte communale, Révision générale, modification de PLU, Déclaration de projet...

Urbanisme opérationnel : montage d'opération d'aménagement d'ensemble (ZAD, ZAC, lotissement) et mise en place des outils de fiscalité d'urbanisme adaptés (PUP...)

Concessions de plage

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

### ENVIRONNEMENT

Dossier de Déclaration et Autorisation Code de l'Environnement

Etude et notice d'impact

Evaluation environnementale

Dossiers d'incidence NATURA 2000

Dossiers de dérogation ministérielle

### AUTRES

Conseil juridique aux collectivités

Dossier d'enquête parcellaire

Dossier d'expropriation

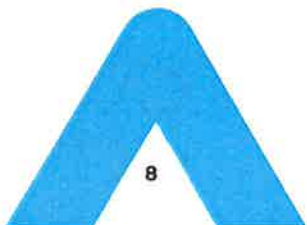
Dossier d'enquête publique

### ACTIVITES NOUVELLES

Accompagnement participatif des projets d'aménagements

Profils de baignade

Volet paysager





Nous sommes titulaires de plusieurs qualifications OPQIBI (cf. certificat) dont :

- > Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO)
  - > 0103 AMO en technique
  - > 0104 AMO en exploitation et maintenance
- > Gestion et traitement des eaux :
  - > 0803 Etude d'assainissement et de protection des milieux récepteurs
  - > 1806 Ingénierie d'ouvrages de traitement des eaux d'alimentation
  - > 1805 Ingénierie de systèmes et ouvrages d'alimentation en eau
  - > 1816 Ingénierie de systèmes et d'ouvrages d'assainissement
  - > 2101 Ingénierie des stations d'épuration des eaux usées de petites agglomérations
  - > 2102 Ingénierie des stations d'épuration des eaux usées urbaines ou industrielles
- > VRD :
  - > 1811 Ingénierie de voirie et réseaux divers courants
  - > 1301 Etude de réseaux courants de distribution d'eau
  - > 1302 Etude de réseaux complexes de distribution d'eau
  - > 1403 Etude de réseaux extérieurs BT courants
  - > 1404 Etude de réseaux extérieurs BT complexes
  - > 1105 Etude du Génie Civil de réseaux enterrés
  - > 1303 Etude de réseaux courants d'assainissement
  - > 1304 Etude de réseaux complexes d'assainissement
  - > 1409 Etudes d'éclairagisme extérieur courant
- > Ouvrages de stockage :
  - > 1109 Etude d'ouvrages de stockage
  - > 1809 Ingénierie d'ouvrages de stockage
- > Planification et coordinations :
  - > 0301 Ordonnancement - Planification – Coordination (OPC) d'exécution courant
  - > 0331 Direction de l'Exécution des Travaux
- > Terrassements :
  - > 1101 Etude en terrassements courants
- > Fondations et structures :
  - > 1202 Etude de structures béton courantes
- > Aménagement et ouvrages hydrauliques, maritimes et fluviaux
  - > 0810 Etude de projets en hydraulique fluviale et maritime
  - > 1107 Etude d'ouvrages pluviaux
  - > 1821 Ingénierie de canaux, d'ouvrages fluviaux, hydrauliques ou portuaires
- > Prévention des risques naturels :
  - > 0802 Etude de protection contre les inondations

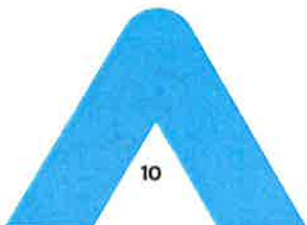
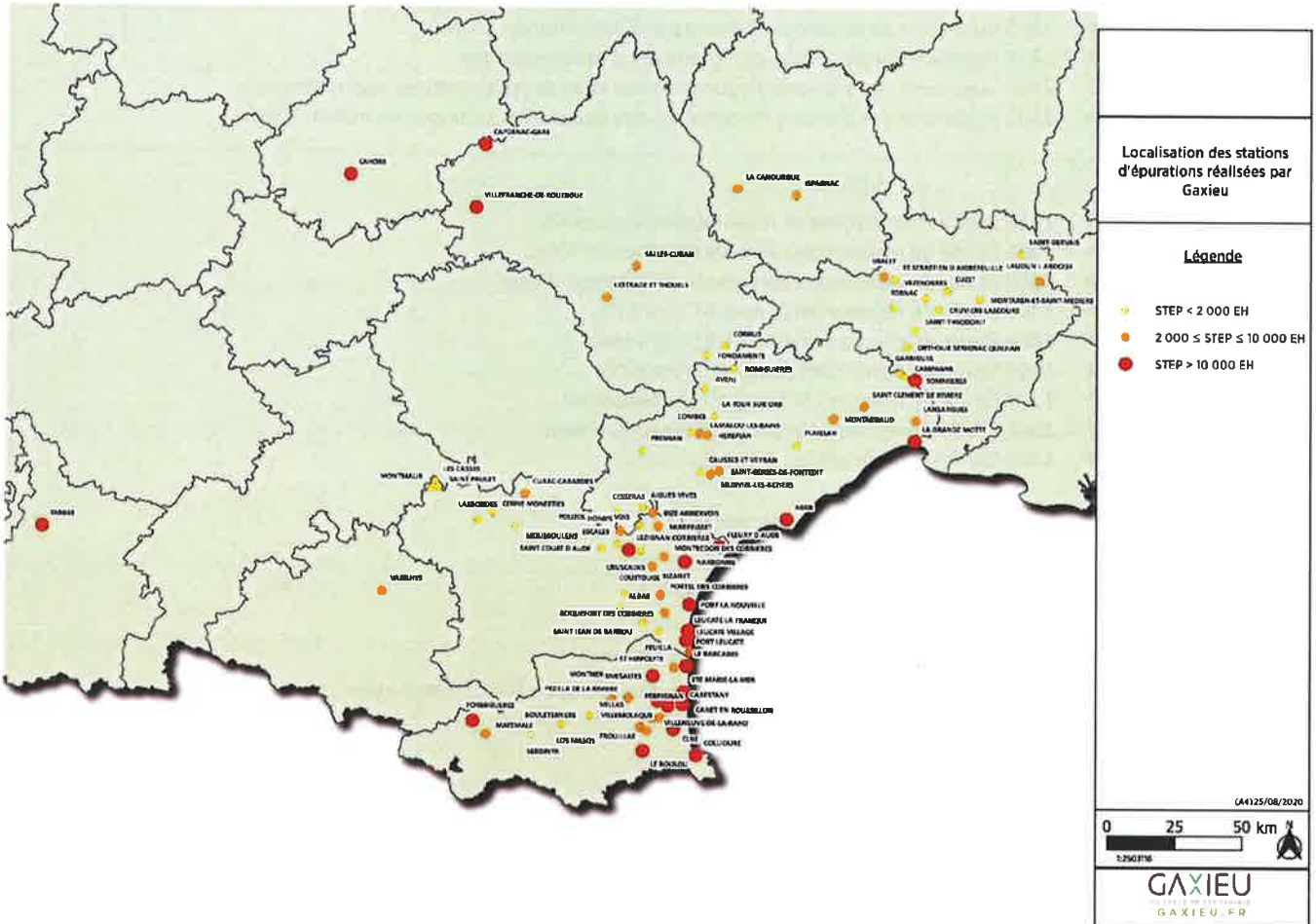




## 2.5. L'activité épuration des eaux usées

Nous bénéficions d'un retour d'expérience de plusieurs dizaines d'années en matière de construction de stations d'épuration.

A titre d'exemple nous fournissons ci-après une carte indiquant quelques références de stations d'épurations construites et/ou étudiées sous maîtrise d'œuvre GAXIEU.





## 2.6. L'activité réutilisation des eaux usées

La réutilisation des eaux usées (REUT) est rendue possible, voire encouragée, depuis fort longtemps dans les textes (1994).

Néanmoins, les textes spécifiques à la REUT sont très récents, puisqu'il s'agit de l'arrêté du 2 août 2010, modifié par le décret du 25 juin 2014.

En conséquence, très peu de projets de REUT existent à ce jour. Les plus anciens (Noirmoutier, Clermont-Ferrand, Ste-Maxime...) ont pour point commun d'avoir été réalisés du fait d'une approche concertée des acteurs locaux, qui ont su s'entendre pour faire valoir leurs intérêts respectifs, dans un contexte réglementaire assez flou.

Depuis la parution des textes permettant la réutilisation des eaux usées pour des usages autres que l'irrigation (décret dit « expérimentation » de 2022 puis décret du 29 août 2023), plusieurs études ont été lancées sur le territoire nationale et notamment sur l'arc méditerranéen. Néanmoins, encore aujourd'hui, très peu de projet de REUT sont opérationnels.

En conséquence, nous ne pouvons-nous prévaloir, comme tout bureau d'études, d'une expérience en matière de REUT aussi forte qu'en matière de station d'épuration.

Toutefois, le tableau suivant dresse la liste des études réalisées par GAXIEU portant sur la REUT.

| Année     | Objet de l'étude  | Maître d'Ouvrage                               | Mission                                    |
|-----------|---|--|--|
| 2016      | Réutilisation des eaux usées traitées de la STEP d'Alès (8000 EH) en vue de l'irrigation du golf de Saint Hilaire de Brethmas | CA Grand Alès en Cévennes (30)                 | Etude de faisabilité                       |
| 2016-2017 | Réutilisation des eaux usées traitées de la STEP d'Agde (200 000 EH) en vue de l'irrigation du Golf d'Agde                    | CA Hérault Méditerranée (34)                   | Dossier d'autorisation REUSE               |
| 2016-2017 | Réutilisation des eaux usées traitées de la STEP d'Agde (200 000 EH) en vue de l'irrigation du Golf d'Agde                    | CA Hérault Méditerranée (34)                   | Etude faisabilité AVP/PRO/ACT VISA/DET/AOR |
| 2017      | STEP de Villeneuve de la Raho (8500 EH) en vue de l'irrigation du golf  | SA ZAC Golfique Villeneuve de la Raho/GGL (66) | Dossier d'autorisation REUSE               |
| 2017      | STEP de Villeneuve de la Raho (8500 EH) en vue de l'irrigation du golf  | SA ZAC Golfique Villeneuve de la Raho/GGL (66) | Etude de faisabilité AVP                   |
| 2018      | Etude de dimensionnement d'ouvrage et d'installations d'équipement en vue de la création de réseaux d'irrigation              | CA Le Grand Narbonne (11)                      | AVP  |
| 2019      |   | CA Le Grand Narbonne (11)                      | Etude de faisabilité                       |

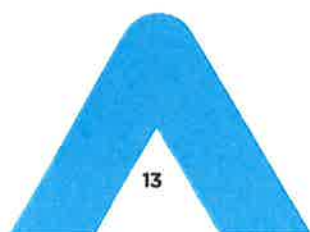




| Année | Objet de l'étude  | Maître d'Ouvrage                               | Mission                                       |
|-------|---|--|---|
|       | Etude de faisabilité économique en vue de la création de réseaux d'irrigation à partir de stations d'épuration littorales situées sur le territoire du Grand Narbonne |  |   |
| 2020  | Evaluation du potentiel REUT du territoire communautaire  | Perpignan<br>Méditerranée<br>Métropole (66)    | Etude de faisabilité                          |
| 2020  | Etude de potentialités de la réutilisation des eaux usées en région Occitanie –<br>Groupement GAXIEU (mandataire) / DV2E / Société du Canal de Provence               | Région Occitanie                               | Etude de faisabilité                          |
| 2020  | Déclaration préalable de travaux pour le projet Irrialteau - irrigation de 80 ha de vignes  | VEOLIA (11)                                    | Déclaration préalable                         |
| 2020  | Etude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire du SICOVAL<br>Groupement DV2E / GAXIEU  | CA du SICOVAL<br>(31)                          | Etude de faisabilité                          |
| 2021  | Réutilisation des eaux usées traitées   | CC Sud<br>Roussillon (66)                      | Etude de faisabilité & dossier d'autorisation |
| 2021  | Etude de la réutilisation des eaux usées de la STEP d'Argelès sur Mer des terres arables sur la rive droite du Tech   | CC Albères Côte<br>Vermeille<br>Illibéris (66) | Etude faisabilité                             |
| 2021  | Réalisation d'études de faisabilité sur la réutilisation des eaux usées traitées  | Saint-Sulpice la<br>pointe (81)                | Etude faisabilité                             |
| 2021  | Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation urbaine   | Le Boulou (66)                                 | Etude de faisabilité & dossier d'autorisation |
| 2021  | Réutilisation des eaux usées pour un usage industriel   | SAIPOL (34)                                    | Note d'intention AAP EC'EAU                   |
| 2021  | Réutilisation des eaux usées pour irrigation des espaces verts  | Le Boulou (66)                                 | Note d'intention AAP EC'EAU                   |
| 2021  | Retour d'expérience et extension du périmètre de la REUT existante  | CA Hérault<br>Méditerranée<br>(34)             | Note d'intention AAP EC'EAU                   |
| 2021  | Irrigation de vignes à partir d'eaux usées traitées   | CA le Grand<br>Narbonne (11)                   | Note d'intention AAP EC'EAU                   |



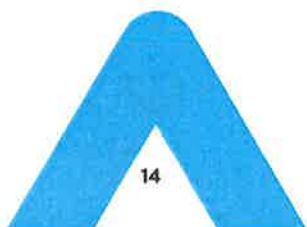
| Année | Objet de l'étude   | Maître d'Ouvrage                               | Mission                                       |
|-------|--|--|---|
| 2021  | Production d'hydrogène décarboné   | CA le Grand Narbonne (11)                      | Note d'intention AAP EC'EAU                   |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées pour un usage industriel  | SAIPOL (34)                                    | Dossier complet AAP EC'EAU                    |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées pour irrigation des espaces verts   | Le Boulou (66)                                 | Dossier complet AAP EC'EAU                    |
| 2022  | Retour d'expérience et extension du périmètre de la REUT existante   | CA Hérault Méditerranée (34)                   | Dossier complet AAP EC'EAU                    |
| 2022  | Irrigation de vignes à partir d'eaux usées traitées  | CA le Grand Narbonne (11)                      | Dossier complet AAP EC'EAU                    |
| 2022  | Irrigation de vignes à partir d'eaux usées traitées  | CA le Grand Narbonne (11)                      | Avant-projet                                  |
| 2022  | Production d'hydrogène décarboné   | CA le Grand Narbonne (11)                      | Dossier complet AAP EC'EAU                    |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées traitées autour de la station de Gourgue Nègre (Brive la Gaillarde)             | Suez (19)                                      | Etude faisabilité                             |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées traitées autour de la station de Objat  | Suez (19)                                      | Etude faisabilité                             |
| 2022  | Traitement tertiaire pour la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation du golf de Villeneuve de la Raho | SA ZAC Golfique Villeneuve de la Raho/GGL (66) | Maitrise d'œuvre                              |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées pour de l'irrigation de vignes au Sivu du Limouxin                              | Véolia (11)                                    | Etude faisabilité                             |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées pour de l'irrigation de vignes et d'espaces verts                               | Eau de Nîmes Métropole (30)                    | Etude faisabilité                             |
| 2021  | Réutilisation des eaux usées pour un usage industriel  | SAIPOL (34)                                    | Etude de faisabilité                          |
| 2022  | Production d'hydrogène décarboné   | CA le Grand Narbonne (11)                      | Etude de faisabilité                          |
| 2022  | Réutilisation des eaux usées traitées pour de l'hydrocurage  | Sète Agglopol Méditerranée (34)                | Etude de faisabilité                          |
| 2023  | Réutilisation des eaux usées traitées pour le lavage de voirie de la ville d'Antibes                         | Véolia (06)                                    | Etude de faisabilité & dossier d'autorisation |
| 2023  | Réutilisation des eaux usées traitées pour la ville de Narbonne  | Véolia (11)                                    | Etude de faisabilité & dossier d'autorisation |
| 2023  | Extension de la réutilisation des eaux usées traitées à de nouveaux usages                                   | Bonifacio (20)                                 | Etude de faisabilité                          |
| 2023  | Retour d'expérience et extension du périmètre de la REUT existante   | CA Hérault Méditerranée (34)                   | Etude de faisabilité                          |
| 2023  | Recyclage des eaux de piscine pour le lavage de voirie   | Port-la-Nouvelle (11)                          | Etude de faisabilité                          |
| 2023  | Recyclage des eaux de lavage de la station d'eau potable de Pichette   | Runéo (974)                                    | Etude de faisabilité                          |



| Année | Objet de l'étude   | Maître d'Ouvrage                                 | Mission  |
|-------|--|--|--|
| 2023  | Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Bormes les Mimosas                              | SIVOM Bormes-Lalonde-Le Lavandou (83)            | Etude d'opportunité                                  |
| 2023  | Réutilisation des eaux usées traitées à Porto Vecchio  | Porto Vecchio (20)                               | Etude d'opportunité                                  |
| 2023  | Etude sur la réutilisation des eaux usées traitées pour le curage et le nettoyage des réseaux d'assainissement     | MAIAGE - SNEA                                    | Etude générale sur l'ensemble du territoire national |
| 2023  | Réutilisation des Eaux Usées Traitées à partir de la station d'épuration des Trois Ponts                           | SM des 3 Ponts (42)                              | Etude de faisabilité                                 |
| 2023  | Mise en place de deux bornes multi-usages  | SICOVAL (31)                                     | Maitrise d'œuvre                                     |
| 2023  | Mise en place de deux bornes multi-usages  | SICOVAL (31)                                     | Dossier de demande d'autorisation                    |
| 2023  | Evaluation du potentiel REUT sur le territoire d'Estérel Cote d'Azur Agglomération                                 | Véolia (83)                                      | Etude de faisabilité                                 |
| 2023  | Mise en place de la REUT sur la STEP de Béziers  | Suez (34)  | Dossier de demande d'autorisation                    |
| 2023  | Réutilisation des eaux usées traitées pour le lavage des bateaux et l'irrigation des stades sur la ville d'Antibes | Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (06) | Etude de faisabilité                                 |

En synthèse, relativement à notre expérience en REUT :

- > Réalisation de la seule étude régionale en France
- > Réalisation du premier dossier d'autorisation en France métropolitaine pour l'arrosage d'un golf (Agde)
- > Un savoir-faire reconnu par les administrations et financeurs





## 2.7. Présentation de l'équipe REUT

**Anaïs NOUET**, Ingénieure cheffe du bureau d'études techniques eau & assainissement de GAXIEU, sera votre interlocutrice principale.

Disposant de plus de 15 ans d'expérience en maîtrise d'œuvre, essentiellement dans les projets de station d'épuration, elle est la **responsable de l'activité REUT au sein du Cabinet GAXIEU**.

Elle a participé, réalisé ou assuré le rôle de Cheffe de Projet entre autres pour :

- Le projet REUSE pour l'irrigation du golf de Villeneuve de la Raho (66) avec obtention de l'arrêté d'autorisation REUT
- L'étude REUSE à des fins d'irrigation pour Le Grand Narbonne (11)
- L'étude d'opportunité de projet de REUT de Perpignan Méditerranée Métropole (66)
- **L'étude des potentialités de REUT en Région Occitanie**
- L'étude d'opportunité pour la REUT sur le territoire du SICOVAL (31)
- L'étude de la réutilisation des eaux usées de la STEP de St-Cyprien (CC Sud Roussillon, 66)
- L'étude de la réutilisation des eaux usées de Brive la Gaillarde (19)
- L'étude de REUT pour le lavage de voirie de la ville d'Antibes (06) avec l'obtention de deux arrêtés d'autorisation REUT

Les tâches qu'elle réalise sont les suivantes :

- Encadrement et/ou réalisation des études techniques
- Réalisation du dossier d'autorisation
- Conseil, expertise, pilotage du projet
- Coordinations des parties prenantes : collectivité, usagers, exploitant de la station d'épuration, administrations...

Elle pilotera toute l'étude et sera votre interlocutrice privilégiée. Son expérience avec les services de l'état, sa maîtrise de la réglementation en plus de ses compétences techniques seront des atouts au service de votre projet.

Sa participation au projet vous assure de bénéficier de :

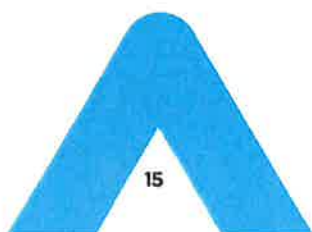
- **Sa solide expérience** acquise grâce à ses responsabilités antérieures et la diversité de projets, notamment géographique, sur lesquels elle est intervenue.
- **Sa grande efficacité** : elle assurera une direction cohérente du projet ainsi une communication directe avec vous

L'équipe sera complétée par :

**Amélie Colombeix**, responsable adjointe de l'activité REUT au sein du Cabinet GAXIEU :

Diplômée d'une école d'ingénieur spécialisée en sciences et technologie de l'eau, elle intervient sous la supervision de l'ingénieur chef de projet pour valider les besoins des usagers, explorer les volets environnementaux et hydrologiques et étudier certains sujets techniques.

Elle a participé aux études techniques du projet de l'étude de REUT pour le SICOVAL, pour la Commune du Boulou, la Communauté de Communes Sud Roussillon... et travaille en étroite collaboration avec Anaïs NOUET sur tous les projets REUT traités par GAXIEU.



**Laurent DEFOOR, Ingénieur Chef de Projet**

Fort de 15 années d'expérience à traiter des dossiers importants au sein de GAXIEU, ses compétences sont utilement mises à profit lors des études techniques de traitement et stockage, avec une réelle valeur ajoutée que lui confère son expérience de chantier, en matière de qualité des chiffrages et de garantie de faisabilité.

Participeront également au projet les membres des équipes opérationnelles et juridiques, parmi lesquels :

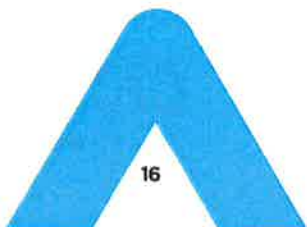
**Sébastien Raviscioni** – Directeur opérationnel adjoint

**Christian Faroux** – Directeur de l'équipe opérationnelle de Béziers ouest

**Jérôme Parzy** – Responsable Bureau études équipe Béziers ouest

**Aurélié FISSOT** – Juriste en urbanisme / environnement, responsable de l'équipe juridique

Les CV se trouvent en annexe.

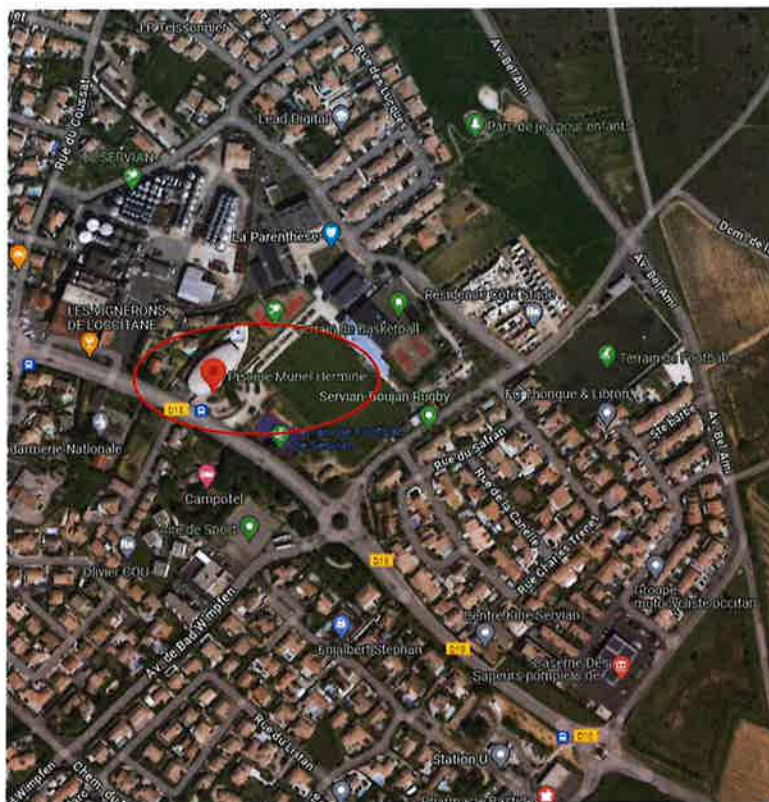


## 3. NOTRE COMPREHENSION DE VOTRE PROJET

### 3.1. Grandes lignes de votre projet

La Commune de Servian a une forte volonté d'agir sur sa gestion de la ressource en eau afin de minimiser son impact sur celle-ci. Parmi les nombreux leviers qui existent pour diminuer la consommation en eau, le recyclage des eaux de piscine est une solution qui souhaite mettre en œuvre de Maître d'Ouvrage.

En effet, le territoire de Servian est doté d'une piscine communautaire qui consomme plus de 8000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Si une partie de cette consommation est destinée aux sanitaires (douches et toilettes), une partie est également destinée au renouvellement de l'eau des bassins. En effet, la législation prévoit un renouvellement de 30 L d'eau par jour et par baigneur. Or cette eau renouvelée est aujourd'hui renvoyée au réseau de collecte unitaire.



Le projet de la Commune de Servian consiste à intercepter ces eaux avant renvoi au réseau de collecte afin de leur donner une deuxième vie, moyennement les traitements nécessaires.

A ce stade, les usages identifiés par le Maître d'ouvrage sont : l'arrosage des espaces verts (y compris le stade) et le lavage de voirie.

Une demande de subvention a d'ailleurs été déposée par la Commune pour la mise en œuvre de ce projet.



PROPOSITION  
COMMUNE DE SERVIAN  
ETUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINE ET  
DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN

GAXIEU  
AU CŒUR DE VOS PROJETS  
GAXIEU.FR

### 3.2. Notre approche

---

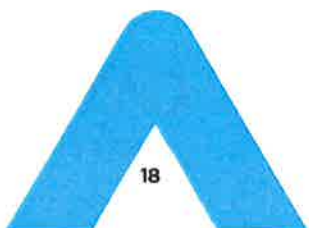
Les eaux de piscine constituent aujourd'hui une ressource alternative de bonne qualité et relativement constante sur l'année. Néanmoins les volumes disponibles restent faibles à savoir 10m<sup>3</sup>/jour et 3 000 m<sup>3</sup>/an.

En revanche la station d'épuration de Servian, d'une capacité de 8 000 EH traite en moyenne 700 m<sup>3</sup>/jour, soit un gisement annuel de près de 250 000 m<sup>3</sup>. Néanmoins, l'eau de REUT est intrinsèquement de moins bonne qualité initiale que les eaux de la piscine et demandera des traitements plus poussés ainsi que des précautions plus accrues pour la gestion des risques sanitaires.

Concernant la réglementation applicable à ce genre de projet, elle est complexe et en constante évolution. En effet, si l'irrigation avec de l'eau issue des stations d'épuration est bien encadrée par des arrêtés spécifiques, la réglementation en vigueur à ce jour pour les autres usages ne donne pas de cadre précis et donc tout est à « négocier » avec les services instructeurs.

Quant au recyclage des eaux de piscine, les autorisations dépendent du code de la santé publique.

Nous proposons donc à la Commune de Servian, de réaliser une étude qui permettra d'établir le potentiel de chacune des deux ressources, ainsi qu'un panorama de l'ensemble des usages du territoire pouvant bénéficier d'eau recyclée : usages urbains, irrigation des espaces verts, stades, industrie, agriculture.... L'objectif est de proposer au Maître d'Ouvrage le meilleur scénario en fonction de ses infrastructures existantes, de la réglementation et de l'impact sur l'environnement.





## 4. NOTRE PROPOSITION

### 4.1.1. Notre méthodologie

La méthodologie que nous proposons vise plusieurs objectifs :

- > Répertorier toutes les possibilités offertes par la REUT/recyclage, sans restriction aucune
- > Déterminer les usages possibles sur leur territoire, sans limite
- > Ecouter les souhaits du Maître d’Ouvrage pour étudier les projets en tenant compte des spécificités locales
- > Réaliser les projets : l’idée n’est pas de faire une étude, mais bien de construire un projet, le réaliser pour le mettre au service du territoire

Sur cette base, nous proposons donc une méthodologie d’étude en deux phases :

- **Phase 1 : étude d’opportunité** : il s’agira de déterminer la liste des usages possibles avec la REUT sur le territoire autour de la station d’épuration et autour de la piscine.  
Dans une recherche d’efficacité, à ce stade, les projets de REUT ne seront étudiés qu’avec une approche macroscopique. Il ne s’agit pas ici de connaître l’exacte puissance des pompes à mettre en place ou décrire la filière de traitement en détail. L’objectif est ici de qualifier l’usage pour voir s’il est intéressant potentiellement ou non. Les critères à retenir pourront être : la distance entre la ressource (STEP et piscine) et l’usager, la qualité d’eau exigée, l’acceptabilité par les usagers, l’intérêt du projet pour le territoire, les difficultés techniques et réglementaires....

Par exemple, en première approche, il semble intéressant d’utiliser l’eau de piscine qui est de meilleure qualité sanitaire pour le lavage de voirie qui est un usage avec un plus fort risque sanitaire, tandis que l’eau usée traitée peut permettre de répondre aux besoins d’irrigation.

Pour mener à bien cette première phase nous devons :

- > **Définir le cadre réglementaire applicable**

La réutilisation des eaux usées (REUT) est rendue possible, voire encouragée, depuis fort longtemps dans les textes (1994), néanmoins le cadre réglementaire est plutôt récent.

Il comprend trois composantes principales :

- > La réglementation française pour l’irrigation
- > Le règlement européen concernant l’irrigation agricole
- > Les derniers textes de la réglementation française concernant les autres usages dit « non réglementés » - dits « décret expérimentation »

Concernant le recyclage des eaux de piscine, il n’y a pas de texte précis à ce sujet. Le recours à des eaux non conventionnelle se rattache plutôt au code de la santé publique.

Nous établirons un cadrage clair et actualisé de la réglementation en vigueur pour les deux ressources, mais également des évolutions attendues.



> Qualifier la ressource

Dans la pratique de la REUT, les stations d'épuration constituent la « ressource ». Identifier les quantités d'eau de REUT disponibles et dresser une première analyse de leur qualité sont des étapes fondamentales. Pour cela nous établirons :

- > Les volumes d'eaux usées rejetés par les stations et leur variabilité temporelle (volumes horaires, volumes journaliers, volumes annuels), en fonction des données disponibles
- > La qualité des rejets, son éventuelle variation saisonnière ainsi que la présence potentielle de paramètres rédhitoires,

Nous ferons ce travail également pour les eaux de la piscine.

> Rechercher des usages potentiels sur le territoire

Un projet de REUT ou recyclage est avant tout un projet de territoire. En effet, la REUT doit être vue comme un outil de gestion de l'eau et de développement, et non comme un projet simplement technique. La REUT peut :

- > Permettre de subvenir à un usage existant à la place d'une autre ressource (c'est donc une substitution de ressource).
- > La REUT peut également permettre de répondre à un nouveau besoin afin de maintenir une activité en place.
- > Enfin, elle peut permettre l'émergence d'un projet en lui offrant une ressource en eau et ainsi favoriser le développement du territoire.

Cependant, dans tous les cas, elle doit rester « *une solution locale à un problème local* ». En effet, si le projet de REUT ne répond pas à cette maxime, il ne trouvera pas son équilibre (financier, technique et/ou social).

C'est pourquoi parmi tous les usages possibles nous chercherons ceux qui peuvent **avoir du sens sur le territoire**.

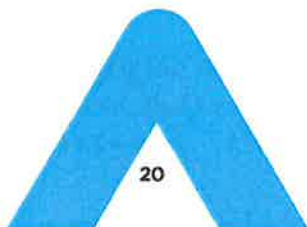
A l'issue de la phase 1, nous établirons des scénarios d'alimentation des usagers retenus en fonction des deux ressources, de façon à ne retenir pour la phase 2 que le (s) plus approprié(s).

- Phase 2 : étude de faisabilité : lorsqu'un scénario présente, au vue de l'analyse dressée en phase 1, un potentiel intéressant, alors il est pertinent d'en faire l'étude détaillée. Cette étude permettra de lister les contraintes techniques, administratives et réglementaires qui s'appliquent et d'en déterminer les coûts (investissements et exploitation) et le planning de réalisation.

Pour le ou les projets retenus à l'issue de la phase 1, nous établirons la faisabilité au regard de critères techniques et économiques. A ce titre l'étude comprendra :

- > Dimensionnement du traitement complémentaire éventuel
- > Dimensionnement du stockage si nécessaire
- > Dimensionnement des réseaux de transfert vers les usages
- > Evaluation des couts d'investissement et d'exploitation
- > Recherche de subventions
- > Etude du mode de gouvernance
- > Approche du cout de l'eau recyclée avec recherche de financement possible.

Cette seconde phase permettra donc pour chaque projet de lister les contraintes techniques, administratives et réglementaires qui s'appliquent et d'en déterminer les coûts et le planning de réalisation.



## 4.1.2. Rendu

L'étude d'opportunité comprenant :

- > Mémoire technique décrivant :
  - > les éléments de caractérisation des ressources (qualité & quantité)
  - > le cadre réglementaire
  - > les usagers et leurs besoins quantitatifs en eau et qualitatifs
  - > la description des scénarios et l'analyse multicritère
- > Pièces graphiques
  - > cartographie des usagers recensés

L'étude de faisabilité comprenant :

- > Mémoire technique décrivant :
  - > La reprise des éléments de la phase 1
  - > les caractéristiques principales des ouvrages et équipements projetés
  - > les éléments sur la gouvernance
  - > les éléments financiers
- > Pièces graphiques
  - > cartographie des usagers retenus
  - > plan d'implantation des ouvrages à mettre en oeuvre

## 4.2. Montant de notre offre

Sur la base des éléments qui nous semblent être adaptés au contexte, nous proposons le montant d'honoraires suivants :

| Eléments de mission            | Coût     |
|--------------------------------|----------|
| Phase 1 : étude d'opportunité  | 9 800 €  |
| Phase 2 : étude de faisabilité | 9 700 €  |
| TOTAL ETUDE REUT/RECYCLAGE     | 19 500 € |
| TVA 20%                        | 3 900 €  |
| TOTAL TTC                      | 23 400 € |

Le montant d'honoraires ci-dessus comprend les réunions suivantes en présentiel :

- > Une réunion de démarrage,
- > Une visite des ouvrages



- > Une réunion de travail phase 1
- > Une réunion avec les services de l'état, si nécessaire
- > Une réunion de présentation de la phase 1
- > Une réunion de travail phase 2
- > Une réunion de restitution

### 4.3. Délais

---

Le délai de réalisation est de 6 mois à compter du moment où nous avons reçu les données d'entrée.

### 4.4. Modalités de règlement

---

Paieiment, pour chaque phase :

- > 80 % à la remise du dossier
- > 20% à la remise du dossier définitif

### 4.5. Compte à créditer

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| Compte à créditer : | Cabinet d'Etudes René GAXIEU   |
| Banque              | SOCIETE GENERALE<br>SG SERIGNAN ENT (503557)<br>Route de Valras<br>34 410 SERIGNAN |
| N° de compte        | 00020001603  |
| Code banque         | 30003  |
| Code guichet        | 03557  |
| Clé RIB             | 14   |





**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**CABINET D ETUDES RENE GAXIEU SAS**  
**760 CHEMIN DU MAS DE LA BEDOSSE**  
**30100 ALES**

Domiciliation  
**SG SERIGNAN ENT (03557)**  
**RTE DE VALRAS**  
**34410 SERIGNAN**

Référence bancaire

| Code banque | Code guichet | N° compte   | Clé RIB |
|-------------|--------------|-------------|---------|
| 30003       | 03557        | 00020001603 | 14      |

IBAN : **FR76 3000 3035 5700 0200 0160 314**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

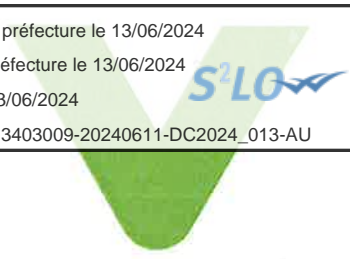
VU ET ACCEPTE :  
LE MAITRE D'OUVRAGE :

VU ET ACCEPTE :  
L'Ingénieur Conseil :  
BEZIERS, le 20/12/2023



PROPOSITION  
COMMUNE DE SERVIAN  
ETUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINE ET  
DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN

**GAXIEU**  
AU CŒUR DE VOS PROJETS  
**GAXIEU.FR**



## 5. CV



# Anaïs NOUET-ALLEMAND

Née le 03 Octobre 1984

Ingénieure Cheffe Bureau Etudes à la Direction Technique



GAXIEU.FR



## FORMATION

Ingénieure  
POLYTECH' MONTPELLIER  
Sciences et Technologies des  
Eaux – 2008  
DUT Chimie – option chimie –  
orientation analyses chimiques  
appliquées à l'environnement,  
IUT de Montpellier – Site de Sète  
- 2004

## RÉSUMÉ DE CARRIERE

Février 2008 à ce jour : Cabinet  
d'Etudes René GAXIEU –  
BEZIERS

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

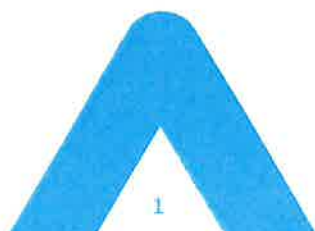
Domaines de spécialités :  
Traitement des eaux usées,  
réutilisation des eaux usées,  
traitement de l'eau potable,  
adduction.

Assistance à Maitrise d'Ouvrage

## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### REUTILISATION DES EAUX USEES

|          |  |  |
|----------|--|--|
| En cours | Etude de faisabilité pour l'extension de la REUT – usages à définir  | Bonifacio (20)                                 |
| En cours | Etude de faisabilité et dossier de demande d'autorisation pour la REUT sur le périmètre de la station d'épuration de Narbonne Ville - multi-usages                             | Véolia (11)                                    |
| En cours | Etude de faisabilité et dossier de demande d'autorisation pour la REUT sur le périmètre de la station d'épuration d'Antibes – Lavage de voirie et irrigation des espaces verts | Véolia (06)                                    |
| En cours | Etude de faisabilité et dossier de demande d'autorisation pour la REUT sur le périmètre de la station d'épuration de Sète - Hydrocurage  | Sète Agglopôle Méditerranée (34)               |
| En cours | Retour d'expérience et étude de faisabilité pour l'extension du périmètre de REUT à Agde   | CA Hérault Méditerranée (34)                   |
| En cours | Etude de faisabilité pour la production d'hydrogène décarboné avec de l'EUT  | Le Grand Narbonne (11)                         |
| En cours | Etude de faisabilité REUT pour un usage industriel   | SAIPOL (34)                                    |
| En cours | Etude de faisabilité pour la REUT sur le périmètre de la station d'épuration de Cépie – Irrigation de vignes   | Véolia (11)                                    |
| En cours | Mission de Maitrise d'œuvre pour le traitement tertiaire de la REUT pour l'irrigation du golf de Villeneuve de la Raho   | SA ZAC Golfique Villeneuve de la Raho/GGL (66) |
| En cours | Etude de faisabilité REUT autour de la station d'épuration de Gourgue Nègre- Brive la Gaillarde  | SUEZ (19)                                      |
| En cours | Etude de faisabilité REUT autour de la station d'épuration d'Objat   | SUEZ (19)                                      |
| En cours | Etude de faisabilité et dossier de demande d'autorisation REUT pour de l'irrigation  | CC Sud Roussillon (66)                         |
| 2022     | Etude de faisabilité pour l'irrigation de vignes et d'espaces verts à partir de REUT   | Eau de Nîmes Métropole (30)                    |
| 2022     | Dossier appel à projet EC'EAU pour retour d'expérience et étude de faisabilité pour l'extension du périmètre de REUT à Agde  | CA Hérault Méditerranée (34)                   |
| 2022     | Dossier appel à projet EC'EAU pour la production d'hydrogène décarboné avec de l'EUT   | Le Grand Narbonne (11)                         |
| 2022     | Dossier appel à projet EC'EAU pour l'irrigation de vignes avec de EUT  | Le Grand Narbonne (11)                         |
| 2022     | Avant-Projet pour l'irrigation de vignes avec de EUT – station d'épuration de Leucate-La Franqui   | Le Grand Narbonne (11)                         |
| 2020     | Etude de potentialités de la réutilisation des eaux usées en région Occitanie  | Région Occitanie Pyrénées Méditerranée         |





# Anais NOUET-ALLEMAND

Née le 03 Octobre 1984

Ingénieure Cheffe Bureau Etudes à la Direction Technique

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2020      | Etude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire du Sicoval  | Ca du SICOVAL (31)                            |
| 2020      | Evaluation du potentiel REUT du territoire communautaire  | Perpignan Méditerranée Métropole (66)         |
| 2019      | Etudes de dimensionnement en vue de la création de réseaux d'irrigation à partir de trois stations d'épuration littorales situées sur le territoire du Grand Narbonne   | Le Grand Narbonne (11)                        |
| 2019      | Etudes de faisabilité économique en vue de la création de réseaux d'irrigation à partir de trois stations d'épuration littorales situées sur le territoire du Grand Narbonne  | Le Grand Narbonne (11)                        |
| 2017-2019 | Dossier d'autorisation REUT : Réutilisation des eaux usées en vue de l'arrosage d'un golf   | SA ZAC Golfique de Villeneuve de la Raho (66) |
| 2016-2017 | Maîtrise d'œuvre relative à la réutilisation des eaux usées en vue de l'arrosage du golf international d'AGDE - Réservoir 1650 m <sup>3</sup> - Station de pompage 480 m <sup>3</sup> /h – 65 km de réseau d'irrigation   | CA Hérault Méditerranée (34)                  |
| 2016-2017 | Dossier d'autorisation REUT : Réutilisation des eaux usées en vue de l'arrosage du golf international d'AGDE $V_{re\grave{u}se} = 250\ 000\ m^3/an$ 1 <sup>er</sup> arrêté préfectoral en France Métropolitaine en application de l'arrêté du 2 aout 2010 modifié | CA Hérault Méditerranée (34)                  |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

|                 |  |                              |
|-----------------|--|------------------------------|
| 2022-en cours   | Remplacement de l'aération de la station d'épuration de Nézignan l'Evêque 2 150 EH AVP/PRO/ACT<br>Porté à connaissance                                       | CA Hérault Méditerranée (34) |
| 2022 – en cours | Modification de la filière boues et chaulage de la station d'épuration de Mende AVP  | CC Cœur de Lozère (48)       |
| 2018- en cours  | Création d'une station d'épuration intercommunale Argeliers/Mirepeisset de 4 800 EH : AVP/PRO/ACT/VISA/DET   | Le Grand Narbonne (11)       |
| 2018-2020       | Station d'épuration du BARCARES (78 000 EH) – Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre - Dossiers règlementaires – 11 500 000 € HT                                 | Perpignan Méditerranée (66)  |
| 2018-2020       | Mise en place d'une déphosphatation et d'un traitement tertiaire de désinfection sur la station d'épuration de Saint Jean du Gard – 5 000 EH : AVP – PRO-DCE | Ales Agglomération (30)      |
| 2018-2020       | Création d'une nouvelle station d'épuration à Portel des Corbières – 1850 EH : AVP   | Le Grand Narbonne (11)       |
| 2018-2020       | Remplacement du traitement tertiaire de la station d'épuration de Villeneuve de la Raho – 8 000 EH : AVP, PRO, ACT, VISA<br>Montant des travaux : 168 000 €  | Perpignan Méditerranée (66)  |





# Anaïs NOUET-ALLEMAND

Née le 03 Octobre 1984

Ingénieure Cheffe Bureau Etudes à la Direction Technique

|           |  |   |
|-----------|--|---|
| 2018-2020 | Mise aux normes de la station d'épuration de Saint Hippolyte type boues activées – 4 600 EH : DCE, ACT, VISA<br>Montant des travaux : 2 128 500 €  | <i>Perpignan Méditerranée (66)</i>                |
| 2019      | Construction de la nouvelle station d'épuration type biodisques + lits plantés de macrophyte – 550 EH : PRO- DCE, ACT<br>Montant des travaux : 561 417 €                                   | <i>Saint Couat d'Aude (11)</i>                    |
| 2018      | Construction de la nouvelle station d'épuration de Leucate – La Franqui type biofiltration – 9000 EH : AVP, ACT, VISA, DET   | <i>Le Grand Narbonne (11)</i>                     |
| 2015      | Réhabilitation de la station d'épuration – 2000 EH : PROJET  | <i>Cruzy (34)</i>                                 |
| 2014      | Etude pour l'implantation d'un bassin d'orage en tête de la station d'épuration de Rivesaltes (14 000EH)   | <i>Perpignan Méditerranée (66)</i>                |
| 2012      | Construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Villalbe type MBR– 13 000 EH – AVP   | <i>Carcassonne Agglo (11)</i>                     |
| 2012      | Construction de la nouvelle station d'épuration – 1 400 EH – PRO-DCE, ACT, VISA<br>Montant des travaux : 1 110 660,98 € H.T.   | <i>Lasbordes (11)</i>                             |
| 2012      | Construction de la station d'épuration de Homps – 3 000 EH – AVP, PRO-DCE, ACT, VISA, DET<br>Montant des travaux 1 827 900 € H.T.  | <i>Homps (11)</i>                                 |
| 2012      | Construction de la nouvelle station d'épuration – 3 800 EH – AVP, Dossier Loi sur l'Eau, PRO-DCE, ACT, VISA, AOR (Réception des travaux : 2012)<br>Montant des travaux 1 683 340,00 € H.T. | <i>Varilhes (09)</i>                              |
| 2011      | Station d'épuration boues activées – 25 000 EH – PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR (2011 : Réception des travaux)<br>Montant des travaux : 7 178 000 € H.T.                                     | <i>Lézignan Corbières (11)</i>                    |
| 2011      | Station d'épuration – 4 000 EH – Amélioration de la filière boues et réfection du génie civil – AVP, PRO-DCE<br>Montant des travaux : 182 188 € H.T.                                       | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                   |
| 2010      | Assainissement pour une soufflerie verticale – Etude de faisabilité  | <i>Lézignan Corbières (11)</i>                    |
| 2009      | Communes de Los Masos, Clara Villerach et Prades – Mise aux normes de la station d'épuration – Etude de faisabilité  | <i>Régie du Conflent (66)</i>                     |
| 2009      | Modernisation du système de déshydratation des boues de la station d'épuration – AVP, PRO-DCE, ACT<br>Montant des travaux : 280 794 € H.T.   | <i>Capdenac-Gare (12)</i>                         |
| 2009      | Commune de Vals les Bains - Création d'un équipement fixe de déshydratation des boues sur la station d'épuration – PRO<br>Montant des travaux : 179 739 € H.T.                             | <i>Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (07)</i> |

2008 Station d'épuration – Remplacement du dégrilleur et du classificateur à sables – DCE, ACT *Port La Nouvelle (11)*  
Montant des travaux : 56 824 € H.T.

## EAU POTABLE : ALIMENTATION ET TRAITEMENT

2019 Construction d'un réservoir d'eau potable et de canalisations *Lézignan-Corbières (11)*

2018 Modélisation d'un surpresseur sur le réseau de Portel des Corbières *Le Grand Narbonne (11)*

2017 Modélisation du réseau d'adduction en eau potable sur le secteur de Bages *Le Grand Narbonne (11)*

2014 Modélisation pour la création d'un maillage intercommunal sur le secteur Sud Minervois *Le Grand Narbonne (11)*

2013 Modélisation dans le cadre de la création d'un réservoir sur la Commune de Lieuran les Béziers – Etude de faisabilité *Béziers Méditerranée (34)*

2012 Protections des puits de captage et télésurveillance des sites de production et de stockage – PRO DCE, ACT, VISA *Murviel les Béziers (34)*

2012 Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau – Confortement de l'ouvrage et sécurisation de la ressource en eau potable de la Commune – Barrage de Thury *Nébias (11)*

2010 Mise aux normes des captages - AVP *Lamalou Les Bains (34)*  
Montant des travaux : 162 180 € H.T.

2009 Mise à niveau du Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la Commune *Grabels (34)*

2009 Réalisation du schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable *Durban Corbières (11)*

## ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

2023 Réalisation du zonage d'assainissement de Mialet *Alès Agglomération (30)*

2020-2022 Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement de Ayguatédia -Talau *Ayguatédia-Talau (66)*

2020-2022 Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Ayguatédia -Talau *Ayguatédia-Talau (66)*

2021-2022 Mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Prémian *Prémian (34)*

2020 Réalisation du zonage d'assainissement de Saint Gervais sur Mare *St Mare & Libron (34)*

2019 Réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées *Cruzy (34)*



# Anaïs NOUET-ALLEMAND

Née le 03 Octobre 1984

Ingénieure Cheffe Bureau Etudes à la Direction Technique

|      |   |                             |
|------|---|-----------------------------|
| 2017 | Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – rédaction du dossier de consultation + pilotage de l'étude | Marsillargues (34)          |
| 2015 | Rédaction du dossier de déclaration au code de l'Environnement pour les travaux de renforcement des berges du Bitoulet  | Lamalou les Bains (34)      |
| 2015 | Rédaction du dossier de déclaration au code de l'Environnement pour les travaux de réhabilitation des berges de l'Orb   | Avène (34)                  |
| 2014 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la station d'épuration de Lupia (4 000 EH)  | Perpignan Méditerranée (66) |
| 2012 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse de l'autosurveillance des rejets des industriels et de l'autosurveillance de la station d'épuration  | Capdenac-Gare (12)          |
| 2010 | Pilotage du diagnostic des réseaux d'eaux usées   | Lamalou les Bains (34)      |
| 2010 | Création d'un complexe sportif – Rédaction du Dossier Loi sur l'Eau   | Cabestany (66)              |
| 2010 | Création du Lotissement des Cèdres – Rédaction du Dossier Loi sur l'Eau   | Cambieure (11)              |
| 2010 | Pilotage du Schéma Directeur d'alimentation en eau potable  | Lamalou Les Bains (34)      |
| 2009 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public pour le transport et la valorisation par compostage des boues de la station d'épuration                                  | Bédarieux (34)              |
| 2009 | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public pour l'exploitation des installations de traitement d'eau potable  | Bédarieux (34)              |

## URBANISME

|           |  |                     |
|-----------|--|---------------------|
| 2023      | Réalisation de la phase diagnostic des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme de Saint Thibéry         |                     |
| 2022      | Réalisation de la phase diagnostic des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme de Moussan               | Moussan (11)        |
| 2022      | Rédaction des annexes sanitaires de la carte de communale de Prémian   | Prémian (34)        |
| 2018-2022 | Réalisation des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme intercommunale – 17 communes – 17 848 habitants | CC sur Hérault (34) |
| 2018      | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme   | Vendres (34)        |
| 2018      | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme   | Fontcouverte (11)   |



# Anaïs NOUET-ALLEMAND

Née le 03 Octobre 1984

Ingénieure Cheffe Bureau Etudes à la Direction Technique

|      |  |                                     |
|------|--|-------------------------------------|
| 2018 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Aigues Vives (34)</i>            |
| 2019 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Portel des Corbières (11)</i>    |
| 2018 | Réalisation des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme – 1 700 habitants à terme | <i>Néviau (11)</i>                  |
| 2018 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Ventenac Minervois (34)</i>      |
| 2018 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Cruzy (34)</i>                   |
| 2016 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision Plan Local d'Urbanisme                 | <i>Perpignan (66)</i>               |
| 2014 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision de Plan Local d'Urbanisme              | <i>Cabestany (66)</i>               |
| 2014 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Lamalou les Bains (34)</i>       |
| 2010 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme   | <i>Barbaira (11)</i>                |
| 2010 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme   | <i>Roquefort des Corbières (11)</i> |
| 2010 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Sainte Valière (11)</i>          |
| 2010 | Rédaction des annexes sanitaires de la carte communale                                 | <i>Pommiers (30)</i>                |
| 2010 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Homps (11)</i>                   |
| 2009 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme   | <i>Colombiers (34)</i>              |
| 2009 | Rédaction des annexes sanitaires de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme   | <i>Lespignan (34)</i>               |
| 2008 | Rédaction des annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme                             | <i>Cabestany (66)</i>               |



# Amélie COLOMBEIX

Né le 23 juillet 1997

Ingénieure d'études - Direction Technique



GAXIEU.FR



## FORMATION

École Polytech Montpellier :  
Diplôme d'ingénieur en Génie de  
l'Eau – 2021

## RÉSUMÉ DE CARRIÈRE

Novembre 2021 à ce jour :  
Cabinet d'Etudes René GAXIEU –  
BEZIERS

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

Domaines de spécialités :  
Eaux, Assainissement,  
Réutilisation des eaux usées  
traitées, Études réglementaires.

## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

|                 |  |   |
|-----------------|--|---|
| 2021 - en cours | <b>Réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Saint Cyprien (66 750) :</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique<br>- Dossier de demande d'autorisation  | <i>Communauté de Communes Sud Roussillon (66)</i>           |
| 2021 - 2022     | <b>Réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire du SICOVAL (STEP de Labège, Castanet-Tolosan, Auzeville-Tolosane et Axe-Sud)</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique :<br>Phase 2 : Étude approfondis des scénarios.<br>Phase 3 : Avant-projet<br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU. | <i>SICOVAL (31)</i>   |
| 2022            | <b>Retour d'expérience et extension du périmètre d'irrigation avec la REUT sur le Golf d'Agde :</b><br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.   | <i>Agde (34)</i>  |
| 2022            | <b>Mise en place de REUT sur la STEP de Saint Sulpice la Pointe :</b><br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.   | <i>Saint Sulpice la pointe (81)</i>                         |
| 2022            | <b>Réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Leucate La Franqui :</b><br>- Phase 3 : Mémoire technique et économique d'Avant-Projet<br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.  | <i>Leucate – La Franqui (66)</i>                            |
| 2022            | <b>Mise en place de REUT sur la commune du Boulou :</b><br>- Dossier de demande d'autorisation<br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.  | <i>Le Boulou (66)</i>                                       |
| 2022            | <b>Étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP d'Argelès sur Mer :</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique<br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.  | <i>Argelès sur Mer (66)<br/>Communauté de Communes AVCI</i> |



# Amélie COLOMBEIX

Né le 23 juillet 1997

Ingénieure d'études - Direction Technique

|                 |  |  |
|-----------------|--|--|
| 2022            | <b>Étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Saintes Anastasie :</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique   | <i>Nîmes Métropole (30)</i>  |
| 2022 - en cours | <b>Étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Gourgue Nègre (Brive la Gaillarde) :</b><br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.<br>- Etude de faisabilité technique et économique | <i>Brive la gaillarde (19)<br/>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive</i> |
| 2022 - en cours | <b>Étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Objat :</b><br>- Rédaction du rapport de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet EC'EAU.<br>- Etude de faisabilité technique et économique                              | <i>Objat (19)<br/>Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive</i>              |
| 2022 - en cours | <b>Étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Antibes :</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique<br>- Dossier de demande d'autorisation  | <i>Antibes (06)</i>  |
| 2022 - en cours | <b>Étude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées sur la STEP de Bonifacio :</b><br>- Etude de faisabilité technique et économique   | <i>Corse (20)</i>  |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

|      |   |                                      |
|------|---|--------------------------------------|
| 2021 | <b>Dossier loi sur l'eau de l'agrandissement de la station d'épuration de Coucouron :</b><br>- Dossier de déclaration pour l'agrandissement de la STEP.   | <i>Coucouron (07)</i>                |
| 2022 | <b>Etude de caractérisation des eaux usées et de réhabilitation des ouvrages de la STEP de Roujan :</b><br>- Etude de faisabilité technique<br>- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour la réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Roujan.                                   | <i>Roujan (34)</i>                   |
| 2022 | <b>Etude de création d'une station d'épuration sur la commune d'Olette :</b><br>- Avant-projet : étude de mise en place de traitement avec par filtres plantés de roseaux.<br>- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Olette. | <i>Olette (66)</i>                   |
|      | <b>Etude de création d'une station d'épuration sur la commune de Urbanya</b><br>- Avant-projet : étude de mise en place de traitement avec par filtres plantés de roseaux.  | <i>Urbanya (66)</i>                  |
|      | <b>Etude de caractérisation des eaux usées et de réhabilitation des ouvrages de la STEP de Villeneuve les Maguelone :</b><br>- Etude de faisabilité technique   | <i>Villeneuve les Maguelone (34)</i> |





# Amélie COLOMBEIX

Né le 23 juillet 1997

Ingénieure d'études - Direction Technique

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2022      **Mise en place d'une unité de traitement pour l'arsenic sur la commune de Peyrolles :**      *Peyrolles (30)*  
Mémoire technique – Projet

## AUTRES

2022      **Annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme**      *Moussan (11)*



# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets



GAXIEU.FR



## FORMATION

Ingénieur Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier (ISIM) – 2007

DUT Génie Biologique – Génie de l'Environnement, IUT de Perpignan (66) - 2004

## CERTIFICATION

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux – Préparation et conduite de projet (Concepteur) – 2016-2022

## RÉSUMÉ DE CARRIÈRE

Juillet 2007 à ce jour : Cabinet d'Etudes René GAXIEU – BEZIERS

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

Domaines de spécialités :  
Maîtrise d'œuvre Travaux maritimes et Génie-civil –  
Traitement des eaux usées, Réutilisation des eaux usées, Réservoir eau potable

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



Assistance à Maitrise d'Ouvrage

## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### TRAVAUX MARITIMES – GENIE-CIVIL

|             |  |   |
|-------------|--|---|
| 2012 - 2023 | Agrandissement du Port de Port la Nouvelle – 350 000 000 € H.T – Mission de maîtrise d'œuvre : EP – AVP – PRO – ACT – VISA – DET – OPC - AOR - EP en cours   | Région Languedoc Roussillon (11)                  |
| 2012 - 2018 | Mission partielle de maîtrise d'œuvre relative aux études de remblaiement et de viabilisation de la plateforme Nord – 20 500 000 € H.T – Mission de maîtrise d'œuvre : PRO – ACT – VISA – DET – OPC - AOR - PRO en cours | Languedoc Roussillon Aménagement (11)             |
| 2017        | Renforcement des émissaires en mer d'Argelès sur Mer, de Port Vendres et de Cerbères – Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre – groupement avec TPFi   | CC Albères et côte Vermeille (66)                 |
| 2017        | Port la Nouvelle – Agrandissement du Port - Renforcement quai Est II – DET   | Conseil Régional Languedoc Roussillon (34)        |
| 2017        | Port la Nouvelle – Etudes et réalisation des travaux de remblaiement et de viabilisation de la plateforme Nord du port   | Languedoc Roussillon Aménagement (34)             |
| 2017        | Aménagement d'un parc d'activités de Néviau – Montredon des Corbières - Ouvrages d'Art Pôle Santé (Lots 4 et 5) – VISA – DET - AOR   | Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération (11) |

### ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

|      |  |   |
|------|--|---|
| 2022 | Construction d'une station d'épuration sur l'aire de service de Mornas Est – Autoroute A7 – Section Orange/Bollène | ASF                                     |
| 2022 | Réhabilitation des bétons de la zone prétraitement à la station d'épuration de Béziers – AVP-PRO-DCE               | CA Béziers Méditerranée (34)            |
| 2022 | Etude de faisabilité – Station d'épuration de Villeneuve les Maguelone   | Montpellier Méditerranée Métropole (34) |





# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|           |  |  |                                       |
|-----------|--|--|---------------------------------------|
| 2022      | Etude de faisabilité – Station de Boujan sur CA Béziers<br>Libron Méditerranée (34)  |  |                                       |
| 2022      | Création d'une station d'épuration 200 EH – AVP en cours   |  | Urbanya (66)                          |
| 2022      | Construction d'une station d'épuration 350 EH et réseaux associés à Olette – AVP-Dossier Loi sur l'Eau   |  | Olette (66)                           |
| 2022      | Mise en conformité de l'autosurveillance et amélioration du traitement de la filière boues de la station d'épuration de Murviel les Béziers – AVP et Porter à Connaissance |  | CC Avant-Monts (34)                   |
| 2021-2023 | Réhabilitation de la station d'épuration de Corneilla de Conflent – 5 800 EH – PRO-DCE-VISA-DET  |  | SIVOM Vallée du Cady (66)             |
| 2021-2022 | Etude de faisabilité pour la construction de 2 stations d'épuration et réseaux associés à Conat et Betlans   |  | Conat (66)                            |
| 2021-2022 | Amélioration de la station d'épuration de Salses le Château EF-AVP-PRO-DCE et Porté à Connaissance   |  | Salses le Château (66)                |
| 2021      | Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées – Diagnostic Génie Civil des stations d'épuration   |  | CC Avant-Monts (34)                   |
| 2020-2021 | Etude de faisabilité et Dossier Loi sur l'Eau pour l'extension de la station d'épuration de Coucouran  |  | Coucouran (07)                        |
| 2020      | Mise en place de l'autosurveillance à la station d'épuration de Chaudes-Aigues – AVP-RPO-DCE   |  | Chaudes-Aigues (15)                   |
| 2020      | Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées – Diagnostic Génie Civil des ouvrages et estimations financières des travaux  |  | CA Béziers Méditerranée (34)          |
| 2020      | Extension de la station d'épuration de Pézilla la Rivière -PRO-DCE   |  | Perpignan Méditerranée Métropole (66) |
| 2019      | Construction du poste de refoulement EU au carrefour des Plage – AVP   |  | Le Grand Narbonne CA (11)             |

# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



|           |  |                                |  |
|-----------|--|--------------------------------|--|
| 2018-2022 | Mission de contrôle technique indépendant – <i>Thau Maritima (34)</i><br>STEP de Sète  |                                |  |
| 2018-2022 | Création d'une nouvelle station d'épuration à Portel des Corbières 2150 EH – AVP-PRO-DCE   | Le Grand Narbonne CA (11)      |  |
| 2018-2019 | Dévoisement des réseaux d'eaux usées et création de postes de refoulement – parcelle Musée Narbovia à Narbonne - 3 000 000 € H.T. Etude de faisabilité - AVP   | Le Grand Narbonne CA (11)      |  |
| 2018      | Réalisation du traitement tertiaire de la station d'épuration de Perpignan – Groupement avec TPFi – Partie Génie Civil et VRD – 5 015 160 € H.T. EP – AVP – PRO – DCE  | Perpignan Méditerranée CA (66) |  |
| 2018      | Construction d'une nouvelle station d'épuration à Lamalou les Bains (7 500 EH) – AVP   | Lamalou les Bains (34)         |  |
| 2017      | Modification du système d'assainissement du PR4 (PR du Pont) sur la commune de Gruissan – 2 086 000 € H.T. AVP   | Le Grand Narbonne CA (11)      |  |
| 2017-2018 | Station biologique de Cuxac d'Aude (9 900 Eq/hab) – 2 785 000 € H.T. – Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre  | Le Grand Narbonne CA (11)      |  |
| 2017      | Modification du système d'assainissement du PR4 (PR du Pont) sur la Commune de Gruissan – AVP  | Le Grand Narbonne CA (11)      |  |
| 2017      | Création de trois postes de refoulement – 345 000,00 € - Etude préalable – PRO – DET - VISA – ACT – AOR  | SIA Vidourle et Bénovie (30)   |  |
| 2016-2017 | Construction de la station d'épuration de Sommières (17 000 EH) – 4 533 9335,00 € H.T. – Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre  | SIA Vidourle et Bénovie (30)   |  |
| 2015      | Station d'épuration de La Grand Motte de 65 000 EH - 17 000 000 €<br>Co-traitance avec SAFEGE et MDR Architectes – LOT 1 : Construction d'une nouvelle station d'épuration ; LOT 2 : création de deux logements de fonction et du bâtiment d'exploitation ; LOT 3 : postes de refoulement et réseaux de transfert ; LOT 4 : Réhabilitation de la conduite de rejet | Pays de l'Or CA (34)           |  |



# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| 2015        | Construction – extension de la station d'épuration d'Agde<br>8 500 000,00 € H.T - examen du projet d'exécution, assistance au contrôle d'exécution des travaux | <i>Lyonnaise des Eaux (34)</i>                           |
| 2015        | Station d'épuration par lits plantés de roseaux (885 EH) – Réalisation Dossier Loi sur l'Eau – Etudes EXE – DET  | <i>Escales (11)</i>                                      |
| 2015        | Sécurisation de la canalisation de rejet de la station d'épuration de Saint Laurent de la Salanque – 365 000 € H.T. – PRO – ACT                                | <i>Perpignan Méditerranée CA (66)</i>                    |
| 2015        | Réalisation d'une étude du dimensionnement des réseaux et du pompage des lixiviats du site de stockage des déchets de la SITA à Narbonne                       | <i>SITA Méditerranée (11)</i>                            |
| 2015        | Etude d'assainissement d'un hôtel d'entreprise – Effluents issus d'un atelier de fabrication de conserves et d'une laiterie (43 EH) - AVP                      | <i>Murat du Vèbre (81)</i>                               |
| 2015        | Mise en conformité de l'armoire électrique et télésurveillance de la station d'épuration de Murviel-les-Béziers (4 000 EH) – AVP – PRO – ACT                   | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                          |
| 2014 - 2015 | Construction d'une station d'épuration intercommunale de Pouzols-Minervois et Sainte-Valière (1 900 EH) – Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre                   | <i>Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération (11)</i> |
| 2012-2017   | Traitement tertiaire de la station d'épuration de Perpignan (350 000 EH) – Mission AMO – 6 573 913 € HT  | <i>Perpignan Méditerranée CA (66)</i>                    |
| 2008 - 2012 | Port Leucate - Station biologique membranaire (43 700 Eq/hab) – (2011 : Réception des travaux) – 12 110 987 € H.T. Mission témoin de Maîtrise d'Œuvre          | <i>Leucate (11)</i>                                      |
| 2014        | Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées à Thuir - PRO  | <i>CC des Aspres (66)</i>                                |
| 2013        | Station biologique de Trouillas (4 000 EH) - 2 176 700 € H.T. PRO – ACT – VISA   | <i>CC des Aspres (66)</i>                                |

# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2012        | Création d'une nouvelle station d'épuration à Montaren (2 700 EH) – 1 983 000 € H.T. – AVP  | <i>SIVOM de la région de Coulogues (30)</i>              |
| 2012        | Station d'épuration de Mialet (2 000 EH) – Mise en place d'un traitement tertiaire par UV – 160 000 € H.T. – PRO – ACT – VISA                 | <i>CA Le Grand Alès en Cévennes (30)</i>                 |
| 2011        | Réhabilitation de la station d'épuration de Coursan (9 000 EH) – AVP  | <i>Le Grand Narbonne CA (11)</i>                         |
| 2011        | Curage des boues du lagunage de Vailhan pour épandage (200 EH) – sous-traitant Tercia Consultants – PRO – ACT – DET – VISA – AOR              | <i>Vailhan (34)</i>                                      |
| 2011        | Station d'épuration boues activées – 25 000 EH + Réseaux – 7 178 000 € H.T. - ACT   | <i>Lézignan Corbières (11)</i>                           |
| 2008 - 2010 | Station biologique (28 000 Eq/hab) + Réseau de transfert – 8 786 000 € H.T. - VISA – DET  | <i>SIVU du Limouxin (11)</i>                             |
| 2008 - 2010 | Station d'épuration intercommunale à St Marcel d'Aude (12 500 Eq/hab) – Réseau de transport – 5 500 000 € H.T. - PRO – ACT – VISA – DET – AOR | <i>SIVOM du Canal et de la Cesse (11)</i>                |
| 2010        | Station d'épuration (500 Eq/hab) - 905 000 € H.T. - AVP – PRO – ACT – VISA  | <i>Serdinya (66)</i>                                     |
| 2010        | Station d'épuration (1 000 EH) – Réhabilitation des lits de séchage – PRO – ACT   | <i>Tuchan (11)</i>                                       |
| 2008 – 2010 | Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à Bizanet (11) – 2 500 EH - 1 200 580 € H.T. - PRO – ACT – VISA – DET – AOR    | <i>Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération (11)</i> |
| 2009        | Construction d'une station d'épuration à Homps (3 000 EH) – AVP   | <i>Homps (11)</i>  |

## REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2022      | Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage industriel | <i>SAIPOL (34)</i>                              |
| 2021-2022 | Etude d'opportunité de réutilisation des eaux usées traitées                                | <i>CC Albères Côte Vermeille Illibéris (66)</i> |



# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2021-2022 | Dossier d'autorisation REUT – Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation urbaine           | <i>Le Boulou (66)</i>                         |
| 2021      | Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées par l'irrigation urbaine et agricole | <i>Saint Sulpice (81)</i>                     |
| 2021      | Etude de faisabilité pour la réutilisation des eaux usées traitées par l'irrigation urbaine             | <i>Le Boulou (66)</i>                         |
| 2020-2021 | Etude du potentiel REUT du territoire communautaire   | <i>Perpignan Méditerranée CA (66)</i>         |
| 2020      | Etude de potentialité de la réutilisation des eaux usées en Région Occitanie                            | <i>Région Occitanie Pyrénées Méditerranée</i> |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

|      |  |                               |
|------|--|-------------------------------|
| 2015 | Assainissement des eaux pluviales du site ANTARGAZ à Ris-Orangis, surface du projet 3,88 ha – étude de faisabilité - modélisation hydraulique 1D sous PCSWMM | <i>Antargaz (91)</i>          |
| 2015 | Réalisation d'un poste de relèvement des eaux pluviales rue Sauve – PRO – ACT  | <i>Palavas les Flots (34)</i> |
| 2015 | Aménagement du secteur des 4 chemins à Ginestas (11) – création d'une zone à caractère commercial de 10,4 ha – Dossier Déclaration Loi sur l'Eau             | <i>SARL PROBIZE – SUPER U</i> |

## HYDRAULIQUE FLUVIALE

|      |  |                             |
|------|--|-----------------------------|
| 2010 | Mise en sécurité hydraulique du ravin du Val Séris – 1 875 000 € H.T. – Modélisation hydraulique HEC RAS et dossier de demande de subvention | <i>Banyuls sur Mer (66)</i> |
|------|--|-----------------------------|

## EAU POTABLE : ALIMENTATION ET TRAITEMENT

|      |  |  |
|------|--|--|
| 2022 | Etude de faisabilité – Raccordement du lac de Taure, à l'usine de Maquens et mise en place d'un accélérateur | <i>Carcassonne Agglomération CA (11)</i> |
| 2021 | Schéma Directeur d'eau potable – Diagnostic Génie Civil des réservoirs                                       | <i>CC Avant-Monts (34)</i>               |

# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



|             |  |  |
|-------------|--|--|
| 2021        | Etude technico-économique des conditions de prélèvement d'eau de l'usine STERIMED à Amélie-les Bains   | <i>STERIMED (66)</i>                                     |
| 2020-2022   | Construction d'une usine de potabilisation des eaux – Site de Fresquel à Ganges – VISA   | <i>SIEA Région de Ganges (34)</i>                        |
| 2018-2020   | Construction d'un réservoir d'eau potable de 720 m3 et charbon actif en grain sur la Commune de Bizanet – AVP-PRO – Dossier Loi sur l'Eau  | <i>Le Grand Narbonne CA (11)</i>                         |
| 2018-2019   | Réutilisation d'un forage d'eau potable – Forage des Clottes à Montredon des Corbières – AVP-PRO-DCE   | <i>Le Grand Narbonne CA (11)</i>                         |
| 2014        | Maillage AEP intercommunal du Sud Minervois – Etude de faisabilité   | <i>Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11)</i> |
| 2014        | Marcorignan – Réhabilitation du réseau AEP suite au schéma directeur – 154 208 € H.T.  | <i>Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11)</i> |
| 2013        | Narbonne - Réhabilitation suite au programme de voirie – 130 000 € H.T.  | <i>Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11)</i> |
| 2012        | St Nazaire d'Aude – Réhabilitation avenue de Truilhas – 160 000 € H.T.   | <i>Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11)</i> |
| 2011 - 2012 | Narbonne – Réhabilitation réseaux Les Barques – 380 000 € H.T.   | <i>Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne (11)</i> |
| 2010        | Station de traitement d'eau potable de 36 m3/h – 941 400 € HT : Coagulation – Floculation – Décantation lamellaire - Filtration pression – Désinfection chlore gazeux – station de reprise DET | <i>La Boissière (34)</i>                                 |
| 2009        | Réhabilitation du captage de la Lladure 2 000 m3/j – Dossier Loi sur l'Eau – AVP   | <i>Commune de Formiguères (66)</i>                       |





# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

## TRAVAUX MARITIMES

|      |   |                     |
|------|---|---------------------|
| 2019 | Réhabilitation du ponton Derrick à Port Leucate – Etude de faisabilité – 1 030 000 € HT | <i>Leucate (11)</i> |
|------|---|---------------------|

## VRD

|      |   |                              |
|------|---|------------------------------|
| 2019 | Réfection des rues Berlioz et Verdun -AVP | <i>Port la Nouvelle (11)</i> |
|------|---|------------------------------|

|      |  |                                  |
|------|--|----------------------------------|
| 2019 | Aménagement du nouveau cimetière – AVP | <i>Portel des Corbières (11)</i> |
|------|--|----------------------------------|

|      |   |                              |
|------|---|------------------------------|
| 2019 | Extension du système de vidéoprotection – 100 000 € H.T.<br>PRO – DCE | <i>Port la Nouvelle (11)</i> |
|------|---|------------------------------|

|      |  |                                  |
|------|--|----------------------------------|
| 2019 | Accord cadre d'entretien et maintenance des installations d'éclairage public - 220 000 € H.T.<br>PRO – DCE | <i>Portel des Corbières (11)</i> |
|------|--|----------------------------------|

|           |   |                      |
|-----------|---|----------------------|
| 2018-2019 | Réaménagement du boulevard du Pech Raymond – Diagnostic | <i>Gruissan (11)</i> |
|-----------|---|----------------------|

|           |   |                 |
|-----------|---|-----------------|
| 2018-2019 | Aménagement du nouveau quartier de Saint Christol – Etude de faisabilité – 10 000 000 € HT – Commune de Pézenas | <i>CIM (34)</i> |
|-----------|---|-----------------|

|      |  |                   |
|------|--|-------------------|
| 2018 | Aménagement du secteur de la Condamine – Etude préalable | <i>Bages (11)</i> |
|------|--|-------------------|

|      |   |                              |
|------|---|------------------------------|
| 2018 | Construction d'enfeus – Cimetière de Port la Nouvelle – AVP | <i>Port la Nouvelle (11)</i> |
|------|---|------------------------------|

|      |  |                                   |
|------|--|-----------------------------------|
| 2018 | Aménagement de la base nautique à Port Leucate – Etude de faisabilité – 4 239 000 € HT | <i>Régie de Port Leucate (11)</i> |
|------|--|-----------------------------------|

|      |  |                                     |
|------|--|-------------------------------------|
| 2018 | Réfection de la rue de la Fabrique – 97 406 € H.T.<br>Dossier de demande de subvention | <i>Roquefort des Corbières (11)</i> |
|------|--|-------------------------------------|

|      |  |                                     |
|------|--|-------------------------------------|
| 2018 | Réfection de la Fabrique – 13 034 € H.T.<br>Dossier de demande de subvention | <i>Roquefort des Corbières (11)</i> |
|------|--|-------------------------------------|

# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2018        | Aménagement du secteur de la Condamine à BAGES (11) – 1 313 000 € H.T.<br>Etude de faisabilité – étude hydraulique  | <i>Bages (11)</i>                           |
| 2017-2018   | Aménagement de la ZAC Pôle Santé à Montredon des Corbières – Lot n°5 : Ouvrages d'art = Création de 3 ponts PIPO et 2 passerelles – PRO-DCE-VISA – 978 333 € HT | <i>Le Grand Narbonne CA (11)</i>            |
| 2017-2018   | Restructuration et extension du domaine d'Uby – AVP-PRO-Dossier Loi sur l'Eau   | <i>Domaine Uby (32)</i>                     |
| 2017 - 2018 | RD6009 – Contournement de COURSAN et requalification de la traversée – 65 000 000 € H.T.<br>Etude d'opportunité et de faisabilité – AVP de la solution retenue  | <i>Conseil Départemental de l'Aude (11)</i> |

## TRAVAUX FERROVIAIRES

|      |   |  |
|------|---|--|
| 2018 | Réhabilitation de l'ex-plateforme IMERYS au port de Port la Nouvelle – Doublement de la voie ferrée et passage de voie ballast à voie béton de la voie existante – 467 000 € H.T.<br>Mission complète de Maîtrise d'œuvre | <i>Languedoc Roussillon Agence de développement (34)</i> |
|------|---|--|

## ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

|           |  |                                       |
|-----------|--|---------------------------------------|
| 2020-2022 | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un contrat de concession – Assistance à la passation des contrats de délégation pour l'eau potable et l'assainissement de la commune de Thézan les Béziers | <i>CC Avant-Monts (34)</i>            |
| 2020-2022 | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un contrat de concession – Assistance à la passation des contrats de délégation pour l'eau potable et l'assainissement de la commune de Causses et Veyran  | <i>CC Avant-Monts (34)</i>            |
| 2019      | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – Annexes sanitaires du PLU  | <i>Argeliers (11)</i>                 |
| 2018      | Révision générale du PLU – Annexes sanitaires phase 1 – Etat des lieux   | <i>Montredon des Corbières</i>        |
| 2015      | Réalisation d'un porté à connaissance à l'arrêté préfectoral d'autorisation des rejets de la station d'épuration de Canet en Roussillon  | <i>Perpignan Méditerranée CA (66)</i> |

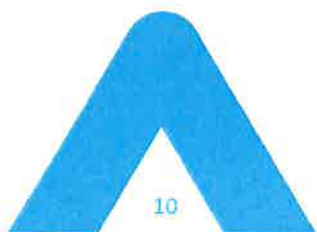


# Laurent DEFOOR

Né le 12 Avril 1984

Ingénieur Chef de Projets

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2015        | Réalisation du schéma directeur intercommunal d'assainissement – appui technique  | <i>Alès Agglomération (30)</i>                         |
| 2015        | Contrat de prestation de services pour la station d'épuration de La Canourgue – Expertise de la station d'épuration   | <i>SIVU du pays d'accueil de la vallée du Lot (48)</i> |
| 2014 – 2015 | Etat des lieux et étude d'opportunité du transfert des compétences eau et assainissement – 19 communes – co-traitance avec Espelia  | <i>CA Hérault-Méditerranée (34)</i>                    |
| 2013        | Construction d'un lotissement communal et d'une caserne de gendarmerie – Dossier de dérogation relatif à la destruction d'espèces floristiques protégées – Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau – Etude d'incidence Natura 2000   | <i>Port la Nouvelle (11)</i>                           |
| 2013        | Construction d'un lotissement privé « Les Estagnols » à Port la Nouvelle - Dossier de dérogation relatif à la destruction d'espèces floristiques protégées – Dossier d'Autorisation Loi sur l'Eau – Etude d'incidence Natura 2000 | <i>Hectare Aménageur – Promoteur (11)</i>              |
| 2011        | Consolidation des berges de la Basse à Brouilla – Dossier Loi sur l'Eau   | <i>CC des Aspres (66)</i>                              |
| 2010        | Construction d'une caserne de Gendarmerie – Réalisation du dossier d déclaration Loi sur l'Eau – Etude d'incidence Natura 2000  | <i>Port la Nouvelle (11)</i>                           |
| 2010        | Réalisation Etude d'impact ZAC de la Llose (partie réseaux secs et humides)   | <i>Alénya (66)</i>                                     |



# Sébastien RAVISCIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint



GAXIEU.FR



## FORMATION

Ingénieur Eau et Assainissement  
2001 - C.E.S. Eau Potable et  
Assainissement – Ecole Nationale  
du Génie de l'Eau et de  
l'Environnement de Strasbourg

## CERTIFICATION

CATEC (niveau Surveillant /  
Intervenant) – Certificat  
d'Aptitude à Travailler en Espaces  
Confinés - 2017

Autorisation d'intervention à  
proximité des réseaux –  
Préparation et conduite de projet  
(Concepteur) - 2017

## RÉSUMÉ DE CARRIERE

Avril 2001 à ce jour : Cabinet  
d'Etudes RenÉ GAXIEU – BEZIERS

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

Domaines de spécialités :

Maîtrise d'œuvre infrastructures  
et traitement des eaux.

Assistance à maîtrise d'Ouvrage

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### AMENAGEMENTS - VRD

|           |   |                            |
|-----------|---|----------------------------|
| 2021-2022 | Aménagement des Allées Paul Riquet – Montant des travaux : 6 700 000 € H.T.   | Béziers (34)               |
| 2021-2022 | Prades sur Vernazobre – RD1777E2 – Aménagement de la traversée du village du PRO+000 au PRO+300, de l'accès à l'extension du PLUI et du parking attenant – Montant des travaux : 350 000 € H.T. | Conseil Départemental 34   |
| 2020-2022 | Requalification Quai Port Neuf – Montant des travaux : 8 310 000 € H.T.   | Béziers (34)               |
| 2019-2022 | Aménagement de l'avenue de Valras – Montant des travaux : 909 157 € H.T.  | Vendres (34)               |
| 2019-2022 | Requalification de la rue du 4 septembre « La promenade » - Montant des travaux : 10 000 000 € H.T.   | Agde (34)                  |
| 2019-2022 | Parc de stationnement Suberbet et voie d'accès – Montant de travaux : 1 240 000 € H.T.  | Soubes (34)                |
| 2020-2022 | Création d'un parvis pour la salle polyvalente – Montant des travaux : 627 000 € H.T.   | Vendres (34)               |
| 2020-2021 | Olonzac – Aménagement d'un lotissement – Montant des travaux : 1 070 620 € H.T.   | Compagnie Immobilière (11) |
| 2020-2021 | Béziers – Lotissement Les Berges du Canal – Permis d'aménager   | Angelotti (34)             |
| 2020-2021 | Mise en valeur cœur de village – Aménagement centre ancien – Montant des travaux : 742 850 € H.T.   | Fouzilhon (34)             |
| 2020-2021 | Aménagement du site du Pôle Médical – montant des travaux : 338 731 € H.T.  | Nissan lez Enserune (34)   |
| 2020-2021 | Béziers – Opération Green Village – Montant de travaux : 881 342 € H.T.   | AJ Promotion (34)          |
| 2020-2021 | Paulhan – Lotissement de 15 lots, rue Docteur Batigne – Permis d'aménager   | Seleneo Immobilier (34)    |
| 2016      | Réaménagement de la rue Blanchemain – PRO DCE – Montant des travaux : 210 000 € H.T.  | Jacou (34)                 |
| 2016      | Agde – Aménagement de l'équipement public du Cap D'Agde – ESQ 16 000 000 € H.T.   | Agde (34)                  |
| 2015-2016 | Agde – Reconfiguration routière de l'entrée du Cap D'Agde – ESQ – AVP – PRO-DCE – 8 000 000 € H.T.  | Agde (34)                  |
| 2015      | Réfection de la rue des jardins – PRO DCE – Montant des travaux : 39 000 € H.T.   | Causses & Veyran (34)      |

# Sébastien RAVISIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|           |  |                                     |
|-----------|--|-------------------------------------|
| 2016      | Aménagement de la place des anciennes écoles – PRO DCE – Montant des travaux : 740 000 € H.T.  | Villeneuve les Béziers (34)         |
| 2015      | Aménagement de la place Gabriel Péri – PRO DCE – Montant des travaux : 3340 000 € H.T.   | Villeneuve les Béziers (34)         |
| 2015      | Bédarieux – reconstruction des digues Jean Moulin et Quai Cassin – ESQ – AVP – PRODCE – 400 000 € H.T.   | Bédarieux (34)                      |
| 2015      | EDF EN – Poste source de St-Julien d’Olargues – AVP  | EDF EN (34)                         |
| 2015      | EDF EN – Aménagement des accès au Parc Eolien Catalan – PRODCE – 300 000 € H.T.  | EDF EN (66)                         |
| 2015      | Béziers – Etude de faisabilité d’un quai de déchargement ferroviaire – 1 500 000€  | OI Manufacturing (34)               |
| 2015      | Béziers – Etude de la voie ferrée de ZABO – AVP – 1 870 000€   | SEBLI/CABEM (34)                    |
| 2014-2015 | EDF EN – Parc Eolien Catalan 35 Eoliennes – PRODCE Réseaux – 5 000 000 € H.T.  | EDF EN (66)                         |
| 2014      | Aménagement de la Montée de la Fiolo – PRO-DCE – 280 000 € H.T.  | Clapiers (34)                       |
| 2013-2014 | Extension de l’aire de trafic commercial – Montant des travaux 206 872.45 € H.T.   | SM Aéroport Béziers Cap d’Agde (34) |
| 2013-2014 | Conception et réalisation du pélicandrome SDIS 34 – Aéroport Béziers Cap d’Agde – Montant des travaux 536 538,90 € H.T.                                  | SEBLI (34)                          |
| 2013-2015 | Montagnac – Domaine départemental de Bessilles – Requalification de l’entrée Nord du domaine et réhabilitation de la piscine – 805 000 € H.T.            | Conseil Général (34)                |
| 2013-2015 | Parc éolien de l’ensemble éolien Catalan – Montant des travaux : 8 800 000 € H.T.  | EDF EN                              |
| 2014-2015 | Aménagement de la place Jean Jaurès – Aménagement espace central avec création d’une fontaine musicale – Montant des travaux : 2 000 000 € H.T.          | Ville de Béziers (34)               |
| 2014-2015 | Réfection de la voirie rue des Jardins – Montant des travaux 60 000 € H.T.   | Causses et Veyran (34)              |
| 2014-2015 | Aménagement de la traversée d’agglomération  | Le Poujol sur Orb (34)              |
| 2012-2014 | Aménagement de la route de Saint Geniès – Montant des travaux 167 000 € H.T.   | Murviel les Béziers (34)            |
| 2012-2013 | Vendres – Réalisation des VRD du lotissement La Fontainette de 15 lots environ – Mission témoin de maîtrise d’œuvre – Montant des travaux 312 000 € H.T. | Groupe GGL (34)                     |
| 2012-2013 | Aménagement de l’Avenue de Béziers – Tranche 2 – Mission témoin de maîtrise d’œuvre – Montant des travaux : 1 065 943,62 €                               | Thézan les Béziers (34)             |

# Sébastien RAVISCIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2012        | Aménagement Place des Anciennes Ecoles                                | Villeneuve les Béziers (34)                 |
| 2012        | Aménagement du Boulevard Mistral                                      | Villeneuve les Béziers (34)                 |
| 2012        | Mise en sens unique du cœur de village – 455 500 € H.T.               | Vendres (34)                                |
| 2011 – 2014 | Aménagement de la Rue du stade – 313 400 € H.T.                       | Vendres (34)                                |
| 2010        | Romiguières – Aménagement de la traversée du village – 245 000 € H.T. | Communauté de communes Lodévois Larzac (34) |
| 2011 – 2014 | Aménagement de la place de la Brèche – 154 800 € H.T.                 | Vendres (34)                                |
| 2010        | PVR – Secteur La Pallèle – 441 000 € H.T.                             | Aigues Vives (34)                           |
| 2010        | Aménagement de la rue du cimetière – AVP – PRO DCE – 120 000 € H.T.   | Nissan Lez Enserune (34)                    |
| 2010        | Parc éolien du Nord Bassin de Thau – 4 800 000 € H.T.                 | EDF EN                                      |
| 2010        | Aménagement de l'avenue Paul Vidal – 180 000 € H.T.                   | Murviel les Béziers (34)                    |
| 2010        | Aménagement de la rue du Cinéma – 120 000 € H.T.                      | Nissan les Enserune (34)                    |

## RESEAUX HUMIDES

|      |   |   |
|------|---|---|
| 2021 | Saint Gervais sur Mare – Renouvellement du réseau AEP rue de Boussagues – Montant des travaux : 117 000,00 € H.T.         | St Mare et Libron (34)                      |
| 2021 | Renouvellement des canalisations d'eau potable rue de Sallèles et rue des Horts – Montant des travaux : 168 000 € H.T.    | Communauté de Communes des Avant-Monts (34) |
| 2021 | Restructuration du réseau d'eau potable et réduction des fuites – Secteur Giratoire – Montant des travaux : 80 191 € H.T. | Hérépian (34)                               |
| 2021 | Restructuration du réseau d'eau potable et réduction des fuites – Secteur Giratoire – Montant des travaux : 80 191 € H.T. | Hérépian (34)                               |
| 2021 | Renforcement du réseau d'eau potable avenue de la République – Montant des travaux : 79 765 € H.T.                        | Hérépian (34)                               |
| 2021 | Sauvian – Réseaux humides Rue de la Tour, Rue Mairie, Rue ronde – Montant des travaux : 172 100,00 € H.T.                 | CABM (34)                                   |



# Sébastien RAVISIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|           |  |                               |
|-----------|--|-------------------------------|
| 2021      | Villeneuve Les Béziers – Réseaux humides Boulevard Gambetta, rue Victor Hugo – Montant des travaux : 74 700,00 € H.T.        | CABM (34)                     |
| 2021      | Villeneuve Les Béziers – Réseaux humides Boulevard de la République – Montant des travaux : 77 500,00 € H.T.                 | CABM (34)                     |
| 2021      | Villeneuve Les Béziers – Réseaux humides Rue des Mimosas – Montant des travaux : 41 514,28 € H.T.                            | CABM (34)                     |
| 2021      | Villeneuve Les Béziers – Réseaux humides Rue Arago, Rue Washington, Impasse Danton – Montant des travaux : 112 000,00 € H.T. | CABM (34)                     |
| 2021      | Sauvian – Rue Neuve, Rue du Puits Artésien, Rue du Château – Montant des travaux : 146 455,99 € H.T.                         | CABM (34)                     |
| 2021      | Villeneuve Les Béziers – Rue Vernhes Travaux AEP – Montant des travaux : 151 704,31 € H.T.                                   | CABM (34)                     |
| 2021      | Renforcement AEP avenue de la République – Montant des travaux : 174 300 € H.T.  | Hérépian (34)                 |
| 2021      | Renouvellement des réseaux AEP, EU et EP rue du Moulin – Montant des travaux : 250 356 € H.T.                                | Saint Geniès de Fontedit (34) |
| 2020      | Bassan – Réseaux humides avenue de Béziers   | CABM (34)                     |
| 2019-2022 | Béziers – Rue Rozanoff – Valentin – Montant des travaux :  | CABM (34)                     |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

|      |   |                              |
|------|---|------------------------------|
| 2021 | Béziers – ZAC Mazeran – Etudes de gestion des eaux pluviales  | Viaterra (34)                |
| 2021 | Bassan – Création d'un bassin de rétention – Etude de faisabilité   | CABM (34)                    |
| 2021 | Réalisation d'un bassin de rétention d'assainissement des eaux pluviales – Montant des travaux : 250 000 € H.T.   | St Genies de Fontedit (34)   |
| 2015 | Bassin de rétention avenue des Baléares – PRO-DCE – Montant des travaux : 158 000 € H.T.  | Le Cres (34)                 |
| 2015 | Réhabilitation du ruisseau du Rouffiac – PRO-DCE – Montant des travaux : 155 000 € H.T.   | Le Bousquet d'Orb (34)       |
| 2015 | Confortement du seuil de la Mare – PRO-DCE – Montant des travaux : 272 000 € H.T.   | Villemagne l'Argentière (34) |
| 2010 | Recalibrage du ruisseau des Muriers – AVP – PRO DCE – 65 000 € H.T.   | Nissan Lez Enserune (34)     |
| 2010 | Réhabilitation du ruisseau du Moulinet – AVP – 70 000 € H.T.  | Villemagne l'Argentière (34) |
| 2007 | Béziers – ZAC de la Courondelle – Etude hydraulique des réseaux et ouvrages de stockage – Simulation 6 bassins de rétention – Capacité totale 23 550 m3 | SEBLI (34)                   |

# Sébastien RAVISCIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

2006 Béziers – ZAC de Fonséranes - Etude hydraulique des réseaux et ouvrages de stockage – Simulation 15 bassins de rétention – Capacité total 92 000 m3 *SEBLI (34)*

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

|           |  |   |
|-----------|--|---|
| 2021      | Dio et Valquières – Assainissement des eaux usées – Montant des travaux : 410 807 € H.T.   | <i>SIAE Orb et Gravezon (34)</i>            |
| 2016      | Raccordement de la zone Camp Esprit sur la STEP de Bédarieux – EP – Montant des travaux : 448 000 € H.T.   | <i>Villemagne l'Argentière (34)</i>         |
| 2015      | Réduction des nuisances olfactives de la STEP – PRO DCE – Montant des travaux : 42 000 € H.T.  | <i>St Clément de Rivière (34)</i>           |
| 2015      | Travaux d'urgence – hameaux de Rongas – PRO DCE – Montant des travaux : 229 000 € H.T.   | <i>Combes (34)</i>                          |
| 2015      | Travaux d'urgence – Ruisseau de la Canalette – PRO DCE – Montant des travaux : 252 000 € H.T.  | <i>Saint Gervais sur Mare (34)</i>          |
| 2014-2015 | Création d'une station d'épuration d'une capacité de 7500 EH – Montant des travaux : 1 800 000 € H.T.  | <i>Montarnaud (34)</i>                      |
| 2014-2015 | Création d'une station d'épuration d'une capacité de 300 EH – Montant des travaux : 390 000 € H.T.   | <i>Agel (34)</i>                            |
| 2014-2015 | Graissessac – Assainissement du hameau de Provères   | <i>Syndicat Mixte des cinq vallées (34)</i> |
| 2014-2015 | Assainissement du village de Camplong  | <i>Syndicat Mixte des cinq vallées (34)</i> |
| 2012-2016 | St Clément de Rivière – Réhabilitation, renforcement et transfert des réseaux d'assainissement eaux usées jusqu'à la STEP de Rouargues – PRO-DCE – 4 500 000 € H.T.  | <i>St Clément de Rivière (34)</i>           |
| 2012-2013 | Assainissement du hameau du Vernet – Réhabilitation du réseau d'assainissement – Création de la station d'épuration d'eaux usées – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux 395 000 € H.T. | <i>Combes (34)</i>                          |
| 2012-2014 | Avène – Assainissement des hameaux Truscas et le Coural – Montant des travaux 330 000 € H.T.   | <i>SIVOM Orb et Gravezon (34)</i>           |
| 2012-2014 | Réhabilitation du poste de refoulement de l'Enclos – Montant des travaux 126 600 € H.T.  | <i>Cazouls les Béziers (34)</i>             |
| 2012      | Réseau Eaux usées – Rue Alexandre Cabanel – 75 000 € H.T.  | <i>CABM (34)</i>                            |
| 2012      | Amélioration de la filière boue et réfection du génie civil – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 182 188 € H.T.  | <i>Murviel les Béziers (34)</i>             |

# Sébastien RAVISIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |                                   |
|-------------|---|-----------------------------------|
| 2010 – 2013 | Station d'épuration des hameaux de Clairac et de la Gure – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 552 940,53 € H.T.                     | <i>La Tour sur Orb (34)</i>       |
| 2010        | Station d'épuration de Romiguières – lit planté de macrophytes – 50 Eq/hab  | <i>SIVOM Orb et Gravezon (34)</i> |
| 2010        | Station d'épuration de Fauzan – lit planté de macrophytes – 65 Eq/hab   | <i>Cesserac (34)</i>              |
| 2010        | Création d'une station d'épuration et mise en œuvre des réseaux d'assainissement au hameau de Taussac – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – 500 000 € H.T. | <i>Taussac la Billière (34)</i>   |

## EAU POTABLE : ALIMENTATION ET TRAITEMENT

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2020-2021   | Paulhan – Lotissement de 15 lots, rue Docteur Batigne – Permis d'aménager   | <i>Seleneo Immobilier (34)</i>                               |
| 2021        | Eau potable – Etude de faisabilité amélioration stockage et distribution des communes du Sud  | <i>SI Mare et Libron (34)</i>                                |
| 2018        | Etude technico-économique exploitation ressource en eau   | <i>Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (34)</i> |
| 2016        | Raccordement AEP la Malhaute – PRO DCE – Montant des travaux : 545 000 € H.T.   | <i>SIAEP Thézan Pailhes (34)</i>                             |
| 2015        | Programme d'amélioration du rendement du réseau eau potable – PRO DCE – Montant des travaux : 352 000 € H.T.                                  | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                              |
| 2015        | Lunel – Réfection du réservoir d'eau potable de Restinclière – PRODCE – 360 000€  | <i>Lunel (34)</i>  |
| 2014        | Frontignan – Renforcement et renouvellement de la conduite AEP Route de Balaruc – ESQ – AVP – 2 200 000 € H.T.                                | <i>SAEP Frontignan (34)</i>                                  |
| 2014 – 2015 | Travaux de réhabilitation du réseau AEP depuis le réservoir jusqu'à la route de Murviel les Béziers – Montant des travaux : 269 000,00 € H.T. | <i>SIAEPA Thézan Pailhès (34)</i>                            |
| 2013 – 2014 | Communes du Nord – Renforcement AEP de Servian – 422 255,00 € H.T.  | <i>CABEM (34)</i>  |
| 2012        | Renouvellement réseau Boulevard Frédéric Mistral-Villeneuve les Béziers – 109 430,00 € H.T.   | <i>CABEM (34)</i>  |
| 2012        | Mise en place d'une désinfection sur les réservoirs du village haut et bas - AVP – PRO – ACT – Estimation des travaux : 71 000 € H.T.         | <i>Courniou les Grottes (34)</i>                             |
| 2010 – 2011 | Renforcement et sécurisation du réseau des communes du Nord de la CABEM – AVP – PRO DCE – 3 600 000 € H.T.                                    | <i>CABEM (34)</i>  |
| 2009 – 2012 | Réservoir de Sérignan – 2 500 m <sup>3</sup> – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 926 781 € H.T.                      | <i>CABEM (34)</i>  |

2010 Renforcement AEP du hameau de la Sesquières *Taussac (34)*  
– AVP – PRO DCE – 290 000 € H.T.

## AMENAGEMENT DE RIVIERE

2013-2014 Olonzac – Homogénéisation de la protection en *SIAH Sud*  
rive droite de l’Espène – Montant des travaux : *Minervoies (34)*  
329 250,00 € H.T.

2013-2015 Confortement du seuil de la Mare – Montant des *Villemagne*  
travaux H.T. 240 000 € H.T. *l’Argentière (34)*

## AMENAGEMENT DE ZONES

2020 – 2022 Agde – Domaine Batipaume – Résidence d’un *Nemesis*  
complexe touristique et d’une résidence senior *Promotion (34)*  
Montant des travaux H.T. : 3 660 000 € H.T.

2020 – 2021 Bassan – Lotissement le Clos de Caylus – *SM*  
Montant des travaux : 340 000 € H.T. *Aménagement*  
*(11)*

2013 – 2021 Bessan – Réalisation de la ZAC de la Capucière – *Communauté*  
Montant des Travaux : 4 705 000 € H.T. *d’Agglomération*  
*Hérault*  
*Méditerranée (34)*

2009-2020 Bassan – Aménagement de la ZAC Traisors – *SM Promotion*  
Martines de 20 ha – AVP – PRO DCE – 6 200 000  
€ H.T.

2015 Thézan les Béziers (34) – Extension de la ZA « les *CC ORB &*  
Masselettes – PRO DCE – Montant des travaux : *TAUROU (34)*  
455 000 € H.T.

2015 Olonzac (34) – Aménagement d’un lotissement *Compagnie*  
– EP – Montant des travaux : *Immobilière (34)*

2015 Béziers (34) – Lotissement l’ovalie – PRO DCE – *BE Promotion (34)*  
Montant des travaux :  
710 740 € H.T.

2015 Aménagement du quartier de Malfato – ESQ – *Agde (34)*  
17 000 000 € H.T.

2014-2015 Béziers – ZAC de la Courondelle – Tranche 5 – *SEBLI (34)*  
PRODCE – 480 000 € H.T.

2014 ZAC Consul de Mer – ESQ – 7 750 000 € H.T. *Montpellier (34)*

2014 Aménagement des abords de la salle *Thézan les Béziers*  
polyvalente *(34)*

2014 Plaine des sports – Permis d’aménager parking *Palavas les Flots*  
aérien *(34)*

2014 Extension ZA La Masselette – 6 200 000 € H.T. *Thézan les Béziers*  
*(34)*

2010 Bassan – Lotissement le Clos de la Louïre – AVP *BE Promotion*  
– PRO DCE – 350 000 € H.T.

2010 ZAE La Tour à Montarnaud – AVP – PRO DCE – *Communauté de*  
2 100 000 € H.T. *communes Vallée*  
*de l’Hérault (34)*



# Sébastien RAVISIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

|             |   |                                     |
|-------------|---|-------------------------------------|
| 2008 – 2011 | Béziers – ZAC de la Courondelle – Superficie totale 50 hectares – Tranche 1 : 10,5 ha (2008) 1 830 000 € H.T. – Tranche 2 : 12,5 ha (2009) 2 485 000 € H.T. – Tranche 3 : 10,5 ha (2008-2011) 4 130 000 € H.T. – Tranche 4 : 10,5 ha (2011) | SEBLI (34)                          |
| 2008        | Béziers - ZAC de la Courondelle – Ilot B2 – « Les Terrasses du Garissou » - Lotissement de 19 parcelles – 257 417 € H.T.  | Madame<br>Françoise Bresson<br>(34) |
| 2008        | Béziers – ZAC du Pech de Fonseranes – Superficie totale 180 hectares – Tranche 1 : 15 ha – AVP  | SEBLI (34)                          |

## ACCORDS-CADRES - MARCHES A BONS DE COMMANDE

|             |  |   |
|-------------|--|---|
| 2020-2024   | Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement   | Espondeilhan (34)   |
| 2017-2021   | Missions de conseils, d'études, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre dans les domaines des infrastructures, des VRD, de l'hydraulique et de l'urbanisme              | Communauté<br>d'Agglomération<br>Béziers<br>Méditerranée (34) |
| 2018-2022   | Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de projets VRD sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole – Lot 3 : Pôle Valée du Lez – Lot 4 : Pôle Cadoule et Bérange                | Montpellier<br>Méditerranée<br>Métropole (34)                 |
| 2018-2022   | Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de projets VRD sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole – Lot 7 : Assistance à maîtrise d'ouvrage | Montpellier<br>Méditerranée<br>Métropole (34)                 |
| 2014 – 2018 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydraulique. Marché à bons de commande              | Jacou (34)  |
| 2014 – 2018 | Marché à commandes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement   | Communauté<br>d'Agglomération<br>de Montpellier<br>(34)       |
| 2012 – 2016 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydrauliques. Marché à bons de commande             | Le Crès (34)  |
| 2012 – 2016 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydrauliques. Marché à bons de commande             | Le Crès (34)  |
| 2015        | Marché à bons de commande – Travaux divers de Voirie – Minimum : 100 000,00 € H.T. par an – Maximum : 300 000,00 € H.T. par an   | Villeneuve les<br>Béziers (34)                                |

# Sébastien RAVISCIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



|             |  |  |
|-------------|--|--|
| 2015-2019   | Travaux de Réseaux Secs – Marché à bons de commande – Minimum : 30 000 € HT – Maximum : 300 000 € HT             | <i>Saint Aunes (34)</i>  |
| 2015-2018   | Travaux de voirie – Marché à bons de commande – Minimum : 40 000 € H.T. par an – Maximum : 150 000 € H.T. par an | <i>Hérépian (34)</i>   |
| 2013-2016   | Palavas les Flots – Voirie/Eaux Pluviales – 500 000 € maximum  | <i>Palavas les Flots (34)</i>                                      |
| 2012 - 2015 | Marché de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux hydrauliques. Marché à bons de commande                | <i>SAEP Frontignan - Balaruc les Bains – Balaruc le Vieux (34)</i> |

## AMENAGEMENTS DIVERS

|           |   |                                     |
|-----------|---|-------------------------------------|
| 2021      | Aménagement d'un parc public – AVP – Montant des travaux : 492 516 € H.T.   | <i>Nissan lez Enserune (34)</i>     |
| 2021      | Béziers - Construction de la déchetterie Nord – Montant des travaux : 235 467 € H.T.  | <i>CABM (34)</i>                    |
| 2021      | Réfection de la passerelle piétonne – AVP – Montant des travaux : 70 000 € H.T.   | <i>Villemagne l'Argentière (34)</i> |
| 2020      | Confortement falaise de Boussargues : 296 622 € H.T.  | <i>Bédarieux (34)</i>               |
| 2016      | Aménagement d'un espace ludique – PRO DCE – Montant des travaux : 368 000 € H.T.  | <i>Saint André de Sangonis (34)</i> |
| 2016      | Aménagement d'une zone multisports – EP – Montant des travaux : 3 247 000 € H.T.  | <i>Vias (34)</i>                    |
| 2016      | Aménagement d'un City-park et de deux aires de jeux – AVP – Montant des travaux : 342 9000 € H.T.   | <i>Hérépian (34)</i>                |
| 2015      | Création d'un terrain de tennis – PRO DCE – Montant des travaux : 252 000 € H.T.  | <i>Le Crès (34)</i>                 |
| 2015      | Réhabilitation de la piscine municipale – PRO-DCE – 550 000 € H.T.  | <i>Lamalou les Bains (34)</i>       |
| 2014-2015 | Aménagement de la fontaine musicale Place Jean Jaurès – ESQ – AVP – PRO 2 000 000 € H.T.  | <i>Béziers (34)</i>                 |
| 2010-2014 | Extension du golf du Cap d'Agde - Montant des travaux : 2 000 000 € H.T. – Etude d'impact – Dossier Loi sur l'eau - Mission témoin de maîtrise d'œuvre – AVP 2012 | <i>Agde (34)</i>                    |
| 2013-2014 | Réhabilitation de la piscine du domaine de Bessilles – AVP – PRODCE – 520 000 € H.T.  | <i>Conseil Général 34</i>           |
| 2013      | Extension du golf international d'Agde - Cheminement doux – PRODCE – 670 000 € H.T.   | <i>Agde (34)</i>                    |
| 2012      | St Clément de Rivière – Création d'un local technique pour groupe électrogène – PRO-DCE – 80 000 € H.T.   | <i>St Clément de Rivière (34)</i>   |





# Sébastien RAVISIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |  |                        |
|-------------|--|------------------------|
| 2009 - 2011 | Aire d'accueil des gens du voyage de 20 emplacements – 1 078 457 € H.T.  | Castelnau le Lez (34)  |
| 2011        | Béziers – ZAC de la Courondelle – « Aménagement de l'espace public central » à Béziers. Fontaine – PRO-DCE – 1 250 000 € H.T.          | SEBLI (34)             |
| 2009        | Terrain de grand jeu – Montant des travaux : 600 000 € H.T.  | Palavas les Flots (34) |
| 2009        | Aménagement d'une aire de loisir sur le site du lac – Montant des travaux : 450 000 € H.T. (comprenant un City stade : 130 000 € H.T.) | Le Crès (34)           |

## ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2018        | Etude technico-économique exploitation ressource en eau   | Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (34) |
| 2014 – 2015 | Programme d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable   | Murviel les Béziers (34)                              |
| 2015        | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | Vias (34)   |
| 2013-2014   | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles – Dossier d'avenant à la convention de concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime | Palavas les Flots (34)                                |
| 2014        | Aménagement du secteur 1AU1 – Etude de faisabilité  | Olonzac (34)  |
| 2014        | Déclaration de projet pour la résidence sénior  | Vendres (34)  |
| 2014        | Carte communale   | Prémian (34)  |
| 2014        | Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour l'extension ZA La Masselette   | Thézan les Béziers (34)                               |
| 2010 – 2013 | ZAC du Château Bassanel – 250 ha – Dossier de création de ZAC – Révision simplifiée du PLU  | Olonzac (34)  |
| 2012        | AMO transport et valorisation par compostage des boues de la station d'épuration des eaux usées du SIVU   | SIVU Confluent Mare et Orb (34)                       |
| 2012        | AMO pour la réalisation de la Crèche et de l'Ecole maternelle – Rédaction du cahier des charges pour le choix de l'architecte – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mission de maîtrise d'œuvre             | Vendres (34)  |

# Sébastien RAVISCIONI

Né le 21 Juillet 1977

Directeur Opérationnel Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

## PARCS EOLIENS

|           |  |                             |
|-----------|--|-----------------------------|
| 2022      | Parc Eolien de Sauveterre 2 (81) - PRO – Montant prévisionnel des travaux : 3 753 000 € H.T. | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2021      | Parc Eolien d'Oupia 2 (34) - PRO-ACT-VISA – Montant des travaux : 3 600 000 € H.T.           | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2017-2019 | Parc Eolien de Riols 1 et 2 – 19 machines – 10 000 000 € H.T.                                | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2015      | Poste source de St-Julien d'Olargues - AVP   | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2015      | Aménagement des accès au Parc Eolien Catalan – PRODCE – 300 000 € H.T.                       | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2014-2015 | Parc Eolien Catalan 35 Eoliennes – 5 000 000 € H.T.  | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2013-2015 | Parc éolien de l'ensemble éolien Catalan – Montant des travaux : 8 800 000 € H.T.            | EDF<br><i>Renouvelables</i> |
| 2012      | Liaison HTA Parc photovoltaïque Istres/St Martin de Crau – 1 240 000 € H.T.                  | EDF<br><i>Renouvelables</i> |

ACT – VISA – DET – AOR



# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager



GAXIEU.FR



## FORMATION

Ingénieur Ecole Spéciale des Travaux Publics de Paris – Section Ingénieur Géomètre – 1997

## CERTIFICATION

CATEC (niveau Surveillant / Intervenant) – Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés - 2017

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux – Préparation et conduite de projet (Concepteur) - 2017

## RÉSUMÉ DE CARRIERE

Janvier 2009 à ce jour : Cabinet d'Etudes René GAXIEU – BEZIERS

2004 à 2008 : Ingénieur chargé d'affaires - Cabinet d'architecture Alain Clauzel (Montpellier)

2003 : Directeur travaux - BET SERI (Montpellier)

2001 à 2003 : Ingénieur travaux - Colas Midi Méditerranée (Montpellier)

1997 à 2000 : Ingénieur travaux - Turini (Sète)

## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### AMENAGEMENTS - VRD

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| 2023-2026 | Requalification quai Port Neuf - 6 676 193 € H.T.   | Béziers (34)   |
| 2023      | Béziers - Requalification quartier du Faubourg – 3 042 000 € HT   | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (34) |
| 2023      | Aménagement rue Arcelin – 508 900 € HT  | Murviel les Béziers (34)                             |
| 2023      | Aménagement carrefour rues Rosiers et stade – 96 0992 € HT  | Causses et Veyran (34)                               |
| 2023      | Château de Lignan sur Orb -VRD du Parc de reprise des berges – 890 492 € HT   | PENA Paysage (34)                                    |
| 2023      | Réaménagement et requalification de l'espace urbain en entrée de village -  | Lézignan la Cèbe (34)                                |
| 2023      | Bassan – Avenue de la garrigue – 372 000 €HT  | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (34) |
| 2023      | Requalification allée Flanerie et place du Môle -   | Agde (34)  |
| 2022-2023 | Aménagement avenue de la Tuilerie – 1 289 500 € HT  | Espondeilhan (34)                                    |
| 2021-2023 | Aménagement des Allées Paul Riquet – Montant des travaux : 6 700 000 € H.T.   | Béziers (34)   |
| 2022-2023 | Aménagement RD 18E10 - 1 500 000 € HT   | Magalas (34)   |
| 2021      | Béziers – Rénovation de la déchetterie du Capiscol – 350 000 € HT   | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (34) |
| 2021      | Villeneuve les Béziers – Lotissement « Vilanova » - Permis d'Aménager   | HECTARE (34)   |
| 2021      | Béziers – Création de la déchetterie Nord-ZAC de Mercorent – AVP/PRO-DCE/VISA/DET/AOR – 1 370 000 € HT              | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (34) |
| 2020-2021 | Centre d'entraînement interdépartemental de formation – 4 000 000 € H.T.  | SDIS de l'Hérault (34)                               |
| 2020      | Béziers – Travaux VRD dans le cadre du projet de groupement d'habitations « Les Perles d'O » - PRO-DCE/VISA/DET/AOR | BE PROMOTION (34)                                    |

# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

Domaines de spécialités :

Maîtrise d'œuvre  
infrastructures - BIM

Missions :

Coordination des études, gestion du personnel du bureau d'études, contrôle des projets.

Participe au groupe de travail BIM au CINOV (Fédération patronale française représentative créée pour promouvoir et défendre les entreprises des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique)

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux – Préparation et conduite de projet (Concepteur) - 2017

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| 2020      | Réhabilitation de murs de soutènement – 400 000 € H.T.  | Béziers (34)   |
| 2019-2022 | Requalification de la rue du 4 septembre « La promenade » - Montant des travaux : 10 000 000 € H.T. | Agde (34)  |
| 2019-2022 | Parc de stationnement Suberbet et voie d'accès – Montant de travaux : 1 240 000 € H.T.              | Soubes (34)  |
| 2019-2022 | Resort « La Baraquette » à Marseillan   | Propriétés&Co (34)                                   |
| 2019-2020 | Requalification Ile des Loisirs – 2 000 000 € H.T.  | Agde (34)  |
| 2019-2020 | Passerelle Jean Bouin – 650 000 € H.T.  | Béziers (34)   |
| 2018      | Aménagement Boulevard Mistral – 600 000 € H.T.  | Villeneuve les Béziers (34)                          |
| 2019-2020 | Rue de l'Egalité – 1 000 000 € H.T.   | Sérignan (34)  |
| 2018-2021 | Cheminement doux Orb Acropole – 1 000 000 € H.T.  | Béziers (34)   |
| 2019      | Chemin Saint Michel – 500 000 € H.T.  | Villeneuve les Béziers (34)                          |
| 2018-2019 | Béziers – Ilot des Chaudronniers – 1 500 000 € H.T.   | VIATERRA (34)  |
| 2018-2019 | Chemin Neuf et Grand Rue – 650 000 € H.T.   | Bassan (34)  |
| 2017-2020 | Réhabilitation de la déchetterie du Capiscol – 500 000 € H.T.                                       | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (34) |
| 2017-2019 | Aménagement de l'avenue de la Méditerranée – 12 000 000 € H.T.                                      | Vias (34)  |
| 2016      | Mise en sens unique du centre-ville – EP – Montant des travaux : 1 657 000 € H.T.                   | Vias (34)  |
| 2016      | Sécurisation des cheminements doux RD37 – Montant des travaux : 524 000 € H.T.                      | Vendres (34)   |
| 2016-2018 | Agde – Aménagement de l'équipement public du Cap D'Agde – 16 000 000 € H.T.                         | Agde (34)  |
| 2015-2016 | Agde – Reconfiguration routière de l'entrée du Cap D'Agde – ESQ – AVP – PRODCE - 8 000 000 € H.T.   | Agde (34)  |

# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |                                |
|-------------|---|--------------------------------|
| 2015        | Réfection de la rue des jardins – PRO DCE –<br>Montant des travaux : 39 000 € H.T.  | Causses&<br>Veyran(34)         |
| 2016        | Aménagement de la place des anciennes écoles<br>– Montant des travaux : 740 000 € H.T.  | Villeneuve les<br>Béziers (34) |
| 2015        | Aménagement de la place Gabriel Péri – PRO<br>DCE –Montant des travaux : 3340 000 € H.T.  | Villeneuve les<br>Béziers (34) |
| 2014-2015   | Réfection de la voirie rue des Jardins – Montant<br>des travaux 60 000 € H.T.   | Causses et Veyran<br>(34)      |
| 2014-2015   | Aménagement de la traversée d'agglomération   | Le Poujol sur Orb<br>(34)      |
| 2013-2014   | Conception et réalisation du pélicandrome SDIS<br>34 – Aéroport Béziers Cap d'Agde – Montant des<br>travaux 536 538,90 € H.T.                                     | SEBLI (34)                     |
| 2014-2015   | Réfection de la voirie rue des Jardins – Montant<br>des travaux 60 000 € H.T.   | Causses et Veyran<br>(34)      |
| 2013-2015   | Montagnac – Domaine départemental de<br>Bessilles – Requalification de l'entrée Nord du<br>domaine et réhabilitation de la piscine – 805 000<br>€ H.T.            | Conseil Général<br>(34)        |
| 2013-2015   | Parc éolien de l'ensemble éolien Catalan –<br>Montant des travaux : 8 800 000 € H.T.  | EDF EN                         |
| 2014-2015   | Aménagement de la place Jean Jaurès –<br>Aménagement espace central avec création<br>d'une fontaine musicale – Montant des travaux :<br>2 000 000 € H.T.          | Ville de Béziers<br>(34)       |
| 2014-2015   | Aménagement de la traversée d'agglomération   | Le Poujol sur Orb<br>(34)      |
| 2012-2014   | Aménagement de la route de Saint Geniès –<br>Montant des travaux 167 000 € H.T.   | Murviel les<br>Béziers (34)    |
| 2012-2013   | Vendres - Réalisation des VRD du lotissement La<br>Fontainette de 15 lots environ - Mission témoin<br>de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux 312<br>000 € H.T. | Groupe GGL (34)                |
| 2012-2013   | Aménagement de l'Avenue de Béziers - Tranche<br>2 – Mission témoin de maîtrise d'œuvre –<br>Montant des travaux : 1 065 943,62 €                                  | Thézan les Béziers<br>(34)     |
| 2012        | Aménagement Place des Anciennes Ecoles  | Villeneuve les<br>Béziers (34) |
| 2012        | Aménagement du Boulevard Mistral  | Villeneuve les<br>Béziers (34) |
| 2012        | Mise en sens unique du cœur de village –<br>455 500 € H.T.  | Vendres (34)                   |
| 2011 - 2014 | Aménagement de la Rue du stade – 313 400 €<br>H.T.  | Vendres (34)                   |

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2010        | Romiguières – Aménagement de la traversée du village – 245 000 € H.T. | <i>Communauté de communes<br/>Lodévois Larzac<br/>(34)</i> |
| 2011 - 2014 | Aménagement de la place de la Brèche – 154 800 € H.T.                 | <i>Vendres (34)</i>  |
| 2010        | PVR - Secteur La Pallèle – 441 000 € H.T.                             | <i>Aigues Vives (34)</i>                                   |
| 2010        | Aménagement de la rue du cimetière – AVP – PRO DCE – 120 000 € H.T.   | <i>Nissan Lez<br/>Enserune (34)</i>                        |
| 2010        | Parc éolien du Nord Bassin de Thau – 4 800 000 € H.T.                 | <i>EDF EN</i>  |
| 2010        | Aménagement de l'avenue Paul Vidal – 180 000 € H.T.                   | <i>Murviel les Béziers<br/>(34)</i>                        |
| 2010        | Aménagement de la rue du Cinéma – 120 000 € H.T.                      | <i>Nissan Lez<br/>Enserune (34)</i>                        |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2023      | Béziers – Réhabilitation de l'ouvrage du Gargailhan – 184 500 € HT  | <i>Communauté d'agglomération<br/>Béziers<br/>Méditerranée (34)</i> |
| 2022-2023 | Lieuran les Béziers – Création d'un bassin de rétention Combe Libro – 600 000 € HT                              | <i>Communauté d'agglomération<br/>Béziers<br/>Méditerranée (34)</i> |
| 2022-2023 | Lieuran les Béziers – Stabilisation fossé chemin Combe Libro – 80 000 € HT                                      | <i>Communauté d'agglomération<br/>Béziers<br/>Méditerranée (34)</i> |
| 2021-2024 | Bassin de rétention communal amont Libron – 688 500 € HT  | <i>Magalas (34)</i>   |
| 2021      | Béziers – ZAC Mazeran – Etudes de gestion des eaux pluviales  | <i>Viaterra (34)</i>  |
| 2021      | Bassan – Création d'un bassin de rétention – Etude de faisabilité   | <i>CABM (34)</i>  |
| 2021      | Réalisation d'un bassin de rétention d'assainissement des eaux pluviales – Montant des travaux : 250 000 € H.T. | <i>St Genies de<br/>Fontedit (34)</i>                               |
| 2015      | Confortement du seuil de la Mare – PRO-DCE – Montant des travaux : 272 000 € H.T.                               | <i>Villemagne<br/>l'Argentière (34)</i>                             |
| 2010      | Recalibrage du ruisseau des Muriers – AVP – PRO DCE – 65 000 € H.T.   | <i>Nissan Lez<br/>Enserune (34)</i>                                 |





# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

|      |   |                                     |
|------|---|-------------------------------------|
| 2010 | Réhabilitation du ruisseau du Moulinet – AVP – 70 000 € H.T.  | <i>Villemagne l'Argentière (34)</i> |
| 2007 | Béziers – ZAC de la Courondelle - Etude hydraulique des réseaux et ouvrages de stockage – Simulation 6 bassins de rétention – Capacité totale 23 550 m3 | <i>SEBLI (34)</i>                   |
| 2006 | Béziers - ZAC de Fonséranes - Etude hydraulique des réseaux et ouvrages de stockage – Simulation 15 bassins de rétention – Capacité total 92 000 m3     | <i>SEBLI (34)</i>                   |

## ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2023        | Puissalicon - Réhabilitation réseau eaux usées rue Cave des Consuls – Montant des travaux : 102 234 € H.T.  | <i>Communauté de communes des Avant-Monts (34)</i> |
| 2021        | Dio et Valquières – Assainissement des eaux usées – Montant des travaux : 410 807 € H.T.  | <i>SIAE Orb et Gravezon (34)</i>                   |
| 2016        | Raccordement de la zone Camp Esprit sur la STEP de Bédarieux – EP – Montant des travaux : 448 000 € H.T.  | <i>Villemagne l'Argentière (34)</i>                |
| 2015        | Travaux d'urgence – Ruisseau de la Canalette – PRO DCE – Montant des travaux : 252 000 € H.T.   | <i>Saint Gervais sur Mare (34)</i>                 |
| 2014-2015   | Création d'une station d'épuration d'une capacité de 7500 EH - Montant des travaux : 1 800 000 € H.T.   | <i>Montarnaud (34)</i>                             |
| 2014-2015   | Création d'une station d'épuration d'une capacité de 300 EH - Montant des travaux : 390 000 € H.T.  | <i>Agel (34)</i>                                   |
| 2014-2015   | Graissessac - Assainissement du hameau de Provères  | <i>Syndicat Mixte des cinq vallées (34)</i>        |
| 2014-2015   | Assainissement du village de Camplong   | <i>Syndicat Mixte des cinq vallées (34)</i>        |
| 2014        | Frontignan – Renforcement et renouvellement de la conduite AEP Route de Balaruc – ESQ – AVP – 2 200 000 € H.T.  | <i>SAEP Frontignan (34)</i>                        |
| 2014 - 2015 | Travaux de réhabilitation du réseau AEP depuis le réservoir jusqu'à la route de Murviel les Béziers – Montant des travaux : 269 000,00 € H.T.                       | <i>SIAEPA Thézan Pailhès (34)</i>                  |
| 2012-2016   | St Clément de Rivière – Réhabilitation, renforcement et transfert des réseaux d'assainissement eaux usées jusqu'à la STEP de Rouargues – PRO-DCE – 4 500 000 € H.T. | <i>St Clément de Rivière (34)</i>                  |



|             |  |                                   |
|-------------|--|-----------------------------------|
| 2012-2013   | Assainissement du hameau du Vernet – Réhabilitation du réseau d'assainissement – Création de la station d'épuration d'eaux usées – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux 395 000 € H.T. | <i>Combes (34)</i>                |
| 2012-2014   | Avène - Assainissement des hameaux Truscas et le Coural – Montant des travaux 330 000 € H.T.   | <i>SIVOM Orb et Gravezon (34)</i> |
| 2012-2014   | Réhabilitation du poste de refoulement de l'Enclos – Montant des travaux 126 600 € H.T.  | <i>Cazouls les Béziers (34)</i>   |
| 2012        | Réseau Eaux usées – Rue Alexandre Cabanel – 75 000 € H.T.  | <i>CABM (34)</i>                  |
| 2012        | Amélioration de la filière boue et réfection du génie civil – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 182 188 € H.T.  | <i>Murviel les Béziers (34)</i>   |
| 2010 – 2013 | Station d'épuration des hameaux de Clairac et de la Gure – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 552 940,53 € H.T.  | <i>La Tour sur Orb (34)</i>       |
| 2010        | Station d'épuration de Romiguières – lit planté de macrophytes – 50 Eq/hab   | <i>SIVOM Orb et Gravezon (34)</i> |
| 2010        | Station d'épuration de Fauzan – lit planté de macrophytes – 65 Eq/hab  | <i>Cesseroas (34)</i>             |
| 2010        | Création d'une station d'épuration et mise en œuvre des réseaux d'assainissement au hameau de Taussac – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – 500 000 € H.T.  | <i>Taussac la Billière (34)</i>   |

## EAU POTABLE : ALIMENTATION ET TRAITEMENT

|           |  |  |
|-----------|--|--|
| 2023      | Murviel les Béziers – Réhabilitation réservoir d'eau potable - 330 150 € HT                      | <i>Communauté de communes Les Avant-Monts (34)</i> |
| 2023      | Réhabilitation de la conduite d'adduction de la rue Emile Zola jusqu'au réservoir – 320 000 € HT | <i>SIAEPA Thézan-Pailhès (34)</i>                  |
| 2023      | Avène – Alimentation en eau potable de la Mendrerie – 286 375 € HT                               | <i>SIAE Orb et Gravezon (34)</i>                   |
| 2023      | La Tour sur Orb -Le Ruffas – Mise en conformité du réseau AEP – 152 900 € HT                     | <i>Syndicat Intercommunal Mare et Libron (34)</i>  |
| 2023      | Laurens – Renforcement du réservoir – 800 000 € HT   | <i>Syndicat Intercommunal Mare et Libron (34)</i>  |
| 2022-2023 | Travaux de mise en conformité AEP – 273 000 € HT   | <i>Premian (34)</i>                                |
| 2020-2021 | Paulhan – Lotissement de 15 lots, rue Docteur Batigne – Permis d'aménager                        | <i>Seleneo Immobilier (34)</i>                     |



# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2018        | Etude technico-économique exploitation ressource en eau   | Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (34) |
| 2016        | Amélioration rendement en eau potable – AVP – Montant des travaux : 106 000,00 € H.T.   | Hérépian (34)   |
| 2013 - 2014 | Communes du Nord – Renforcement AEP de Servian – 422 255,00 € H.T.  | CABEM (34)  |
| 2012        | Renouvellement réseau Boulevard Frédéric Mistral-Villeneuve les Béziers – 109 430,00 € H.T.   | CABEM (34)  |
| 2012        | Mise en place d'une désinfection sur les réservoirs du village haut et bas - AVP – PRO – ACT – Estimation des travaux : 71 000 € H.T. | Courniou les Grottes (34)                             |
| 2010 - 2011 | Renforcement et sécurisation du réseau des communes du Nord de la CABEM – AVP – PRO DCE – 3 600 000 € H.T.                            | CABEM (34)  |
| 2009 - 2012 | Réservoir de Sérignan – 2 500 m <sup>3</sup> – Mission témoin de maîtrise d'œuvre – Montant des travaux : 926 781 € H.T.              | CABEM (34)  |
| 2010        | Renforcement AEP du hameau de la Sesquières – AVP – PRO-DCE – 290 000 € H.T.  | Taussac (34)  |

## AMENAGEMENT DE RIVIERE

|           |   |                              |
|-----------|---|------------------------------|
| 2013-2014 | Olonzac - Homogénéisation de la protection en rive droite de l'Espène – Montant des travaux : 329 250,00 € H.T. | SIAH Sud Minervois (34)      |
| 2013-2015 | Confortement du seuil de la Mare – Montant des travaux H.T. : 240 000 € H.T.                                    | Villemagne l'Argentière (34) |

## AMENAGEMENT DE ZONES

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| 2023-2025 | Béziers – Requalification du quartier Port Notre Dame – 6 750 000 € HT  | Béziers & Co (34)                                    |
| 2022-2025 | Agde – La Méditerranéenne - 8,82 hectares                               | GGL (34)   |
| 2022-2025 | Agde – Création du pôle d'échange multimodal – 6 512 000 € HT           | Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (34) |
| 2022-2023 | Bessan – Centre commercial ZAC Capucière – 2 475 000 € HT               | Groupe Duval (34)                                    |
| 2022-2025 | Vendres – Lotissement « Les Terrasses de Castelnau » - 2 046 167 € HT   | BSM (34)   |
| 2023      | Puisserguier – Réalisation d'un lotissement de 73 lots – 2 775 913 € HT | Hectare (34)   |



# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2022-2023   | Agde – Aménagement Ilot Brescou – 500 000 € HT  | <i>PROMEO (34)</i>  |
| 2021-2025   | Boujan sur Libron – Lotissement Les jardins d'Odile – 15 lots   | <i>Promologis (34)</i>                                      |
| 2020-2025   | Marseillan - ZAC Pioch de Pire de 300 lots environ  | <i>SASU Marseillan Aménagement (34)</i>                     |
| 2020-2025   | Béziers – ZABO 2 – Travaux de viabilisation et de paysagement – 3 300 000 € HT  | <i>VIATERRA (34)</i>  |
| 2020-2025   | Béziers – La Devèze -Lotissement Renaissance – 916 595 € HT   | <i>SAS Angeprom Renaissance (34)</i>                        |
| 2020 – 2022 | Agde – Domaine Batipaume – Résidence d'un complexe touristique et d'une résidence senior<br>Montant des travaux H.T. : 3 660 000 € H.T. | <i>Nemesis Promotion (34)</i>                               |
| 2020 – 2021 | Bassan – lotissement le Clos de Caylus –<br>Montant des travaux : 340 000 € H.T.  | <i>SM Aménagement (11)</i>                                  |
| 2013 – 2021 | Bessan - Réalisation de la ZAC de la Capucière –<br>Montant des Travaux : 4 705 000 € H.T.  | <i>Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (34)</i> |
| 2015        | Béziers (34) – Lotissement l'ovalie – PRO DCE –<br>Montant des travaux :<br>710 740 € H.T.  | <i>BE Promotion (34)</i>                                    |
| 2015        | Aménagement du quartier de Malfato – ESQ –<br>17 000 000 € H.T.   | <i>Agde (34)</i>  |
| 2013-2015   | CFA Midi Pyrénées – ZAC de la Capucière – AVP –<br>PRODCE – 4 100 000€ H.T.   | <i>Bessan (34)</i>  |
| 2014-2015   | Béziers - ZAC de la Courondelle – Tranche 5 –<br>PRODCE – 480 000 € H.T.  | <i>SEBLI (34)</i>   |
| 2014        | ZAC Consul de Mer – ESQ – 7 750 000 € H.T.  | <i>Montpellier (34)</i>                                     |
| 2014        | Aménagement des abords de la salle polyvalente  | <i>Thézan les Béziers (34)</i>                              |
| 2014        | Plaine des sports – Permis d'aménager parking aérien  | <i>Palavas les Flots (34)</i>                               |
| 2014        | Extension ZA La Masselette – 6 200 000 € H.T.   | <i>Thézan les Béziers (34)</i>                              |
| 2010        | Bassan – Lotissement le Clos de la Louïre – AVP –<br>PRO DCE – 350 000 € H.T.   | <i>BE Promotion</i>   |
| 2010        | ZAE La Tour à Montarnaud – AVP – PRO DCE –<br>2 100 000 € H.T.  | <i>Communauté de communes Vallée de l'Hérault (34)</i>      |



# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU

S<sup>2</sup>LO

|             |   |                                     |
|-------------|---|-------------------------------------|
| 2008 - 2011 | Béziers – ZAC de la Courondelle – Superficie totale 50 hectares – Tranche 1 : 10,5 ha (2008) 1 830 000 € H.T. – Tranche 2 : 12,5 ha (2009) 2 485 000 € H.T. – Tranche 3 : 10,5 ha (2008-2011) 4 130 000 € H.T. - Tranche 4 : 10,5 ha (2011) | SEBLI (34)                          |
| 2008        | Béziers - ZAC de la Courondelle – Ilot B2 – « Les Terrasses du Garissou » - Lotissement de 19 parcelles – 257 417 € H.T.  | Madame<br>Françoise Bresson<br>(34) |
| 2008        | Béziers – ZAC du Pech de Fonseranes – Superficie totale 180 hectares – Tranche 1 : 15 ha – AVP  | SEBLI (34)                          |

## ACCORDS-CADRES - MARCHES A BONS DE COMMANDE

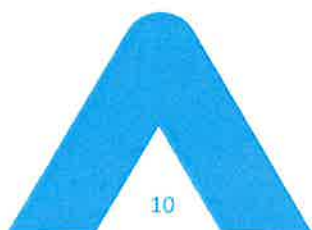
|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2023-2027   | Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'hydraulique et pour la réalisation et la réhabilitation des réseaux eau potable, assainissement, VRD – Montant maximum honoraires 300 000 € HT | Communauté<br>d'agglomération<br>Hérault<br>Méditerranée (34) |
| 2020-2025   | Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de projets et travaux d'eau pluviales, d'aménagements fluviaux ou de cours d'eau et de dossiers réglementaires   | Communauté<br>d'agglomération<br>Béziers<br>Méditerranée (34) |
| 2020-2024   | Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux d'eau et d'assainissement  | Espondeilhan (34)   |
| 2014 - 2018 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydraulique. Marché à bons de commande   | Jacou (34)  |
| 2014 - 2018 | Marché à commandes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'ouvrages d'eau potable, d'eau brute et d'assainissement  | Communauté<br>d'Agglomération<br>de Montpellier<br>(34)       |
| 2012 - 2016 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydrauliques. Marché à bons de commande  | Le Crès (34)  |
| 2012 - 2016 | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'infrastructures, de voiries, réseaux divers et hydrauliques. Marché à bons de commande  | Le Crès (34)  |
| 2015        | Marché à bons de commande – Travaux divers de Voirie – Minimum : 100 000,00 € H.T. par an – Maximum : 300 000,00 € H.T. par an  | Villeneuve les<br>Béziers (34)                                |
| 2015-2019   | Travaux de Réseaux Secs - Marché à bons de commande – Minimum : 30 000 € HT – Maximum : 300 000 € HT  | Saint Aunes (34)  |
| 2015-2018   | Travaux de voirie – Marché à bons de commande – Minimum : 40 000 € H.T. par an – Maximum : 150 000 € H.T. par an  | Hérépian (34)   |



|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2013-2016   | Palavas les Flots – Voirie/Eaux Pluviales – 500 000 € maximum                                     | <i>Palavas les Flots (34)</i>                                      |
| 2012 - 2015 | Marché de maîtrise d'œuvre dans la réalisation de travaux hydrauliques. Marché à bons de commande | <i>SAEP Frontignan - Balaruc les Bains – Balaruc le Vieux (34)</i> |

## AMENAGEMENTS DIVERS

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2023-2025 | Agde – Réfection de la zone technique du port du Cap d'Agde – 3 800 00 € HT   | <i>SODEAL (34)</i>                                  |
| 2022-2023 | Agde – Déchèterie – 1 467 414 € HT  | <i>SICTOM Pézenas Agde (34)</i>                     |
| 2023      | Désimperméabilisation cours de l'école et placette Lou Roc -  | <i>Lézignan la Cèbe (34)</i>                        |
| 2023      | Aménagement d'un city-stade – 200 000 € HT  | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                     |
| 2023      | Aménagement d'un jardin d'agrément – 108 000 € HT   | <i>Causses et Veyran (34)</i>                       |
| 2023      | Aménagement parc sportif – 400 000 € HT   | <i>Poussan (34)</i>                                 |
| 2023      | St Pons et Mons la Trivalle – Liaisons douces – Etude de faisabilité  | <i>Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (34)</i> |
| 2023      | Lunas – Le Bousquet d'Orb – Etude d'opportunité itinéraire cyclable – 7150 ml - 1 780 000 €   | <i>Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (34)</i> |
| 2023      | Création tennis – 210 747 € HT  | <i>Vendres (34)</i>                                 |
| 2022-2023 | Réhabilitation du cimetière vieux – 102 167 € HT  | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                     |
| 2021      | Aménagement d'un parc public – AVP – Montant des travaux : 492 516 € H.T.   | <i>Nissan lez Enserune (34)</i>                     |
| 2021      | Béziers - Construction de la déchetterie Nord – Montant des travaux : 235 467 € H.T.  | <i>CABM (34)</i>                                    |
| 2021      | Réfection de la passerelle piétonne – AVP – Montant des travaux : 70 000 € H.T.   | <i>Villemagne l'Argentière (34)</i>                 |
| 2020      | Confortement falaise de Boussargues : 296 622 € H.T.  | <i>Bédarieux (34)</i>                               |
| 2016      | Aménagement d'un espace ludique – PRO DCE – Montant des travaux : 368 000 € H.T.  | <i>Saint André de Sangonis (34)</i>                 |
| 2010-2014 | Extension du golf du Cap d'Agde - Montant des travaux : 2 000 000 € H.T. – Etude d'impact – Dossier Loi sur l'eau - Mission témoin de maîtrise d'œuvre – AVP 2012 | <i>Agde (34)</i>                                    |





# Jérôme PARZY

Né le 26 Novembre 1972

Ingénieur responsable Bureau d'études – Secteur Hérault - BIM Manager

|             |  |                                   |
|-------------|--|-----------------------------------|
| 2013-2014   | Réhabilitation de la piscine du domaine de Bessilles – AVP – PRO-DCE – 520 000 € H.T.  | <i>Conseil Général (34)</i>       |
| 2013        | Extension du golf international d'Agde - Cheminement doux – PRO-DCE – 670 000 € H.T.   | <i>Agde (34)</i>                  |
| 2012        | St Clément de Rivière – Création d'un local technique pour groupe électrogène – PRO-DCE – 80 000 € H.T.                                | <i>St Clément de Rivière (34)</i> |
| 2009 - 2011 | Aire d'accueil des gens du voyage de 20 emplacements – 1 078 457 € H.T.  | <i>Castelnau le Lez (34)</i>      |
| 2011        | Béziers – ZAC de la Courondelle – « Aménagement de l'espace public central » à Béziers. Fontaine – PRO-DCE – 1 250 000 € H.T.          | <i>SEBLI (34)</i>                 |
| 2009        | Terrain de grand jeu – Montant des travaux : 600 000 € H.T.  | <i>Palavas les Flots (34)</i>     |
| 2009        | Aménagement d'une aire de loisir sur le site du lac - Montant des travaux : 450 000 € H.T. (comprenant un City stade : 130 000 € H.T.) | <i>Le Crès (34)</i>               |

## ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

|             |   |   |
|-------------|---|---|
| 2023        | Montage accord-cadre travaux réseaux secs   | <i>Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (34)</i> |
| 2023        | Montage accord-cadre travaux de voirie  | <i>Vias (34)</i>  |
| 2023        | Montage accord-cadre entretien et réparation réseau AEP et assainissement   | <i>Syndicat Intercommunal Mare et Libron (34)</i>           |
| 2014 - 2015 | Programme d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable   | <i>Murviel les Béziers (34)</i>                             |
| 2015        | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | <i>Vias (34)</i>  |
| 2013-2014   | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles - Dossier d'avenant à la convention de concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime | <i>Palavas les Flots (34)</i>                               |
| 2014        | Aménagement du secteur 1AU1 – Etude de faisabilité  | <i>Olonzac (34)</i>   |
| 2014        | Déclaration de projet pour la résidence sénior  | <i>Vendres (34)</i>   |
| 2014        | Carte communale   | <i>Prémian (34)</i>   |
| 2014        | Déclaration de projet avec mise en compatibilité du PLU pour l'extension ZA La Masselette   | <i>Thézan les Béziers (34)</i>                              |

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2013 - 2015 | Révision générale du PLU  | <i>Aigues Vives (34)</i>               |
| 2010 – 2013 | ZAC du Château Bassanel – 250 ha – Dossier de création de ZAC – Révision simplifiée du PLU  | <i>Olonzac (34)</i>                    |
| 2012        | AMO transport et valorisation par compostage des boues de la station d'épuration des eaux usées du SIVU   | <i>SIVU Confluent Mare et Orb (34)</i> |
| 2012        | AMO pour la réalisation de la Crèche et de l'Ecole maternelle – Rédaction du cahier des charges pour le choix de l'architecte – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mission de maîtrise d'œuvre | <i>Vendres (34)</i>                    |

## PARCS EOLIENS

|           |  |                              |
|-----------|--|------------------------------|
| 2022-2023 | Parc Eolien de Sauveterre 2 (81) - PRO – Montant prévisionnel des travaux : 3 753 000 € H.T. | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2021-2023 | Parc Eolien d'Oupia 2 (34) - PRO-ACT-VISA – Montant des travaux : 3 600 000 € H.T.           | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2017-2019 | Parc Eolien de Riols 1 et 2 – 19 machines – 10 000 000 € H.T.                                | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2015      | Poste source de St-Julien d'Olargues - AVP   | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2015      | Aménagement des accès au Parc Eolien Catalan – PRODCE – 300 000 € H.T.                       | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2014-2015 | Parc Eolien Catalan 35 Eoliennes – 5 000 000 € H.T.  | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2013-2015 | Parc éolien de l'ensemble éolien Catalan – Montant des travaux : 8 800 000 € H.T.            | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |
| 2012      | Liaison HTA Parc photovoltaïque Istres/St Martin de Crau – 1 240 000 € H.T.                  | <i>EDF<br/>Renouvelables</i> |

ACT – VISA – DET – AOR

# Aurélié FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

**GAXIEU**  
AU COEUR DE VOS PROJETS

GAXIEU.FR



## FORMATION

MASTER en Droit de l'Urbanisme - 2005

DEA en Droit Public - 2004

## CERTIFICATION

Intégration de la HQE aux opérations d'aménagement – Formation du Moniteur – Oct 2008.

Formation « Approche Environnementale de l'Urbanisme » AEU – Formation ADEME Languedoc-Roussillon – Déc 2009.

## RÉSUMÉ DE CARRIERE

Avril 2008 à ce jour : Cabinet d'Etudes René GAXIEU – BEZIERS

Chargée d'enseignement à l'IUP Droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier dispense des cours aux étudiants de L3, M1, M2 sur le Droit de l'urbanisme, l'urbanisme opérationnel, l'urbanisme et le développement durable, le Droit de l'environnement

## PRINCIPALES ETUDES & PROJETS DIRIGÉS

### ELABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

|             |   |                              |
|-------------|---|------------------------------|
| En cours    | Elaboration du PLU soumis à évaluation environnementale | Fontcouverte (11)            |
| En cours    | Elaboration de la carte communale                       | Prémian (34)                 |
| En cours    | Révision Générale du PLU                                | Montredon des Corbières (11) |
| 2014-2020   | Elaboration du PLU                                      | Saint-Gervais-sur-Mare (34)  |
| 2017 -2020  | Révision générale du PLU                                | Vendres (34)                 |
| 2008-2020   | Elaboration du PLU                                      | Ventenac (11)                |
| 2010-2019   | Elaboration du PLU                                      | Portel-des-Corbières (11)    |
| 2015 – 2019 | Elaboration du PLU                                      | Cruzy (34)                   |
| 2012-2016   | Elaboration du PLU                                      | Saint-Nazaire-d'Aude (11)    |

### ADAPTATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

|          |  |                             |
|----------|--|-----------------------------|
| En cours | Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU | La Palme (11)               |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU              | Névian (11)                 |
| En cours | 2 <sup>ème</sup> Modification du PLU                         | Agde (34)                   |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU              | Servian (34)                |
| En cours | 2 <sup>ème</sup> Modification simplifiée du PLU              | Portel-des-Corbières (11)   |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Bages (11)                  |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Pieusse (11)                |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Olonzac (11)                |
| En cours | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Marcorignan (11)            |
| En cours | Révision générale du PLU                                     | Agde (34)                   |
| En cours | Révision générale du PLU                                     | Saint-Thibéry (34)          |
| En cours | Révision générale du PLU                                     | Pézenas (34)                |
| En cours | Elaboration du PLU   | Mailhac (11)                |
| 2023     | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Salles d'Aude (11)          |
| 2022     | Bilan du PLU   | Agde (34)                   |
| 2022     | 2 <sup>ème</sup> Modification simplifiée du PLU              | Ginestas (11)               |
| 2022     | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Sainte-Valière (11)         |
| 2022     | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU              | Saint-Gervais-sur-Mare (34) |
| 2021     | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Bages (11)                  |
| 2021     | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU                         | Hérépian (34)               |

# Aurélie FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

Chargée d'enseignement à l'IUP Droit de l'Urbanisme et de l'Immobilier.

## COMPÉTENCES ET SAVOIR FAIRE

Domaines de spécialités :

Juriste en urbanisme, environnement, aménagement du territoire, droit public.  
Assistance à Maitrise d'Ouvrage.  
Assistance juridique et marchés publics.

|             |  |                              |
|-------------|--|------------------------------|
| 2021        | Révision Allégée du PLU  | Ginestas (11)                |
| 2021        | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU   | Vendres (34)                 |
| 2020        | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU  | Portel-des-Corbières (11)    |
| 2018-2020   | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU   | Saint-Côme-et-Marujols (30)  |
| 2020        | 3 <sup>ème</sup> Modification simplifiée du PLU  | Ferrals-les-Corbières (11)   |
| 2020        | 3 <sup>ème</sup> Modification du PLU   | Saint-Hilaire (11)           |
| 2018-2019   | Bilan du PLU   | Roquefort-des-Corbières (11) |
| 2018 - 2019 | Bilan du PLU   | Montredon-des-Corbières (11) |
| 2018-2019   | Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU                                   | Port-la-Nouvelle (11)        |
| 2019        | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU   | Caux-et-Sauzens (11)         |
| 2019        | 3 <sup>ème</sup> Modification simplifiée du PLU  | Cazilhac (11)                |
| 2019        | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU  | Limoux (11)                  |
| 2019        | 1 <sup>ère</sup> Modification simplifiée du PLU  | Montolieu (11)               |
| 2018        | 2 <sup>ème</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Puisserguier (34)            |
| 2018        | 3 <sup>ème</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Bessan (11)                  |
| 2018        | 1 <sup>ère</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Saint Hilaire (11)           |
| 2018        | 1 <sup>ère</sup> Modification du PLU   | Sigean (11)                  |
| 2018        | Déclaration de projet – STECAL parc animalier  | Cases-de-Pène (66)           |
| 2018        | 8 <sup>ème</sup> Modification simplifiée du PLU  | Saint-Thibéry (34)           |
| 2017        | 3 <sup>ème</sup> Modification du PLU   | Roquefort-des-Corbières (11) |
| 2016        | 2 <sup>ème</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Bessan (34)                  |
| 2016        | 6 <sup>ème</sup> Modification du PLU   | Ginestas (11)                |
| 2016        | 6 <sup>ème</sup> Modification du PLU   | Cruscades (11)               |
| 2016        | 1 <sup>ère</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Olonzac (34)                 |
| 2016        | 5 <sup>ème</sup> Modification Simplifiée du PLU  | Roquefort-des-Corbières(11)  |
| 2016        | 4 <sup>ème</sup> Modification POS  | Cerbère (66)                 |
| 2014        | 8 <sup>ème</sup> Révision Simplifiée PLU – Aménagement et extension du secteur des Masselettes | Thézan-lès-Béziers (34)      |
| 2014        | 5 <sup>ème</sup> Modification du PLU   | Thézan-lès-Béziers           |
| 2010-2014   | Révision simplifiée du PLU d'Olonzac – Création d'un golf                                      | Olonzac (34)                 |
| 2014        | Modification du PLU  | Thézan-lès-Béziers (34)      |
| 2012        | Modification du PLU – Secteur Carrières  | Montredon-des-Corbières (11) |
| 2011-2012   | Déclaration de projet et mise ne compatibilité POS : Projet photovoltaïque                     | Bessan (34)                  |
| 2011-2012   | Mise en compatibilité du POS de Bessan : ZAC   | Bessan (34)                  |
| 2011-2012   | Déclaration de projet et mise en compatibilité du POS : Canalet                                | Agde (34)                    |





# Aurélie FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



|                        |  |  |
|------------------------|--|--|
| 2010-2011<br>2011      | Révision simplifiée du PLU de Vendres<br>Déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS – Extension du Golf   | Vendres (34)                                       |
| 2008 - 2011            | Mission de conseils, d'études et de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie, réseaux divers, hydrauliques – Marché à bons de commande - Montant minimum 51 500 € H.T. – Montant maximum 206 000 € H.T. | Mirepeisset (11)                                   |
| 2008-2011<br>2009-2010 | Révision simplifiée et modification du PLU<br>Modification du POS et 2 révisions du POS de Portel des Corbières  | Barbaira (11)<br>Portel-des-Corbières (11)         |
| 2009-2010              | Révision simplifiée du PLU de Caves – Création d'une ZAC   | Communauté de Communes Corbières Méditerranée (11) |
| 2009-2010              | Modification du PLU  | Thézan-lès-Béziers (34)                            |
| 2009-2010              | Révision simplifiée du PLU   | Roquefort-des-Corbières (11)                       |
| 2009-2010              | Révision simplifiée du POS – création d'un centre de valorisation des déchets inertes  | Colombiers (34)                                    |
| 2009-2010              | Révision simplifiée du POS – création d'un centre de valorisation des déchets inertes  | Lespignan (34)                                     |
| 2009                   | Révision simplifiée du POS – création d'une ZAC  | Port-la-Nouvelle (11)                              |
| 2009-2010              | Modification du PLU – création d'une zone d'activités  | Ginestas (11)                                      |
| 2008-2009              | Révision simplifiée du POS de Colombiers – changement de destination d'un bâtiment agricole  | Colombiers (34)                                    |

## DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

|          |   |                     |
|----------|---|---------------------|
| En cours | DUP création d'un espace de vie et de rencontre | Vendres (34)        |
| En cours | DUP aménagement du Chemin Pech d'Engiscle       | Sainte-Valière (11) |
| 2021     | DUP création d'un espace public                 | La Palme (11)       |
| 2020     | DUP création d'un cimetière                     | Canohès (66)        |
| 2020     | DUP aménagement du Chemin de Charlemagne        | Saint-Cyprien (66)  |
| 2017     | Dossier de Déclaration d'Utilité Publique       | Le Boulou (66)      |



# Aurélie FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

Envoyé en préfecture le 13/06/2024  
Reçu en préfecture le 13/06/2024  
Publié le 13/06/2024  
ID : 034-213403009-20240611-DC2024\_013-AU



## ETUDES DE FAISABILITE

|      |  |                              |
|------|--|------------------------------|
| 2017 | Ouverture d'une zone agricole à l'urbanisation | Roquefort-des-Corbières (11) |
| 2013 | Etude de faisabilité réalisation d'un port     | Palavas (34)                 |

## AMO CCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

|           |   |                          |
|-----------|---|--------------------------|
| 2022      | Renouvellement concession des plages  | Canet-en-Roussillon (66) |
| 2022      | Avenant à la concession des plages  | Vias (34)                |
| 2021      | Renouvellement concession des pages   | Agde (34)                |
| 2021      | Renouvellement concession des plages  | Leucate (11)             |
| 2020      | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | La Palme (11)            |
| 2019      | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | Port-la-Nouvelle (11)    |
| 2019      | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un avenant au dossier de Concession des plages naturelles   | La Grande Motte (34)     |
| 2017-2018 | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | La Grande Motte (34)     |
| 2015      | Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la DSP Plages  | Vias (34)                |
| 2015      | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles  | Vias (34)                |
| 2013-2014 | Assistance à maître d'ouvrage pour la mise en place d'un dossier de concession des plages naturelles - Dossier d'avenant à la convention de concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime | Palavas-les-Flots (34)   |
| 2012-2014 | Mission d'Assistance dans le cadre d'une Délégation de Service Public du Port de Plaisance  | Banyuls-sur-Mer (66)     |
| 2012      | Dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public maritime dans la baie de Cerbère   | Cerbère (66)             |

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

|      |                       |              |
|------|-----------------------|--------------|
| 2020 | Révision générale RLP | Agde (34)    |
| 2020 | Elaboration RLP       | Leucate (11) |



# Aurélie FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

## OPERATION D'AMENAGEMENT

|             |   |  |
|-------------|---|--|
| 2013        | Mise en place d'un PUP  | Puichéric (11)   |
| 2012-2013   | Etude d'impact ZAC la Basse sur la commune de Baixas  | Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (66) |
| 2012-2013   | Notice au cas par cas dans le cadre d'une procédure étude d'impact - ZAC « entrée Est »                                     | Saint-Estève (66)                                      |
| 2012-2013   | Notice au cas par cas dans le cadre d'une procédure étude d'impact - Lotissement Hectare sur la commune de Port la Nouvelle | Société Hectare SAS (11)                               |
| 2012-2013   | Notice au cas par cas dans le cadre d'une procédure étude d'impact - Voie du Cagné  | Bram (11)  |
| 2012-2013   | Notice au cas par cas dans le cadre d'une procédure étude d'impact - Route de Rochelongue                                   | Agde (34)  |
| 2012        | Diagnostic territorial dans le cadre de la requalification du port du Barcarès  | Le Barcarès (66)                                       |
| 2012        | Bessan - DUP – ZAC La Capucière   | Hérault Méditerranée Communauté d'Agglomération (34)   |
| 2011 – 2012 | Bessan - Etude d'impact – ZAC La Capucière  | Hérault Méditerranée Communauté d'Agglomération (34)   |
| 2011-2012   | Etude d'impact/dossier de création/DUP dans le cadre de la ZAC de la Capucière à Bessan                                     | Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (34)   |
| 2012        | Peyriac de mer – Lotissement « Le Jardin des Clauses » - 14 parcelles - 355 000 € H.T.                                      | CDR (11)   |
| 2012        | Etude d'impact sur l'aménagement de la route de Rochelongue   | Agde (34)  |
| 2011        | Etude d'impact/déclaration de projet sur la requalification du golf du Cap d'Agde   | Agde (34)  |
| 2010        | Etude de faisabilité – Aménagement Leucate Plage  | Leucate (11)   |
| 2008-2010   | Etude de faisabilité – ZAC de Sigean  | Communauté de Communes Corbières Méditerranée (11)     |
| 2008-2010   | Etude de faisabilité – ZAC Ecoparc à Caves (11)   | Communauté de Communes Corbières Méditerranée (11)     |
| 2008        | Mise en place de la PVR – Commune de Bram   | Bram (11)  |
| 2008        | Mise en place de la PVR – Commune de Ventenac   | Ventenac (11)  |
| 2008-2009   | Dossier de création de la ZAC de Rieumas à Marssac sur Tarn   | Communauté d'agglomération de l'Albigeois (81)         |

# Aurélie FISSOT

Née le 20 Août 1980

Directrice Equipe – Juriste en urbanisme / environnement

## DOSSIER REGLEMENTAIRE

|          |   |
|----------|---|
| En cours | Autorisation Environnementale Unique – Pézenas (34 Quartier Saint-Christol) |
| 2021     | Dossier de dérogation Loi Littoral – STEP Le Barcarès (66)                  |
| 2021     | Dossier déclaration et enregistrement ICPE Béziers (34) d'une déchetterie   |



DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

Notifiée le :  
17.06.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVIAN

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 17/06/2024

ID : 034-213403009-20240613-DC2024\_014-AU



# DECISION

2024-014

**Objet :** Cimetière Neuf - **Concession familiale perpétuelle** accordée à Mme MARTINEZ JODAR Josefa et à M. MARTINEZ JODAR José.

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2014 concernant le nouveau tarif des **concessions perpétuelles** des cimetières de la Commune,

Vu le règlement général des cimetières de la commune,

Vu la demande en date du 13 mai 2024 de Mme MARTINEZ JODAR Josefa et de M. MARTINEZ JODAR José tendant à obtenir une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,

Considérant, qu'il convient d'accorder à Mme MARTINEZ JODAR Josefa et à M. MARTINEZ JODAR José, sous certaines conditions, une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal.

## DECIDE

**Article 1 :** D'accorder à Mme MARTINEZ JODAR Josefa et M. MARTINEZ JODAR José, une concession familiale perpétuelle Lot 9 n°2 dans le cimetière « neuf » à Servian, moyennant la somme de 2 001 euros.

**Article 2 :** Que le paiement du prix susvisé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

Servian, 13/06/2024

Christophe THOMAS  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

Notifiée le :  
28.06.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVIAN

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 034-213403009-20240627-DC2024\_0015-AU



# DECISION

2024-015

Objet : Terminaux de Paiement Electronique - Renouvellement contrat de location longue durée - Société HAXE DIRECT

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 parvenue en Sous-Préfecture le 25 avril 2014 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de renouveler la location de longue durée pour deux Terminaux de Paiement Electronique afin de s'équiper de matériel de dernière génération,

Considérant la proposition faite par l'entreprise HAXE DIRECT,

## DECIDE

Article 1 : d'accepter le renouvellement du contrat de location longue durée de deux Terminaux de Paiement Electronique proposé par l'entreprise HAXE DIRECT sise Zac Montagne Plus, Avenue de l'Europe, 44620 La Montagne.

Article 2 : que le montant du contrat de location annuel s'élève à 813.60 € HT, soit 976.32 € TTC (règlement semestriel à terme échu).

Article 3 : que ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 48 mois.

Article 4 : qu'au terme des 48 mois, le renouvellement du contrat se fera par reconduction tacite pour des périodes d'un an successives.

Article 5 : que les frais de dossier payé une seule fois au moment de la souscription s'élèvent à 12 € HT, soit 14.40 TTC.

Article 6 : que ce montant sera inscrit au BP 2024.

Servian, 27 juin 2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Siège social :  
Parc de Chavailles II  
4, rue Christian Franceries  
33520 BRUGES  
Tél. : 0 805 707 538  
Fax : 05 59 92 81 30  
SARL Haxe Direct au capital de 42 470 €  
RCS Bordeaux B 339 398 347  
APE 4666Z

Envoyé en préfecture le 28/06/2024  
Reçu en préfecture le 28/06/2024  
Publié le 28/06/2024  
ID : 034-213403009-20240627-DC2024\_0015-AU

Origine du contact :

Nom du commercial :

Attribution de compétence  
De convention expresse, tout litige relatif au présent contrat sera de la compétence des tribunaux du siège social du loueur ou au seul choix du loueur, des tribunaux de l'un de ses établissements secondaires. Tous frais, vacations et honoraires exposés par le loueur à cette occasion seront à la charge du locataire, qui devra, en outre, régler au loueur, en réparation du préjudice spécial du fait du recours à la justice, une somme forfaitaire de 10% de la totalité des loyers à échoir et 10% des sommes impayées.

## CONTRAT DE LOCATION LONGUE DURÉE

Entre la société Préfiloc Capital SAS au capital de 10 000 € - 9 rue Pierre et Marie Curie 33520 BRUGES - RCS BORDEAUX 832 593 552 - APE 7733Z - TVA Intracommunautaire FR 16832593552 N° ORIAS 19004780 - identifiée ci-après le Loueur, d'une part et le signataire du présent contrat de location, le Client, identifié, ci-après, le Locataire,

Les champs signalés sont obligatoires

**LE LOCATAIRE**  
Raison sociale : COMMUNE DE SERVIAN  
Enseigne : COMMUNE DE SERVIAN  
Adresse : PLACE DU MARCHÉ  
CP : 34290 Ville : SERVIAN  
Tel : 0467392960  
Nom du dirigeant : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
E-mail : accueil@ville-servian.fr  
N° SIRET : 21340300900011 Code NAF : \_\_\_\_\_

**Adresse de livraison (si différente) :**  
Raison sociale : Commune de Servian  
Enseigne : \_\_\_\_\_  
Adresse : PLACE DU MARCHÉ  
CP : 34290 Ville : SERVIAN  
Contact : 0467 39 29 60  
Tel : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Jour de fermeture : Samedi / Dimanche  
Horaire d'ouverture : 8H - 12H / 13H30 - 17H30

N° d'engagement ..... Code du service ..... N°SIRET .....

Code banque : 10071 N° carte de domiciliation bancaire : .....

- Ce contrat vient en renouvellement du dossier n° JDC 1000982  
 Ce contrat vient en remplacement du dossier n° .....

bon de commande 24-00620

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le présent contrat de location a pour objet la location des matériels ainsi que le paiement pour compte des services assurés par le fournisseur selon le choix du locataire, tels que désignés ci-après :

| Durée initiale du contrat *                             | Matériel(s)  | Mode de communication | Qté | Loyer mensuel HT Maintenance incluse | MONTANT TOTAL  |
|---|--------------|-----------------------|-----|--------------------------------------|----------------|
| TPE   | MOVE 5000 4G | GPRS                  | 2   | 33.90                                | 67,80 €        |
|   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     | LOYER MENSUEL HT                     | 67,80 €        |
|   |              |                       |     | TVA 0.2                              | 13,56 €        |
|   |              |                       |     | <b>LOYER MENSUEL TTC **</b>          | <b>81,36 €</b> |
| Désignation des logiciels ***, services et consommables |              |                       | Qté | PU/HT                                | MONTANT TOTAL  |
| Frais de dossier  |              |                       | 1   | 12,00 €                              | 12,00 €        |
| Carton 20 bobines thermiques pour TPE                   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     |                                      | 0,00 €         |
|   |              |                       |     | TOTAL HT                             | 12,00 €        |
|   |              |                       |     | TVA                                  | 2,40 €         |
|   |              |                       |     | <b>MONTANT TOTAL TTC</b>             | <b>14,40 €</b> |

\* Calculée à compter de la date d'installation.

\*\* Les loyers sont payés semestriellement à terme échu.

\*\*\* Toute installation différée d'un logiciel sera majorée de 53 € HT.

Fait à Servian Le 10<sup>er</sup> juillet 2024

**LE LOUEUR :**  
PRÉFILOC CAPITAL SAS  
9 rue Pierre et Marie Curie  
33520 BRUGES

Le Locataire : Commune de Servian  
Nom du signataire : \_\_\_\_\_  
Qualité : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

**CHRISTOPHE THOMAS**  
**MAIRE**

Le Signataire affiché être habilité à l'effet d'engager le locataire au titre du présent contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Le client déclare avoir lu et accepté les conditions générales et particulières de location au verso du présent contrat.

Le client valide la durée d'engagement irrévocable stipulée dans la colonne durée initiale du contrat, soit 48 mois.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT DE LOCATION

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 034-213403009-202406027-DC2024\_0015-AU

**Commande et choix :** Le Loueur mandate le Locataire pour choisir le fournisseur, le type et la marque de l'équipement répondant à ses besoins. Toutes clauses ou conventions particulières du bon de commande non expressément énoncées au Loueur sont inopposables à ce dernier. Le procès-verbal de livraison, signé du Locataire et du fournisseur, onscare la bonne exécution de la transaction et autorise le Loueur à régler la facture du fournisseur, le paiement portant date du contrat et engagement définitif du Locataire de l'exécuter.

**Durée du contrat :** Sauf résiliation prévue ci-dessous, la durée du contrat est fixée irrévocablement pour la durée indiquée au recto. À son terme, il se renouvellera par prorogation automatique pour des périodes d'un an successives, sauf dénonciation par l'une des parties par Lettre Recommandée au moins trois mois avant l'expiration de chaque année. À la fin de la location, le matériel devra se trouver en parfait état. La restitution se fera au fournisseur, à l'adresse communiquée au moment de la résiliation, aux frais du Locataire.

**Conditions financières de location :** Pour le paiement des loyers, le Locataire s'engage à régler les sommes dues parirement ou mandats administratifs à l'échéance de la facture. Tout autre mode de paiement donnera lieu à l'application de frais supplémentaires par payer. Des frais de dossier couvrant la mise en place du contrat seront prélevés avec la première échéance pleine, conformément à la grille tarifaire en vigueur.

**Services annexes :** Les prestations annexes feront l'objet d'une facturation du Loueur au Locataire au tarif en vigueur au moment de leur réalisation. Ces tarifs sont consultables sur le site [www.prefiloc.fr](http://www.prefiloc.fr). L'utilisation d'une prestation vaut acceptation de sa tarification. Les tarifications feront l'objet d'un paiement séparé.

**Garantie et recours :** En choisissant sous sa seule responsabilité le matériel et son fournisseur et en signant le Procès-verbal de livraison, le Locataire a engagé sa responsabilité de mandataire, sur le fondement des articles 1991 et 1992 du Code Civil. Si le matériel est atteint de vices rédhibitoires ou cachés, y compris liés aux normes sécuritaires, ou en cas de détérioration, de fonctionnement défectueux, dommages quelconques causés par ce matériel, le Locataire renonce à tout recours contre le Loueur, pour obtenir des dommages et intérêts, la résiliation ou la résolution du contrat et ne pourra infliger aucun règlement de loyer. En contrepartie de cette renonciation et de ce que le Locataire bénéficie de la garantie oralement attachée à la propriété du matériel, le Loueur lui transmet la totalité des recours contre le constructeur ou le fournisseur et lui donne tant que de besoin mandat d'ester en justice à charge pour lui de l'informer préalablement de ses actions. Le Locataire est solidairement responsable de toute somme payée par le Loueur notamment au fournisseur au titre de l'opération de location, majorée des intérêts sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. Par dérogation aux dispositions des articles 1722 et 1724 du Code Civil, le Locataire renonce à demander au Loueur toute indemnité ou diminution de loyer si pour une raison quelconque le matériel devenait temporairement ou définitivement inutilisable.

**Utilisation du matériel :** Le Locataire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à se conformer aux lois et règlements actuels et futurs concernant la détention et l'utilisation de l'équipement loué et à prendre en charge les frais qui pourraient en résulter. Le Loueur décline toute responsabilité découlant du non-respect des dites dispositions. En qualité de responsable du matériel, le Locataire veillera à sa bonne conservation et au respect du droit de propriété du Loueur. Le Locataire prendra en charge tous les dommages, directs ou indirects, et assumera les indemnités qui pourraient être demandées au Loueur à quelque titre que ce soit, demeurant dans les mêmes conditions responsables de tous les risques de détérioration, perte, destruction partielle ou totale, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Par dérogation de l'article 1721 du Code Civil, le Locataire prend l'engagement de maintenir le matériel en parfait état de fonctionnement, d'entretien et de conformité aux règlements. Les pièces d'équipement et accessoires incorporés par le Locataire au cours de la location deviennent immédiatement propriété du Loueur, sans indemnité. Sont interdits toute cession gratuite ou onéreuse, prêt, gage, sous-location, déplacement du lieu d'utilisation, sauf autorisation expresse du Loueur.

**Préstation-Maintenance-Entretien :** Si l'équipement loué bénéficie d'un contrat séparé de prestation maintenance ou d'entretien souscrit par le Locataire auprès du fournisseur, le Loueur peut être chargé de l'encaissement des sommes dues au fournisseur au titre de ce contrat. Sauf mention contraire, ce montant représente 10 % du loyer. Ce montant est susceptible de variations prévues par le contrat de maintenance entretien, passé entre le Locataire et le fournisseur. En cas de divergence de clauses, celles figurant dans les présentes primeront entre les trois parties. Le Locataire est cependant rendu attentif à l'indépendance juridique existant entre le contrat de location et le contrat de prestation maintenance entretien, dont les difficultés d'exécution ne sauraient justifier le non-paiement des loyers. Quels que soient les termes d'autres documents, sauf accord écrit du Loueur, le Locataire confirme qu'il ne fait pas de la personnalité du fournisseur une clause fondamentale de son accord et accepte par avance la substitution d'une autre entreprise pour la réalisation de ces prestations.

**Responsabilité civile-Dommage-Assurance :** Le Locataire est tenu d'assurer le matériel à sa valeur TTC en responsabilité civile illimitée, vol, incendie, explosion, défense et recours. A défaut, une couverture pourra lui être proposée par Préfiloc Capital. Cette couverture permettra une prise en charge financière des sinistres éventuels, hors franchise et clauses d'exclusion. Le Locataire devra dans les huit jours informer le Loueur par lettre recommandée, de tout sinistre ou accident subi ou rovoqué par le matériel. Le Locataire devra procéder à la remise en état du matériel à ses frais exclusifs, à défaut d'une prise en charge par une couverture souscrite auprès du Loueur. Dans le cas d'un sinistre total ou partiel, le montant de la franchise éventuellement prévu par les compagnies d'assurances restera à la charge du Locataire. Si le matériel ne peut être réparé, le Locataire devra : soit remplacer à l'identique et à ses frais le matériel dont la location continuera depuis le jour du sinistre selon les modalités prévues par le contrat, soit demander la résiliation du contrat de location en se portant acquéreur du matériel, et le Loueur sera tenu de régler au Loueur, à titre de dommages intérêts, une indemnité forfaitaire égale au montant des loyers restant à courir au jour de la résiliation. La résiliation ne pourra prendre effet qu'à compter de la date de règlement au Loueur de l'indemnité majorée de frais de remboursement du montant à l'identique. En cas de force majeure, résistible, qui a pour effet d'empêcher l'une des Parties d'exécuter ses obligations, la force majeure sera appréciée conformément au droit commun français. En tout état de cause, de façon expresse, seront considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : intempéries, épidémies, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement quelle qu'en soit la raison, tremblement de terre, tempête, inondation, blocage des télécommunications y compris le réseau commuté, grève et lock-out sauf ceux du personnel des Parties. En revanche, ne sera pas considérée comme un cas de force majeure toute difficulté d'accès à internet empêchant artificiellement ou intégralement l'utilisation du matériel fourni, comme stipulé à l'article 13. Dès la survenance du cas de force majeure, l'une des « Parties » concernées le notifiera à l'autre « Partie » par lettre recommandée avec accusé de réception, en exposant les faits auxquels elle se trouve confrontée et en apportant la preuve de ceux-ci. Dans les cas le nécessitant, une notification préalable pourra être envoyée par mail. Les « Parties » devront faire tous leurs efforts pour éviter ou éliminer les causes du retard imputables à la force majeure et reprendre l'exécution de leurs obligations dès la disparition du cas de force majeure.

**Résiliation :** Le contrat pourra être résilié, sans formalité judiciaire, huit jours après mise en demeure, en cas d'inobservation par le Locataire de l'une des conditions générales ou particulières ou du non-paiement d'un loyer à son échéance, l'arrivée du terme constituant à elle seule la mise en demeure, l'inexactitude des déclarations du Locataire garant sur la demande de location ou des pièces comptables jointes. Après mise en demeure, le Loueur conserve le droit de résilier le contrat même si le Locataire a proposé le paiement, mais il peut y renoncer. La résiliation automatique et de plein droit : en cas d'incident de paiement déclaré, de cessation d'activité, radiation, dissolution, cession de fonds de commerce, cession de droit au bail, du Locataire. Après la résiliation, le Locataire devra verser au Loueur une somme égale au montant des loyers impayés + frais d'impayés au jour de la résiliation ainsi d'une somme égale à la totalité des loyers restant à courir jusqu'à la fin du contrat, majorées d'une clause pénale de 0 % (sans préjudice de tous dommages et intérêts) et sera tenu de restituer immédiatement le matériel à ses frais. En cas de non-restitution du matériel loué, le Locataire devra verser au fournisseur une somme correspondant au prix de vente tarif fournisseur en vigueur minorée, au titre de la vétusté, de 1 % par échéances mensuelles échues à la date de résiliation et honorées. Le Loueur met à la disposition du Locataire un bien dont il a besoin et qu'il a lui-même choisi, éfinit et réceptionné, hors de cette manifestation de volonté, le Loueur ne l'aurait jamais acquis. Les parties, pour tirer de cette situation des conséquences particulières pour garantir le Loueur conviennent que si la résolution du contrat trouve sa cause dans la délivrance d'un bien impropre à son usage, soit à raison de vice décelable, à la réception ou d'une inadéquation au but poursuivi, le Locataire qui a reçu mandat du Loueur de définir et de réceptionner le bien supportera seul la responsabilité. En conséquence, il s'engage à régler au Loueur et ce au besoin à titre de dommages et intérêts la totalité des loyers dus en vertu du contrat jusqu'au terme normal du bail. Si la résolution du contrat principal intervient à raison d'un vice caché ou toute autre raison non imputable au Locataire, la résiliation du présent contrat obligera celui-ci à verser au Loueur à titre d'indemnité, une somme égale au montant de la facture d'origine telle qu'acquittée au fournisseur. Le Loueur se réserve la possibilité de faire état de la défaillance du Locataire à toute personne ou organisme autorisé de contribuer à la sauvegarde ou à la récupération des sommes dues.

**Cession du Contrat :** Le Locataire reconnaît au Loueur le droit de transférer la propriété des équipements et de céder ses droits résultant du présent contrat au profit du fournisseur notamment en cas d'impayés.

**1. Communication des Informations :** Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au

Règlement Européen 2016/679, les données personnelles du Locataire, de ses représentants légaux et/ou tout autre signataire du contrat - limitées et nécessaires à l'exécution du contrat - sont traitées de manière licite, transparente. Elles pourront faire l'objet de traitements automatisés et seront prises en compte par le Loueur pour les finalités suivantes : connaissance et gestion du risque, sécurité et réglementation, le Loueur pourra également recueillir des données statistiques, évaluer les performances administratives, commerciales et financières. Les données recueillies peuvent faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne tout en garantissant le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données. Ces données pourront être conservées, pendant une durée maximale de 5 ans à compter du terme du contrat et seront traitées de façon à garantir une sécurité appropriée. Par la signature du présent contrat, le Locataire, son représentant légal et/ou tout autre signataire donne son accord expresse au traitement de ses données personnelles. La personne concernée dispose du droit : de retirer son consentement ; d'accéder à ses données personnelles et d'en demander la rectification, l'effacement ou leur limitation ; de s'opposer au traitement et à la portabilité de ses données ; de solliciter l'effacement de ses données personnelles, si leur conservation n'est plus nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ; de demander la portabilité de ses données personnelles. Ces demandes devront être adressées par courrier au siège social du Loueur, au Responsable du traitement, lequel disposera, dès réception, d'un délai d'un mois pour y répondre. La personne concernée pourra saisir la CNIL de toute demande concernant ses données personnelles.

**12. Facturation électronique :** Il est donné au Locataire la possibilité d'accepter la facturation électronique. Si le Locataire l'a acceptée, au moment où ce mode de facturation sera mis en place, le Loueur lui fournira les factures qu'il émettra et le cas échéant également celles émises pour le compte d'un prestataire ou fournisseur, en format électronique dans son espace client sur un site Internet, en remplacement du support papier envoyé par courrier postal. Dans ce cas, la facture électronique sera le document légal justificatif de l'appel en paiement émis par le Loueur. Mise à disposition sous format PDF ou tout autre format équivalent, la facture électronique aura la même présentation, le même contenu et la même valeur que la facture papier. Un courrier électronique informera le Locataire de la mise à disposition de sa facture sous format PDF. Les factures sont mises à disposition, hébergées et archivées par le Loueur sous format électronique pendant vingt-quatre (24) mois à dater de la date de la facture ou tout autre délai impératif compte tenu des évolutions réglementaires. Si le Locataire souhaite conserver plus longtemps le fichier électronique de ses factures, il lui appartient de procéder lui-même à son propre archivage. Si le Locataire a accepté la facturation en format électronique, il doit déclarer avoir accès à Internet et disposer d'une adresse électronique valide. Il appartiendra au Locataire de signaler au Loueur toute modification de ses coordonnées de messagerie électronique afin de pouvoir continuer à recevoir par courrier électronique la notification de la mise à disposition de sa facture électronique. Si le Locataire ne procède pas à cette modification de coordonnées, la facture continuera de lui être envoyée dans son espace Locataire. Il ne pourra cependant plus recevoir de courrier électronique l'en avertissant. Les modalités de gestion de la facturation électronique pourront faire l'objet d'évolutions au cours de l'exécution du contrat dont le Locataire sera préalablement informé par tout support adapté au choix du Loueur.

**13. Prestations d'installation et de maintenance assurées par le fournisseur «HAXE DIRECT»**  
Le Locataire a fait le choix du fournisseur «HAXE DIRECT». Au titre du «forfait initialisation et formation», le fournisseur livre, paramètre le matériel et procède à la formation des utilisateurs. Sauf conditions ou contraintes exceptionnelles : ce forfait est dû au tarif en vigueur à la date de la signature du présent contrat.

### Assistance technique téléphonique (ATT)

Le fournisseur met à disposition du client un numéro d'assistance téléphonique, du lundi au vendredi, de 8h à 20h (jour fériés exceptés) et le samedi de 9h à 18h. Ce service permet la résolution des incidents mineurs de dysfonctionnement, l'élaboration d'un diagnostic définissant le cadre d'un envoi de matériel et assure un rôle de conseil en fonction de informations communiquées.

### Intervention sur site et échange standard

À l'initiative de la dépêche d'intervention, le service technique mettra tout en œuvre (initialisation et paramétrage dans les locaux de HAXE DIRECT, livraison expresse par transporteur...) pour que le Locataire ait un matériel en bon état de fonctionnement. Tout appel reçu avant 16h sera traité à J+1 ; tout appel reçu après 16h sera traité le surlendemain (dimanches et jours fériés exceptés).

L'adresse d'intervention prise en compte lors de toutes nos interventions sera l'adresse désignée lors de la signature du contrat ou celle mentionnée dans le dernier document contractuel. L'ensemble des prestations du fournisseur se limitent au territoire français métropolitain (hors DROM et COM).

Dans le cadre d'une livraison par transporteur, le terminal sera livré prêt à fonctionner.

Est également incluse dans les contrats, la mise à jour des logiciels (hors coûts de licence).

### Prestations non incluses dans le contrat

Les interventions dues au non-respect des normes d'utilisation du matériel, ainsi que les prestations qui pourraient être faites sur demandes particulières du Locataire, donneront lieu à facturation séparée au tarif alors en vigueur, entre autres : les interventions dues à des dommages causés par utilisation anormale du matériel (malveillance, incendie, déplacement et modification du matériel, choc, chute, coupure de secteur, prise de raccordement débranchée, introduction de corps étrangers, défauts dus au support de transmission et aux équipements connectés), la réparation des dommages causés par l'emploi de fournitures consommables non conformes aux spécifications du matériel, la fourniture d'accessoires et de consommables tels que batteries, transformateurs externes, cordons de raccordements, rubans encreurs..., le nettoyage et le ravivage des surfaces extérieures, la réparation de toute panne résultant d'anomalies affectant les lignes téléphoniques et électriques et autres dispositifs associés, extérieurs aux matériels, la réparation des dommages résultant d'une intervention effectuée par du personnel autre que les représentants qualifiés, l'adjonction de logiciels et applicatifs. De façon générale, sont exclues toutes interventions non expressément prévues au contrat.

Le Locataire sera facturé par le fournisseur des sommes dues au titre de :

- Fourniture de consommables,
- Coûts de licence lors de mise à jour de logiciels (ex : CB, SANTÉ...),
- Prestations hors contrat.

### Utilisation de matériels monétiques sur le réseau ADSL ou tout autre réseau permettant un accès internet

**a. Choix d'un fournisseur d'accès :** Le choix d'une technologie haut-débit ADSL ou plus généralement permettant un accès internet à domicile corollaire le choix d'un fournisseur d'accès internet (FAI). Le Locataire reconnaît faire sien le choix de cet opérateur et en faire son affaire personnelle.

**b. Accès au service Internet :** Le trafic étant aléatoire, le Locataire déclare parfaitement connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, et notamment la saturation possible du réseau à certaines périodes, et accepte les conséquences sur les services fournis par l'opérateur FAI choisi.

Ces dites conséquences, si elles venaient à se produire, entraînant de surcroît la privation de l'utilisation monétique le Locataire en accepte aussi le risque. Le Locataire dégage la société HAXE DIRECT de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du matériel loué lié à l'accès internet (interruption ou baisse de l'intensité du réseau, etc). En particulier le Locataire s'interdit de cesser le paiement des loyers de location dus au Loueur en cas de mauvais fonctionnement du matériel lié à internet et devra faire son affaire personnelle de tout recours contre les tiers responsables de ces dysfonctionnements.

**c. Obligation de HAXE DIRECT :** HAXE DIRECT est le fournisseur des matériels et logiciels monétiques choisis par le Locataire. Ces matériels et logiciels monétiques sont installés en amont de toute connexion internet et sont dépendant dans leurs transmissions aux centres bancaires du bon fonctionnement du réseau internet. L'obligation de HAXE DIRECT est une obligation de moyens liée seulement à la fiabilité des matériels et logiciels monétiques qu'elle a installés. Dans le cas d'une impossibilité de transmission aux centres bancaires via internet, HAXE DIRECT préconise l'utilisation et secours d'une liaison téléphonique RTC (ligne France Télécom classique) ou en cas de dégroupage total d'une liaison GPRS, sous réserve également du bon fonctionnement de celles-ci.

**d. Obligation financière du Locataire vis-à-vis du Loueur :** L'altération ou l'interruption des liaisons nécessaires aux transmissions qu'elles soient résultantes de dysfonctionnements des réseaux internet ou GPRS, de même que de incidents techniques survenant éventuellement aux matériels, ne dispensent en aucun cas le Locataire de procéder aux paiements de toute somme due en vertu des présentes et notamment en cas de rupture du contrat en application de l'article 2 et 9 ci-dessus du présent contrat dont le client reconnaît disposer d'un exemplaire original.

**e. Obligation du Locataire/Accepteur :** En signant un contrat Monétique auprès de son établissement bancaire, le Locataire s'est engagé à :

- Transmettre les enregistrements des opérations de paiement à sa banque,
- Archiver et conserver, à titre de justificatif, et pendant 24 mois l'exemplaire du ticket commerçant de chaque transaction,
- Communiquer à la demande de sa banque, tout justificatif des opérations de paiement dans un délai de 7 jour calendaires, au risque d'impayé.

Si le Locataire ne respecte pas ses engagements et en cas d'incidents sur le matériel, HAXE DIRECT ne peut être tenue pour responsable de l'impossibilité de créditer manuellement les transactions sur le compte du client accepté

### Limitation de responsabilité

En tout état de cause, le fournisseur ne pourra être tenu pour responsable au titre des prestations fournies, que de seuls dommages et préjudices matériels directs et immédiats. Il ne sera tenu pour responsable de dommages indirects, futurs, etc...

Signature :

34250 (Hérault)

MAIRE

CHRISTOPHE THOMAS



DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le : 02.07.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-016

Objet: Avenant aux contrats de maintenance / d'abonnements / d'assistance du logiciel de billetterie de La Parenthèse

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'ajouter deux fonctionnalités (contrôle d'accès / côté public) aux contrats de maintenance, d'abonnements et d'assistance du logiciel de la billetterie de La Parenthèse,

Considérant la proposition faite par l'entreprise LEGILOG,

## DECIDE

Article 1: d'accepter l'avenant aux contrats de maintenance, d'abonnements et d'assistance du logiciel de la billetterie de La Parenthèse, proposé par l'entreprise LEGILOG sise 23, rue des Lieutenants Chauveau 71100 CHALON-SUR-SAONE.

Article 2: que le montant de ces deux nouvelles fonctionnalités s'ajoutant aux contrats en cours s'élève à 612 € HT, soit 734.40 € TTC annuellement.

Article 3: que cet avenant prendra effet à la date de signature par toutes les parties, pour l'année en cours, renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Article 4: que ce montant sera inscrit au BP 2024.

Servian, 1er juillet 2024

Christophe THOMAS

Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pirez, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mairie de Servian  
(Pour La Parenthèse)  
Place du Marché  
34290 SERVIAN

Objet : Avenant aux Contrats  
N° 2020 01 10 02

Châtenoy-Le-Royal, le 28/06/2024

**AVENANT AU CONTRAT LISTE EN OBJET**  
**SUITE A AJOUT DE FONCTIONNALITE**

Objet :

. Mise en place de la fonctionnalité Contrôle d'accès

Le forfait d'assistance/maintenance est de 11 €HT/mois. (Tarifs au 1/01/2024)

. Mise en place de la fonctionnalité côté public (Relations Publiques)

Le forfait d'assistance/maintenance est de 40 €HT/mois. (Tarifs au 1/01/2024)

En accord avec les deux parties, La SAS LeGIE et son client Mairie de Servian, il a été convenu que ces nouveaux produits s'ajoutent au contrat référencé en objet.

Créateur de logiciels

Fait à Châtenoy Le Royal, le 28/06/2024

A. Servian....., le 2 Juillet 2024

Pour La SAS LeGIE  
Le Directeur Général,  
Nom du signataire : Jérémie BEHAGUE

Pour Maire de Servian  
Qualité du signataire : Maire.....  
Nom du signataire : Christophe THOMAS

Signature et Cachet

Signature et Cachet  
(mention manuscrite "Lu et approuvé")

*lu et approuvé*

SAS LeGIE  
10, rue de la Gledemide  
71880 CHÂTENAY-LE-ROYAL  
Tél : 03 85 45 80 90  
Génet : 03 85 45 2 00038



DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le : 03.07.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

**2024-017**

**Objet :** Cimetière Neuf - **Concession familiale cinquantenaire** accordée à Monsieur LATIF Willy.

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2011 concernant les tarifs des concessions des cimetières de la Commune,

Vu le règlement général des cimetières de la commune,

Vu la demande en date du 02 juillet 2024 de Monsieur LATIF Willy tendant à obtenir une **concession cinquantenaire** dans le cimetière communal,

Considérant, qu'il convient d'accorder à Monsieur LATIF Willy, sous certaines conditions, une **concession cinquantenaire** dans le cimetière communal,

## DECIDE

**Article 1 :** D'accorder à Monsieur LATIF Willy, une concession familiale cinquantenaire Lot 9 n° 3 dans le cimetière « neuf » à Servian, moyennant la somme de 711 euros.

**Article 2 :** Que le paiement du prix susvisé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

**Article 3 :** Que sauf demande expresse de renouvellement de ladite concession, une procédure de reprise par la Commune de Servian sera mise en place. Les corps se trouvant encore dans cette concession devront être exhumés au frais du titulaire de cette dernière.

Servian, 02/07/2024

Christophe THOMAS

Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le : 09.07.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

**2024-018**

Objet : Cimetière Neuf - **Concession familiale perpétuelle** accordée à M. PEREZ Georges

Nous, Maire de Servian,  
Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2014 concernant le nouveau tarif des **concessions perpétuelles** des cimetières de la Commune,  
Vu le règlement général des cimetières de la commune,  
Vu la demande en date du 8 juillet 2024 de Monsieur PEREZ Georges tendant à obtenir une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,  
Considérant, qu'il convient d'accorder à Monsieur PEREZ Georges, sous certaines conditions, une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,

## DECIDE

Article 1 : D'accorder à Monsieur Georges PEREZ, une concession familiale perpétuelle Lot 9 n°4 dans le cimetière « neuf » à Servian, moyennant la somme de 2 001 euros.

Article 2 : Que le paiement du prix susvisé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

Servian, 08/07/2024  
Christophe THOMAS  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le :  
16.07.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-019

Objet : AMENAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN MISSION RECHERCHE AMIANTE ET DE HAP DANS LES ENROBES

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité d'une mission de recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés,

Considérant l'offre de l'entreprise SOCOTEC,

## DECIDE

Article 1 : Accepte d'offre de l'entreprise SOCOTEC sise avenue Louis PHILIBERT - 13100 AIX EN PROVENCE

Article 2 : que le montant de la mission s'élève à 956.00 € HT, soit 1 147.20.00 € TTC.

Article 3 : que ce montant est inscrit au B.P. 2024

Servian, 09/07/2024

Christophe THOMAS

Maire



# Proposition Commerciale

N° Devis/Affaire : 2406E61B1000002 (Rev0)

Date d'émission du devis : 05/06/2024

## SYNTHESE DU DEVIS

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT**  
**Agence Environnement Méditerranée SSP**  
Imm. Le Rifkin – ZAC du Petit Arbois  
Avenue Louis PHILIBERT  
13100 AIX EN PROVENCE

Rédacteur  
**Cecile Ausdard**  
0612697698  
[cecile.ausdard@socotec.com](mailto:cecile.ausdard@socotec.com)

**COMMUNE DE SERVIAN**  
PL DU MARCHE

34290 SERVIAN

A l'attention de  
**Jérôme PARZY**  
0467092610  
[jerome.parzy@gaxie.u.fr](mailto:jerome.parzy@gaxie.u.fr)

### Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés de voirie

dans le cadre du projet d'aménagement du Chemin du Mas de Bouran

| Désignation missions   | Prix HT € | Quantité | Prix Total HT € |
|--|-----------|----------|-----------------|
| <b>Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés bitumineux</b><br>Le périmètre de l'intervention (Descriptif travaux) est le suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>Type de travaux : Prélèvements et analyses amiante et HAP dans les enrobés de voirie</li><li>Surface de la zone concernée par les travaux : Chemin du Mas de Bouran</li></ul> Délais d'intervention (fixé d'un commun accord à réception de commande) : 2 semaines à compter de la commande et remise du rapport sous 1 semaine à l'issue de l'intervention<br>Le tarif est établi comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>Préparation de la mission, Démarches administratives (DICT, Arrêté de circulation...), amené, repli et mise à disposition du matériel de carottage et de signalisation, envoi des échantillons : 150 € HT</li><li>Carottages : 4 x 50 € HT</li><li>Analyses amiante délibérément ajouté et naturellement présent (par couche, délai standard) : 4 x 104 € HT</li><li>Analyses HAP (délai standard) : 4 x 35 € HT</li><li>Rédaction du rapport : 50 € HT</li></ul> | 956,00    | 1        | 956,00          |
| Montant Total HT   |           |          | 956,00          |



| Désignation missions | Prix HT € | Quantité | Prix Total HT € |
|----------------------|-----------|----------|-----------------|
| Total TVA 20 %       |           |          | 191,20          |
| Montant Total TTC    |           |          | 1 147,20        |

La présente offre est valable 2 mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, vous rapprocher de votre interlocuteur Socotec.

#### Echéancier de facturation :

100% à la remise du livrable

#### Modalités de règlement :

Règlement par virement sous 45 jours à émission de facture sur le compte (IBAN) : FR7630003003780002091509055 ou par chèque à l'ordre de SOCOTEC ENVIRONNEMENT

Préciser le N° de facture et/ou d'Affaire (2406E61B1000002) lors de chaque paiement.

#### Adresse de facturation

COMMUNE DE SERVIAN  
PL DU MARCHE  
34290 SERVIAN

Contact de facturation :

PARZY Jérôme

Email : jerome.parzy@gaxieiu.fr

TEL (fixe) : 0467092610

#### Adresse d'intervention

COMMUNE DE SERVIAN  
PLACE DU MARCHE  
34290 SERVIAN

Contact sur site :

PARZY Jérôme

Email : jerome.parzy@gaxieiu.fr

TEL (fixe) : 0467092610

#### Documents contractuels :

Les documents contractuels, qui régissent la présente offre de Socotec Environnement, sont par ordre de priorité décroissante :

#### La présente proposition;

Les Conditions Particulières jointes au présent devis, le cas échéant;



Les Conditions Générales:

<https://www.socotec.fr/s3fs-public/2023-12/cg-soc-env-11-23-v2.pdf>

Ils constituent l'intégralité des engagements contractuels et annulent et remplacent tous les accords antérieurs, écrits ou verbaux ayant le même objet.

**Pour commander, merci de retourner ce document signé par email (coordonnées en page de garde) ou à l'adresse suivante :** SOCOTEC ENVIRONNEMENT - Agence Environnement Méditerranée SSP - Imm. Le Rifkin – ZAC du Petit Arbois|Avenue Louis PHILIBERT - 13100 AIX EN PROVENCE

Après la réception du devis signé, ce dernier ainsi que les documents contractuels visés ci-dessus deviennent convention qui régit les rapports contractuels entre SOCOTEC Environnement et le client. La date de conclusion de la convention sera la date de réception du devis signé.

| Date :   |   |
|--|---|
| <b>Signature et cachet du client</b><br><b>précédé de la mention "Bon pour accord"</b><br><i>L'accord du présent devis vaut acceptation des conditions générales</i> | <b>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</b><br>Cecile Ausdard                                      |
| Bon pour Accord<br>09/07/2024<br><br>C. THOMAS Paire                              |  |

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 034-213403009-20240709-DC2024\_019-AU



Votre numéro de commande :

Si l'adresse de facturation plus haut est erronée (ou diffère de l'adresse d'expédition de la facture), merci de compléter le cadre ci-dessous :

Adresse de Facturation

Adresse d'expédition de la Facture

[Redacted area for address completion]



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024



ID : 034-213403009-20240709-DC2024\_019-AU

| Désignation missions | Prix HT € | Quantité | Prix Total HT € |
|----------------------|-----------|----------|-----------------|
| Total TVA 20 %       |           |          | 191,20          |
| Montant Total TTC    |           |          | 1 147,20        |

La présente offre est valable 2 mois à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, vous rapprocher de votre interlocuteur Socotec.

**Echéancier de facturation :**  
100% à la remise du livrable

**Modalités de règlement :**  
Règlement par virement sous 45 jours à émission de facture sur le compte (IBAN) : FR7630003003760002091509055 ou par chèque à l'ordre de **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Préciser le N° de facture et/ou d'Affaire (2406E61B1000002) lors de chaque paiement.

**Adresse de facturation**  
COMMUNE DE SERVIAN  
PL DU MARCHE  
34290 SERVIAN

**Contact de facturation :**  
PARZY Jérôme  
Email : jerome.parzy@gaxieu.fr  
TEL (fixe) : 0467092610

**Adresse d'intervention**  
COMMUNE DE SERVIAN  
PLACE DU MARCHE  
34290 SERVIAN

**Contact sur site :**  
PARZY Jérôme  
Email : jerome.parzy@gaxieu.fr  
TEL (fixe) : 0467092610

**Documents contractuels :**  
Les documents contractuels, qui régissent la présente offre de Socotec Environnement, sont par ordre de priorité décroissante :

**La présente proposition;**  
**Les Conditions Particulières jointes au présent devis, le cas échéant;**  
**Les Conditions Générales:**  
<https://www.socotec.fr/s3fs-public/2023-12/cj-soc-env-11-23-v2.pdf>

Ils constituent l'intégralité des engagements contractuels et annulent et remplacent tous les accords antérieurs, écrits ou verbaux ayant le même objet.

**Pour commander, merci de retourner ce document signé par email (coordonnées en page de garde) ou à l'adresse suivante : SOCOTEC ENVIRONNEMENT - Agence Environnement Méditerranée SSP - Imm. Le Rifkin - ZAC du Petit Arbois/Avenue Louis PHILIBERT - 13100 AIX EN PROVENCE**

Après la réception du devis signé, ce dernier ainsi que les documents contractuels visés ci-dessus deviennent convention qui régit les rapports contractuels entre SOCOTEC Environnement et le client. La date de conclusion de la convention sera la date de réception du devis signé.

| Date :  |  |
|---|--|
| <b>Signature et cachet du client</b><br>précédé de la mention "Bon pour accord"<br><small>L'accord du présent devis vaut acceptation des conditions générales</small> | <b>SOCOTEC ENVIRONNEMENT</b><br>Cécile Ausdard |
| <br>C. THOMAS Maire   | <br>Cécile Ausdard                             |

N° Devis/Affaire : 2406E61B1000002 (Rev0) du 05/06/2024  
SOCOTEC ENVIRONNEMENT  
SAS au capital de 436 900 € - 834 096 497 RCS Versailles - TVA Intracommunautaire : FR 60 834 096 497  
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyencourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines

**SOCOTEC ENVIRONNEMENT**  
834 096 497 RCS Versailles  
**Agence Environnement & Sécurité PACA CORSE**  
Immeuble "Le Rifkin" 4ème Etage - ZAC du Petit Arbois  
Avenue Louis Philibert - 13290 AIX EN PROVENCE  
Tél : 04 42 59 62 18 - [www.socotec.fr](http://www.socotec.fr)

## CONDITIONS PARTICULIERES

### Environnement & Sécurité



# Recherche d'amiante et de HAP dans les enrobés bitumineux



SOCOTEC Environnement vous accompagne dans la réalisation de missions de recherche de présence de fibres d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie.

Ces diagnostics permettent de prévenir l'exposition de la population et des travailleurs à ces produits lors des interventions sur voiries (découpage, rabotage, perçage d'enrobés, ...) et de définir les filières de traitement adaptées (valorisation ou élimination).

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Nos interventions se font dans le cadre réglementaire suivant :

- l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses
- le document Questions-Réponses de la DGT- Analyse des matériaux et des produits susceptibles de contenir de l'amiante du 16/06/2021,
- la norme NF-X46-102 de novembre 2020 - Repérage amiante — Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport et réseaux divers — Mission et méthodologie,
- l'arrêté du 23 février 2012, définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante,
- le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012, relatif aux risques d'exposition à l'amiante,
- la circulaire du 15 mai 2013 portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés du réseau national non concédé,
- l'arrêté du 14 décembre 2012 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait, d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant,
- l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante,
- l'arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante,
- le Code du travail et notamment les dispositions issues du décret n°2012-639 du 04 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante,
- le guide d'aide à la caractérisation des enrobés bitumineux » (Comité de Pilotage national « Travaux Routiers - Risques Professionnels », révision du 20 novembre 2013).

## CONTEXTE NORMATIF

La norme NF X 46-102 (*Tableau A.1*) définit le Plan de sondages : Nombre, liste et localisation prévisionnels des sondages sur la base suivante (si les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage - ZPSO - n'ont pu être établies précédemment) :

NF X46-102

**Tableau A.1 - Plan de sondages : Nombre, liste et localisation prévisionnels des sondages (si les ZPSO n'ont pu être établies précédemment)**

| Ouvrages   | Parties d'ouvrages   | Nombre de sondages par ZPSO (CPSM) |   |   |
|--|--|------------------------------------|---|---|
|  |  | Élément témoin                     | Nombre minimal de sondages (à comparer à l'élément témoin)  |   |
| Autoroutes et 2x2 voies.<br>2x3 voies et +                           | Chaussée   | 1                                  | Au moins un sondage tous les 1000 m sur chaque sens et chaque voie                                |   |
|  | Bretelle   |                                    | Au moins un sondage par bretelle  |   |
| Routes bidirectionnelles hors agglomération                          | Chaussée   |                                    | 1 sondage tous les 500 m sur chaque voie  |   |
|  | Piste cyclable   |                                    | 1 sondage tous les 500 m pour les chaussées de moins de 5 m de largeur, sans distinction de voie  |   |
| Route en agglomération   | Chaussée <sup>a</sup>  |                                    | 1   | 1 sondage sur chaque voie tous les 200 m<br>1 sondage sur chaque section de 200 m |
|  | Piste cyclable   |                                    |   |   |
|  | Trottoir   |                                    |   |   |
| Aménagement urbain   | Infrastructures non linéaires (places, zones piétonnes, parkings...)<br>Pierres ornementales |                                    | 1 sondage tous les 500 m <sup>2</sup>   |   |
|  | Quai de station de transport en commun, quai de déchargement                                 |                                    | 1 sondage tous les 200 m  |   |
| Plates-formes et voiries industrielles, portuaires ou aéroportuaires | Piste, plate-forme   |                                    | 1 sondage tous les 15 000 m <sup>2</sup> ou 1 sondage dans chaque surface < 15 000 m <sup>2</sup> |   |
|  | Taxiway & Poste, voie de circulation   |                                    | 1 sondage tous les 7 500 m <sup>2</sup> ou 1 sondage dans chaque surface < 7 500 m <sup>2</sup>   |   |
| Ballast <sup>b</sup>   | LGV et groupes UIC <sup>c</sup> 1 à 4 ( <i>tout a été renouvelé il y a moins de 40 ans</i> ) |                                    | 1   | 1 sondage tous les 5000 m   |
|  | Groupes UIC <sup>c</sup> 5 à 6 renouvelé après 1980  | 1                                  | 1 sondage tous les 5000 m   |   |
|  | Groupes UIC <sup>c</sup> 5 à 6 renouvelé avant 1980  | 1                                  | 1 sondage tous les 1000 m   |   |
|  | Groupes UIC <sup>c</sup> 7 à 9   | 1                                  | 1 sondage tous les 1000 m   |   |

<sup>a</sup> Dans certaines grandes agglomérations, des revêtements contenant de l'amiante chrysotile ont pu être utilisés sur des carrefours et au niveau de feux de signalisation, soumis de manière plus importante aux érosions liées aux freinages des véhicules. L'espacement des sondages tous les 200 m doit permettre de les identifier.

<sup>b</sup> Pour le ballast : la procédure de comparaison se fait sur les compositions lithologiques et pas sur l'épaisseur de la couche. Un prélèvement sur les 10 cm supérieurs suffit.

<sup>c</sup> Classement international établi par l'Union Internationale des Chemins de fer.



## METHODES ET MOYENS MATERIELS

### ▶ Préparation documentaire

SOCOTEC ENVIRONNEMENT recueille auprès du donneur d'ordre :

- Les plans des chaussées/voiries à caractériser ;
- Les zones de travaux envisagés ;
- Le nombre et l'implantation des prélèvements d'échantillons retenus (si possible);

### ▶ Visite sur site et prélèvement d'échantillons

SOCOTEC ENVIRONNEMENT positionne, sur le site, l'implantation des échantillons à prélever en fonction des éléments recueillis dans la phase précédente.

Les prélèvements de chaussée sont effectués par carottages cylindriques réalisés à l'aide d'une carotteuse équipée d'une couronne diamant et d'un humidificateur intégré limitant l'envol de poussières et de fibres d'amiante.

Dans le cadre de ces interventions, seule la couche d'enrobés concernée par de futurs travaux fera l'objet de prélèvements.

Aucune action ne sera réalisée sur les couches de sols sous-jacentes, les réseaux potentiellement présents au droit des points de carottage ne feront donc pas l'objet de mesure particulière.

Les parties de chaussée ayant fait l'objet de carottages seront rebouchées à l'aide d'un enrobé à froid.

### ▶ Matériels

Afin de mener à bien ces interventions, SOCOTEC ENVIRONNEMENT dispose en propre des moyens techniques permettant d'assurer seule l'intégralité des prestations.

- Véhicule équipé pour intervention sur voiries : bandes réfléchissantes, gyrophare et panneau triflash,
- Panneaux de signalisation et cônes de chantier,
- Carotteuse à eau (type HILTI DD ou équivalent) + réserve d'eau,
- Couronnes diamant (diamètre 25 à 80 mm),
- Source d'énergie autonome (batterie ou groupe électrogène),
- Enrobé bitumineux à froid,
- Appareil photographique, décamètre, GPS,
- EPI classiques et spécifiques amiante.

### ▶ Analyses en laboratoire

Les échantillons prélevés et conditionnés (double ensachage étanche) sont transmis à un laboratoire accrédité par le COFRAC, pour la réalisation d'essais par Microscopie électronique (META) prévu par la norme NF X 43 050 du programme de COFRAC 144, partie identification de l'amiante dans les enrobés.



Conformément à l'arrêté du 19 octobre 2019, pour chaque échantillon, deux analyses accréditées sont réalisées pour la recherche d'amiante :

- Amiante manufacturé dans le liant (ou délibérément ajouté)
- Amiante naturel dans les granulats

Les échantillons font également l'objet d'une analyse des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), selon la norme NF EN 15 527.



# SECURITE DE L'INTERVENTION

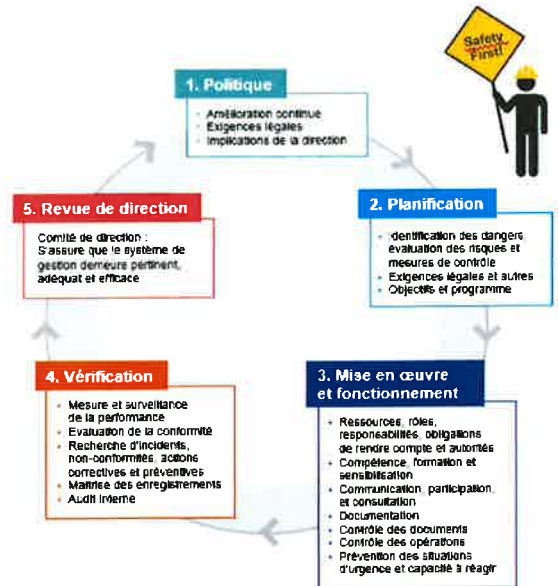
## ➤ Risques généraux liés à l'intervention

### Analyse des risques et démarche préalable

En premier lieu et pour chaque demande, SOCOTEC Environnement contactera le donneur d'ordre pour planifier et organiser l'intervention. Suite à cet échange, une analyse des risques dépendant des co-activités envisagées et de la configuration de la zone de travaux sera réalisée par nos soins

La sécurité reste l'affaire de tous

- Chaque intervenant réalise systématiquement une analyse de risque avant d'opérer sa prestation : le TOP –Temps d'Observation Préalable.
- Chaque intervenant est doté d'équipement de protection individuelle indispensable à la réalisation de la prestation.
- Chaque intervenant est formé et qualifié SS4 (Sous-Section 4).



### Equipements de protection individuelle et collective

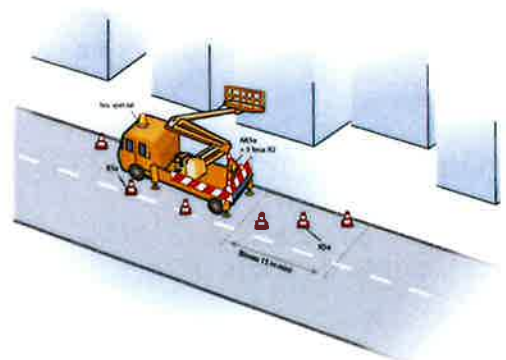
- Carottage sous adjonction d'eau qui assure l'absence de mise en suspension de poussières susceptibles de contenir des fibres d'amiante,
- Masques à cartouches filtrantes FFP3,
- Combinaison jetable,
- Bottes de sécurité et gants plastiques rinçables,
- Gilet haute visibilité,
- Lingettes imprégnées.



### Sécurisation de la voirie

En-dehors des routes à grande circulation, pour lesquelles la signalisation et la protection du chantier sera assurée par les services de l'Etat, la mise en place de la signalisation sera effectuée par nos soins selon le guide de signalisation temporaire du Setra, « Manuel du chef de chantier volume 2, édition 2002 ».

La sécurisation sera réalisée selon le principe du chantier mobile : chantier évoluant par bords successifs.



Nos véhicules d'intervention sont ainsi équipés des moyens de signalisation suivants :

- Un véhicule d'intervention équipé de bandes réfléchissantes, d'un feu spécial (gyrophare) et d'un panneau AK5 avec 3 feux R2.
- Un panneau travaux (AK5) implanté à environ 100 m en amont du chantier hors agglomération, ou à environ 30 m en agglomération,
- Des cônes de signalisation (K5a) en biseau entre 15 et 30 m en amont du chantier, puis en bordure de chantier,
- Un panneau de signalisation (K8) en début de chantier.

Les opérateurs SOCOTEC auront la charge de la mise en place et du retrait des équipements de signalisation, tout au long du déplacement du chantier mobile.

#### ➤ **Exposition potentielle à l'amiante et mode opératoire**

Un mode opératoire est réalisé nationalement pour nos intervenants présentant l'équipement de protection, la gestion des déchets, la procédure de décontamination et le suivi analytique.

Les déchets seront stockés après intervention dans un double ensachage étiqueté (date, lieu d'intervention), et seront éliminés en filière adaptée s'il a été identifié la présence d'amiante.

Des campagnes de mesures d'empoussièrement amiante sont réalisées sur les opérateurs et au niveau des véhicules utilisés pour la réalisation des prélèvements de manière nationale. Le protocole est défini dans le mode opératoire national validé par l'Inspection du Travail.

#### ➤ **Réseaux enterrés**

Nous établirons les DT/DICT dès réception du bon de commande, à ce titre l'intervention ne pourra être planifiée avant la date prévisionnelle de réception des réponses des différents concessionnaires de réseaux. Dans l'éventualité où un risque lié à la présence de réseaux enterrés était identifié, un marquage / piquetage sera réalisé avec le concessionnaire de réseau concerné, et un compte rendu photographique sera réalisé. En première approche, le plan de carottage pourra être adapté avec l'approbation du maître d'ouvrage. Notre personnel est par ailleurs formé et qualifié AIPR.

## RECOURS A LA SOUS-TRAITANCE EXTERNE

Sauf mention particulière dans l'offre financière l'intervention technique ne requiert pas de sous-traitance externe. Nous pouvons avoir recours à des sous-traitants pour le balisage sur certains chantiers.

Les analyses sont confiées à des laboratoires agréés.

## DELAIS D'INTERVENTION

Les délais sont précisés dans la partie Synthèse, sous réserve de la réception des arrêtés de circulation et des DICT.

## LIVRABLES

La mission se termine par l'élaboration et la diffusion d'un rapport de caractérisation des enrobés. Nous vous proposons de vous remettre nos rapports en format PDF.

Celui-ci comporte la description des carottes et leur implantation sur un plan, ainsi que les résultats des analyses en laboratoire sur la présence ou l'absence d'amiante.

## ENGAGEMENTS

Cette offre répond à nos exigences d'impartialité et d'indépendance.

## PRECISIONS SUR LES HONORAIRES

Sauf cas contraire spécifié dans la synthèse de l'offre :

- ▶ Ces honoraires, assujettis à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur lors de l'exécution de la mission, ne comprennent pas les éventuelles formations qui s'avèreraient nécessaires pour l'accès aux sites (Formation aux Risques Chimiques, Travail en Zone Confinée, ...).
- ▶ Dans un souci de réduction des coûts directs et indirects de déplacement, bénéficiant à chacune des parties et réduisant du même coup le bilan carbone de cette opération, notre offre suppose que nous ayons la main sur un circuit de visites optimisées par nos soins.
- ▶ Toute évolution du périmètre sera consignée sur une feuille d'attachement signée par les deux parties.
- ▶ La réalisation de l'intervention et/ou des analyses en urgence est possible dans certains cas. Sur votre notification, cette prestation en urgence serait facturée avec un supplément.
- ▶ Les prestations ne sont pas prévues pour être réalisées, le samedi, le dimanche, les jours fériés, en horaire de nuit. Si des interventions étaient demandées en dehors des heures des jours ouvrés et horaires de jour (8h00 / 18h00), il y aurait application des suppléments suivants sur les heures concernées :
  - Pour des travaux en semaine en dehors de ces plages horaires (+25%),
  - Pour des travaux le samedi ou en horaires de nuit – 20h/ 6h – (+50%),
  - Pour des travaux le dimanche ou jours fériés (+100%)\*

\* sous réserve d'une demande préalable formulée par écrit dans un délai compatible avec la réglementation (6 semaines avant intervention)

### POUR ALLER PLUS LOIN

SOCOTEC Environnement peut vous accompagner sur des interventions complémentaires :

- . Diagnostic Sites et Sols Pollués
- . Diagnostic Amiante dans les bâtiments et sur les réseaux enterrés.
- . Mesures d'empoussièrement Amiante

Notifiée le : 16.07.2024

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-020

Objet : BAIL DE LOCATION BELTRAN MELISSA

Nous, Maire de Servian,  
Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,  
Considérant le bail d'habitation proposé à Mme BELTRAN Mélissa,

## DECIDE

Article 1 : Approuve le bail d'habitation d'une durée de 6 ans reconductible pour la location de maison sise 9 rue des Baumes - 34290 SERVIAN.

Article 2 : Dit que le montant du loyer mensuel de 406.89 Euros sera versé le 1er du mois à la trésorerie municipale de BEZIERS.

Article 3 : Dit que le montant du dépôt de garantie est de 406.89 Euros correspondant à 1 mois de loyer.

Article 4 : Dit que le présent bail prend effet le 22 juillet 2024.

Article 5 : Dit que la révision du loyer se fera selon l'indice de Révision des Loyers en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année (1<sup>ère</sup> révision au 1<sup>er</sup> janvier 2026, référence : 1e trimestre 2024 : 143.46).

Servian, 11 juillet 2024  
Christophe THOMAS  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le :  
16.07.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-021

**Objet :** Cimetière Neuf - **Concession familiale perpétuelle** accordée à Mme SANTA Sylvie, à Mme SANTA Sandrine et à M. SANTA Sylvain.

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2014 concernant le nouveau tarif des **concessions perpétuelles** des cimetières de la Commune,

Vu le règlement général des cimetières de la commune,

Vu la demande en date du 13 mai 2024 de Madame SANTA Sylvie, Madame SANTA Sandrine et Monsieur SANTA Sylvain tendant à obtenir une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal, Considérant, qu'il convient d'accorder à Madame SANTA Sylvie, Madame SANTA Sandrine et à Monsieur SANTA Sylvain sous certaines conditions, une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,

## DECIDE

**Article 1 :** D'accorder à Madame SANTA Sylvie, Madame SANTA Sandrine et à Monsieur SANTA Sylvain, une concession familiale perpétuelle Lot 9 n°5 dans le cimetière « neuf » à Servian, moyennant la somme de 2 001 euros.

**Article 2 :** Que le paiement du prix susvisé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

Servian, 15/07/2024

Christophe THOMAS  
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS**

Notifiée le :  
30.07/2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE SERVIAN**

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 034-213403009-20240724-DC2024\_022-AU



# DECISION

**2024-022**

**Objet : REGIE D'AVANCE - MODIFICATION DU MONTANT MAXIMUM DE L'AVANCE**

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2016 n° DC2016-023 portant sur la création d'une régie d'avance auprès du service communication ;

Vu la délibération 2016-081 du 15 décembre 2016 instituant la mise en place du RIFSEEP ;

Considérant la modification du montant maximum de l'avance à consentir au régisseur,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 juillet 2024 ;

## DECIDE

ARTICLE 1 - Il a été institué une régie d'avances auprès du service communication de la Mairie de SERVIAN.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la Mairie - Place du Marché - 34290 SERVIAN

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes : inscription d'événements publicitaires sur le groupe META.

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :  
- par carte bancaire.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault.

Article 7 - L'intervention d'un (de) mandataire(s) a lieu dans les conditions fixées par son (leur) acte de nomination.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000.00€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».



Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 034-213403009-20240724-DC2024\_022-AU

S<sup>2</sup>LOW

ARTICLE 9 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 10 - Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

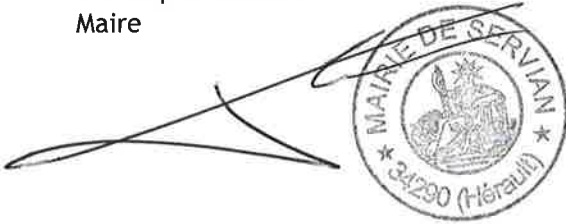
ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire de la commune de Servian sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Servian, 24/07/2024

Christophe THOMAS

Maire



**DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT**

Notifiée le :  
24.07.2024

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS**

**COMMUNE DE SERVIAN**

# DECISION

2024-023

**Objet :** CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE « VOYAGE ESPACE ADOS »

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération 2016-081 du 15 décembre 2016 instituant la mise en place du RIFSEEP ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 juillet 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie d'avance « VOYAGE ESPACE ADOS »

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à mairie de Servian - place du marché - 34290 SERVIAN.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes : Frais relatifs à l'organisations des séjours :

- 1) Hébergement/Logements,
- 2) Restauration/Alimentation,
- 3) Excursions (musées, attractions, parcs ...),
- 4) Frais de transports (titre de transport, location de véhicule, carburant, frais d'autoroute, frais de parking, frais de dépannage),

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- par carte bancaire.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault.

Article 8 - L'intervention du mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur bénéficie du régime indemnitaire lié à son groupe de fonctions définis par l'assemblée délibérante.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de la commune de SERVIAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Servian, 24/07/2024

Christophe THOMAS

Maire


**DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT**

Notifiée le :  
29.07.2024  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS**

**COMMUNE DE SERVIAN**

# DECISION

2024-024

**Objet :** CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE « VOYAGE ESPACE ADOS »  
ANNULE ET REMPLACE DC2024-023

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération 2016-081 du 15 décembre 2016 instituant la mise en place du RIFSEEP ;

Vu la décision DC2024-023 en date du 24 juillet 2024 portant création de la régie d'avances « Voyage Espace Ados »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 juillet 2024 ;

## DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué une régie d'avance « VOYAGE ESPACE ADOS »

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à mairie de Servian - place du marché - 34290 SERVIAN.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes : Frais relatifs à l'organisations des séjours :

- 1) Hébergement/Logements,
- 2) Restauration/Alimentation,
- 3) Excursions (musées, attractions, parcs ...),
- 4) Frais de transports (titre de transport, location de véhicule, carburant, frais d'autoroute, frais de parking, frais de dépannage),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- carte bancaire,
- numéraire.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction départementale des Finances publiques de l'Hérault.

Article 8 - L'intervention du mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les mois et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur bénéficie du régime indemnitaire lié à son groupe de fonctions définis par l'assemblée délibérante.

ARTICLE 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de la commune de SERVIAN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Servian, 29/07/2024  
Christophe THOMAS  
Maire



DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le :  
22.08.2024  
REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-025

Objet : REHABILITATION DE L'EGLISE - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE - LETELLIER ARCHITECTES

Nous, Maire de Servian,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant la nécessité de faire appel à un cabinet d'architecte pour la réhabilitation de l'Eglise,  
Considérant l'offre du cabinet LETELLIER ARCHITECTES (groupement LETELIER - COEFFICIENT - IDET),

## DECIDE

ARTICLE 1 - d'accepter l'offre du cabinet LETELLIER ARCHITECTES (groupement LETELLIER - COEFFICIENT - IDET) sis 12 rue des Vases - 31000 TOULOUSE

ARTICLE 2 - que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 58 075.92 €.H.T. soit 69 691.11 €.T.T.C.

ARTICLE 3 - que le montant de la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) s'élève à 7 305.15 €.H.T. soit 8 766.18 €.T.T.C.

ARTICLE 4 - que ces montants sont inscrits au BP 2024.

Servian, 14/08/2024  
Christophe THOMAS  
Maire





## MARCHES PUBLICS D'ETUDES



# MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN VUE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE SAINT-JULIEN ET SAINTE BASILISSE



*Vue générale, source : mairie de Servian*

## Acte d'engagement



## SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1 - Identification de l'acheteur.....   | 3  |
| 2 - Identification du co-contractant.....   | 3  |
| 3 - Dispositions générales.....   | 4  |
| 3.1 - Objet.....  | 4  |
| 3.2 - Mode de passation.....  | 4  |
| 3.3 - Forme de contrat.....   | 4  |
| 4 - Prix.....   | 5  |
| 4.1 – TRANCHE FERME - Mission de base.....  | 5  |
| 4.2 – Mission complémentaire – Mission OPC.....                                   | 5  |
| 5 - Durée et Délais d'exécution.....  | 5  |
| 6 - Paiement.....   | 6  |
| 7 - Signature.....  | 6  |
| ANNEXE N° 1 : MISSIONS DE BASE ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES.....                | 9  |
| ANNEXE N° 2 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4).....              | 10 |
| ANNEXE N° 3 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES<br>PRESTATIONS..... | 17 |



## 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : Commune de 34290 Servian

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :  
Madame Kathy ESTEBE – Service de la Commande publique

Ordonnateur : Monsieur Le Maire de Servian

## 2 - Identification du co-contractant

Le signataire accepte l'intégralité des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Prestations Intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat individuel),

M : .....  
Agissant en qualité de .....

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale .....

Adresse .....

Courriel <sup>1</sup> .....

Numéro de téléphone .....

Numéro de SIRET .....

Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

engage la société ..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale .....

Adresse .....

Courriel <sup>2</sup> .....

Numéro de téléphone .....

Numéro de SIRET .....

Code APE .....

Numéro de TVA intracommunautaire .....

Le mandataire (Candidat groupé),

M Axel Letellier  
Agissant en qualité de gérant

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

(

Form commercial et dénomination sociale : **LETELLIER ARCHITECTES**

Adresse : **12 rue des Vases, 31000 Toulouse**

Courriel : **appels.offres@la-f-d.com**

Numéro de téléphone : **05 34 41 01 74**

Numéro de SIRET : **420 540 775 00046**

Code APE : **7111Z**

Numéro de TVA intracommunautaire : **FR82420540775**

S'engage, au nom des membres du groupement <sup>2</sup>, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

### **3 - Dispositions générales**

#### **3.1 - Objet**

Le présent Acte d'Engagement concerne :

La mission de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'église paroissiale Sainte Basilisse et Saint Julien de Servian.

#### **3.2 - Mode de passation**

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

#### **3.3 - Forme de contrat**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

## 4 - Prix

### 4.1 – TRANCHE FERME - Mission de base

Pour chaque élément de mission, les prestations du maître d'œuvre seront rémunérées par application des montants indiqués dans le tableau de répartition des honoraires (annexe 1).

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à **730 514,75 €HT.**

Le coût prévisionnel définitif sera établi dans les conditions prévues au CCAP.

Le taux de rémunération est fixé à **8.95%**

Le forfait de rémunération correspond au produit du taux de rémunération t par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Il est fixé à :

|                        |   |       |
|------------------------|---|-------|
| Montant HT             | : 58 075,92   | Euros |
| TVA (taux de 20 %)     | : 11 615,18   | Euros |
| Montant TTC            | : 69 691,11   | Euros |
| Soit en toutes lettres | : <b>Soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-onze euros et onze centimes toutes taxes comprises</b> |       |

### 4.2 – Mission complémentaire – Mission OPC

|                                  |  |       |
|----------------------------------|--|-------|
| Montant HT                       | : 7 305,15   | Euros |
| TVA (taux de <del>20</del> 20 %) | : 1 461,03   | Euros |
| Montant TTC                      | : 8 766,18   | Euros |
| Soit en toutes lettres           | : <b>Huit mille sept cent soixante-six euros et dix-huit centimes toutes taxes comprises</b> |       |

**Le titulaire s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération objet du présent contrat ou de ses avenants.**

## 5 - Durée et Délais d'exécution

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 36 mois.

## 6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : **LETELLIER ARCHITECTES**  
pour les prestations suivantes : **Architecte du patrimoine, Mandataire**  
Domiciliation : CIC SAINT ORENS  
Code banque : 10057 Code guichet : 19213 \_N° de compte : 00059187001  
Clé RIB : 54 IBAN : FR76 1005 7192 1300 0591 8700 154  
BIC : CMCIFRPP
- Ouvert au nom de : **COEFFICIENT**  
pour les prestations suivantes : **Economiste, co-traitant**  
Domiciliation : BNPPARB ELYSEE HAUSSMANN  
Code banque : 30004 Code guichet : 00819 \_\_N° de compte : 00021726554  
Clé RIB : 61 IBAN : FR76 3000 4008 1900 0217 2655 461  
BIC : BNPAFRPPPLZ
- Ouvert au nom de : **IDET**  
pour les prestations suivantes : **BET Structure, co-traitant**  
Domiciliation : PORTER SUR GARON (01645)  
Code banque : 30004 Code guichet : 01645 N° de compte : 00010049524  
Clé RIB : 15 IBAN : FR76 3000 4016 4500 0100 4952 415  
BIC : BNPAFRPPXXX

**En cas de groupement conjoint**, le paiement des prestations est effectué obligatoirement sur le compte de chaque co-traitant suivant les répartitions indiquées en annexe.

**En cas de groupement solidaire**, le paiement est effectué au choix sur <sup>1</sup> :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement solidaire suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

**NB** : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

**Attention** : le paiement sur un compte unique n'est possible qu'en cas de groupement solidaire (le paiement sur compte unique n'est pas admis pour les groupements conjoints)



## 7 - Signature

### **ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Fait en un seul original

A Toulouse  
Le 06/06/2024

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement  
**Nom, prénom et qualité du signataire \***  
\* Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

*Axel LETELLIER, gérant de la société LETELLIER ARCHITECTES  
(architecte mandataire)*

**Axel  
LETELLIER** Signature  
numérique de  
Axel LETELLIER  
Date : 2024.06.07  
10:25:54 +02'00'

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 22/08/2024



ID : 034-213403009-20240814-DC2024\_025-AU



**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

|                               |  |       |
|-------------------------------|--|-------|
| Montant HT                    | 58075,92   | Euros |
| TVA (taux de 20..%)           | 11615,18   | Euros |
| Montant TTC                   | 69691,10   | Euros |
| Soit en toutes lettres        | Mission de base  |       |
|                               | Soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-onze euros et onze cts |       |
| + 7305,15 HT soit 8766,18 TTC | Mission OPC  |       |

La présente offre est acceptée

A SERVIAN  
Le 14/08/2024  
C. THOMAS - Maire



Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 25/05/2020

**NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :  
« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A .....  
Le .....

Signature <sup>1</sup>

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)



**NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES**

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :  
.....  
.....

et devant être exécutée par :..... en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
- sous-traitant

A .....  
Le .....

**Signature <sup>1</sup>**

(1) Date et signature originales

## ANNEXE N° 1 : MISSIONS DE BASE ET RÉPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait de rémunération : **58 075,95** Euros H.T.

Taux de rémunération **7,95** %

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 730 514,75 € HT

Les pourcentages de chaque élément de mission sont les suivants :

SELARL LETELLIER  
ARCHITECTES

12, rue des Vases  
31000 TOULOUSE

TEL 05 34 41 10 20  
SIRET 420 540 775 00046  
TVA IC FR 82420540775  
Capital de 20 000 €



### Répartition par co-traitant

| Éléments de mission | Total sur honoraire % | Total global HT  | Répartition par co-traitant   |                     |                 |
|---------------------|-----------------------|------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------|
|                     |                       |                  | Part de LETELLIER ARCHITECTES | Part de COEFFICIENT | Part de IDET    |
| APS                 | 10,00                 | 5 807,58         | 3 931,73                      | 1 213,79            | 662,07          |
| APD                 | 17,00                 | 9 872,90         | 6 402,57                      | 2 063,44            | 1 409,89        |
| PRO                 | 20,00                 | 11 615,18        | 6 429,01                      | 2 979,29            | 2 206,89        |
| ACT                 | 7,00                  | 4 065,31         | 1 400,50                      | 2 162,74            | 502,07          |
| VISA                | 8,00                  | 4 646,07         | 3 984,00                      | 0,00                | 662,07          |
| DET                 | 33,00                 | 19 165,05        | 17 344,37                     | 0,00                | 1 820,68        |
| AOR                 | 5,00                  | 2 903,80         | 2 572,76                      | 0,00                | 331,03          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100,00%</b>        | <b>58 075,92</b> | <b>42 064,96</b>              | <b>8 419,27</b>     | <b>7 591,69</b> |

### Répartition des montants de la mission complémentaire

| Éléments de mission | Forfait        | Total global HT | Répartition par co-traitant   |                     |              |
|---------------------|----------------|-----------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
|                     |                |                 | Part de LETELLIER ARCHITECTES | Part de COEFFICIENT | Part de IDET |
| OPC                 |                | 7 305,15        | 7 305,15                      | 0,00                | 0,00         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>100,00%</b> | <b>7 305,15</b> | <b>7 305,15</b>               | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>  |

Signatures et cachets

## ANNEXE N° 2 : RELATIVE À LA DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

*Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre - en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 - soit en cours d'exécution du marché public.*

*Il est rappelé qu'en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le vocable de « marché public » recouvre également les accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, les marchés subséquents, les marchés spécifiques conclus dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et les marchés de partenariat.*

### A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)*

Nom de l'organisme : Commune de SERVIAN  
34290 SERVIAN

Ordonnateur : Monsieur le Maire de Servian

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou à l'article 117 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité (nantissements ou cessions de créances) :  
*(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

Madame ESTEBE Kathy – Service de la commande publique  
Courriel : [kathyestebe@ville-servian.fr](mailto:kathyestebe@ville-servian.fr)

### B - Objet du marché public

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)*

Marché public de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'Eglise paroissiale Saint-Julien et Sainte Basillisse



## C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

*(Cocher la case correspondante.)*

- un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

## D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie,

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

## E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone et de télécopie,

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)*

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ? :

- OUI  
 NON

Pour les **marchés publics de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché public concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (2ème alinéa de l'Art. 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

- OUI  
 NON

## F - Nature des prestations sous-traitées

*(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)*

**Nature des prestations sous-traitées :**

**Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :**

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;  
 Le contrat de sous-traitance intégrera les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du RGPD.

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

## G - Prix des prestations sous-traitées

### Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

Taux de la TVA : .....

Montant HT : .....

Montant TTC : .....

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

Montant hors TVA : .....

### Modalités de variation des prix :

**Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC sauf certains marchés passés par les services de la défense : article 135 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou article 124 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :**

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

## H - Conditions de paiement

### Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

OUI

NON

## I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité, ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du



présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**I2** - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## **J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des interdictions de soumissionner**

**J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur :**

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics (\*) ;
- b) au surplus, dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

(\*) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

**J2 - Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application du premier alinéa de l'article 45 du décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

### 1ère hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 137 du décret n°2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

### 2ème hypothèse

La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 137 du décret n°2016-360 ou à l'article 126 du décret n° 2016-361, qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

## L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A..... le .....

Le sous-traitant

(personne identifiée rubrique E du DC4)

A..... le .....

Le soumissionnaire ou le titulaire

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)



Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant, autorise la sous-traitance des activités de traitement de données à caractère personnel visées dans la présente déclaration, et agrée ses conditions de paiement.

A..... le .....

Le représentant de l'acheteur :

## **M - Notification de l'acte spécial au titulaire**

*(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)*

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)*

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A..... le .....



### ANNEXE N° 3 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

| Désignation de l'entreprise  | Prestations concernées        | Montant HT       | Taux TVA         | Montant TTC      |
|--|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dénomination sociale : <b>LETELLIER ARCHITECTES</b><br>SIRET : 420 540 775 000 46 Code APE 7111Z<br>N° TVA intracommunautaire : FR82420540775<br>Adresse : 12 rue des Vases 31000 TOULOUSE | Architectes du patrimoine     | 42 064,96        | 8 413,00         | 50 477,96        |
| Dénomination sociale : <b>CABINET COEFFICIENT</b><br>SIRET : 320 596 018 000 46 Code APE 74.90A<br>N° TVA intracommunautaire : FR86320596018<br>Adresse : 26 rue Bénard 75 014 PARIS       | Economiste de la construction | 8 419,27         | 1 683,85         | 10 103,12        |
| Dénomination sociale : <b>IDET Ingénierie</b><br>SIRET : 530 956 002 00022 Code APE 71.12B<br>N° TVA intracommunautaire : FR75530956002<br>Adresse : 1 place Alfred Sauvy 31270 CUGNAUX    | BE Fluides et thermique       | 7 591,69         | 1 518,34         | 9 110,03         |
| <b>TOTAL MISSION DE BASE</b>   | <b>Totaux</b>                 | <b>58 075,92</b> | <b>11 615,18</b> | <b>69 691,11</b> |
| Mission complémentaire OPC   | LETELLIER ARCHITECTES - OPC   | 7 305,15         | 1 461,03         | 8 766,18         |
| <b>TOTAL MISSION DE BASE + OPC</b>   | <b>Totaux</b>                 | <b>65 381,07</b> | <b>13 076,21</b> | <b>78 457,28</b> |

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 22/08/2024



ID : 034-213403009-20240814-DC2024\_025-AU

04/06/2024

RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE SAINT JULIEN ET SAINTE BASILISSE

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Budget travaux € HT      | 730 514,75 € |
| Taux de base             | 7,95%        |
| Honoraires de base       | 58 075,92 €  |
| Honoraires OPC           | 7 305,15 €   |
| Taux de rémunération OPC | 1,00%        |
| Taux global du marché    | 8,95%        |

| ELEMENTS DE MISSION DE BASE                | %              | TOTAL GLOBAL HT    | Mission de coordination mandataire |                   | Reste à répartir   |               | LETELLIER ARCHITECTES |               | COEFFICIENT       |               | IDET              |  |
|--|----------------|--------------------|------------------------------------|-------------------|--------------------|---------------|-----------------------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|--|
|  |                |                    | % sur phase                        | Montant HT        | Montant HT         | % sur phase   | Montant HT            | % sur phase   | Montant HT        | % sur phase   | Montant HT        |  |
| APS  | 10,00%         | 5 407,58 €         | 5,00%                              | 290,37 €          | 5 517,21 €         | 60,00%        | 3 341,36 €            | 22,00%        | 1 213,79 €        | 12,00%        | 662,07 €          |  |
| APD  | 17,00%         | 9 872,90 €         | 5,00%                              | 493,64 €          | 9 379,25 €         | 60,00%        | 5 628,93 €            | 22,00%        | 2 083,44 €        | 15,00%        | 1 405,89 €        |  |
| PRO  | 20,00%         | 11 615,18 €        | 5,00%                              | 580,76 €          | 11 034,43 €        | 50,00%        | 5 548,25 €            | 27,00%        | 2 979,29 €        | 20,00%        | 2 205,89 €        |  |
| ACT  | 7,00%          | 4 055,31 €         | 5,00%                              | 203,25 €          | 3 862,06 €         | 31,00%        | 1 197,24 €            | 50,00%        | 2 182,74 €        | 13,00%        | 502,07 €          |  |
| VOISA                                      | 8,00%          | 4 646,07 €         | 5,00%                              | 232,30 €          | 4 413,77 €         | 60,00%        | 3 751,70 €            | 0,00%         | 0,00 €            | 15,00%        | 642,07 €          |  |
| DET  | 33,00%         | 19 155,05 €        | 5,00%                              | 958,25 €          | 18 206,80 €        | 90,00%        | 18 386,13 €           | 0,00%         | 0,00 €            | 10,00%        | 1 820,68 €        |  |
| AOR  | 5,00%          | 2 903,80 €         | 5,00%                              | 145,19 €          | 2 758,61 €         | 88,00%        | 2 437,57 €            | 0,00%         | 0,00 €            | 12,00%        | 331,03 €          |  |
| <b>TOTAL € HT</b>                          | <b>100,00%</b> | <b>58 075,92 €</b> |                                    | <b>2 903,80 €</b> | <b>65 172,13 €</b> | <b>70,98%</b> | <b>38 161,18 €</b>    | <b>16,26%</b> | <b>3 418,27 €</b> | <b>13,76%</b> | <b>7 591,69 €</b> |  |
| TVA 20%                                    |                | 11 815,18 €        |                                    | 580,76 €          | 11 034,43 €        |               | 7 632,23 €            |               | 1 653,85 €        |               | 1 518,34 €        |  |
| MONTANT € TTC                              |                | 69 891,11 €        |                                    | 3 484,55 €        | 66 206,55 €        |               | 46 993,40 €           |               | 10 103,12 €       |               | 9 110,03 €        |  |
|  |                |                    |                                    |                   |                    |               |                       |               |                   |               |                   |  |
| TRANCHE OPTIONNELLE N°1 : MISSION OPC HT   | 100,00%        | 7 305,15 €         | 5,00%                              | 365,26 €          | 6 939,89 €         | 100,00%       | 6 939,89 €            | 0,00%         | 0,00 €            | 0,00%         | 0,00 €            |  |
| TVA 20%                                    |                | 1 461,03 €         |                                    | 73,05 €           | 1 387,98 €         |               | 1 387,98 €            |               | 0,00 €            |               | 0,00 €            |  |
| MONTANT € TTC                              |                | 8 766,18 €         |                                    | 438,31 €          | 8 327,87 €         |               | 8 327,87 €            |               | 0,00 €            |               | 0,00 €            |  |
|  |                |                    |                                    |                   |                    |               |                       |               |                   |               |                   |  |
| <b>Part du mandataire HT 3 289,06 €</b>    |                |                    |                                    |                   |                    |               |                       |               |                   |               |                   |  |
|  |                |                    |                                    |                   |                    |               |                       |               |                   |               |                   |  |
| MONTANTS TOTAUX HT                         | 100,00%        | 65 201,97 €        |                                    |                   |                    | <b>75,61%</b> | <b>48 370,11 €</b>    | <b>12,88%</b> | <b>8 418,27 €</b> | <b>11,61%</b> | <b>7 591,69 €</b> |  |
| Mission de base + missions complémentaires |                |                    |                                    |                   |                    |               |                       |               |                   |               |                   |  |
| TVA 20%                                    |                | 13 076,21 €        |                                    |                   |                    |               | 9 874,02 €            |               | 1 653,85 €        |               | 1 518,34 €        |  |
| MONTANT TTC                                |                | 78 457,38 €        |                                    |                   |                    |               | 58 244,13 €           |               | 10 103,12 €       |               | 9 110,03 €        |  |

| RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE   |         |             |                                     |   |                            |
|--|---------|-------------|-------------------------------------|---|----------------------------|
| Identifiant national de compte bancaire - RIB  |         |             |                                     |   |                            |
| Banque   | Guichet | N° compte   | Clé                                 | Devise                                    | Domiciliation              |
| 10057  | 19213   | 00058187001 | 54                                  | EUR                                       | CIC SAINT ORENS            |
| Identifiant international de compte bancaire   |         |             |                                     |   |                            |
| IBAN (International Bank Account Number)   |         |             |                                     |   | BIC (Bank Identifier Code) |
| FR76   | 1005    | 7192        | 1300                                | 0591 8700 154                             | CMCIFRPP                   |
| Domiciliation  |         |             | Titulaire du compte (Account Owner) |   |                            |
| CIC SAINT ORENS  |         |             | LETELLIER ARCHITECTES               |   |                            |
| 1 PLACE DE LA POSTE  |         |             | 12 RUE DES VASES                    |   |                            |
| 31650 ST ORENS DE GAMEVILLE  |         |             | 31000 TOULOUSE                      |   |                            |
| ☎ 05 61 16 92 09   |         |             |                                     |   |                            |
| Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution. |         |             |                                     | PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ |                            |

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 22/08/2024

ID : 034-213403009-20240814-DC2024\_025-AU



||

L



**BNP PARIBAS**

Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

**BNPPARB ELYSEE HAUSSMANN (00819)**

| Code Banque | Code Guichet | Numéro de compte | Clé RIB |
|-------------|--------------|------------------|---------|
| 30004       | 00819        | 00021726554      | 61      |

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

**FR76 3000 4008 1900 0217 2655 461**

**BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPPLZ**

**COEFFICIENT SARL**

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)  
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

|  |
|--|
|  |
|--|

**Cabinet Coefficient**  
**26 rue Bénard**  
**75014 PARIS**

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 22/08/2024

ID : 034-213403009-20240814-DC2024\_025-AU



**BNP PARIBAS**

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

SARL IDET  
1 PLACE ALFRED SAUVY  
31270 CUGNAUX

Compte en EUR (EURO)

IBAN<sup>(1)</sup> : FR76 3000 4016 4500 0100 4952 415

BIC<sup>(2)</sup> : BNPAFRPPXXX

| Code banque | Code agence | Numéro de compte | Clé RIB | Agence de domiciliation  |
|-------------|-------------|------------------|---------|--------------------------|
| 30004       | 01645       | 00010049524      | 15      | PORTET SUR GARON (01645) |

(1) International Bank Account Number

(2) Bank Identifier Code

(3) Relevé d'Identité Bancaire



**Objet : 34 - SERVIAN**  
Eglise Paroissiale Saint-Julien et Sainte Basillise  
Restauration  
Mission de Maîtrise d'œuvre

A Paris, le 22 mai 2024

**POUVOIR**

Je soussigné, Jean-Luc FOURNIGAULT, gérant du cabinet COEFFICIENT  
situé au 26 rue Bénard – 75014 PARIS,

Donne par la présente pouvoir au

**A Axel LETELLIER**  
**Gérant de LETELLIER ARCHITECTES**  
**12 rue des Vases**  
**31000 TOULOUSE**

Pour signer tous les documents administratifs et contractuels concernant  
le dossier de maîtrise d'œuvre cité en objet.

Jean-Luc FOURNIGAULT





## POUVOIR au MANDATAIRE

### Le co-traitant

Je soussigné **Patrick DENEUX**  
Agissant en tant que Gérant  
Au nom et pour le compte de la **Société IDET**  
Située 1 place Alfred Sauvy, 31270 CUGNAUX  
SIRET : 530 956 002 00022

Donne par la présente pouvoir à :

**Axel LETELLIER, Gérant de LETELLIER ARCHITECTES**  
12 rue des Vases  
31000 TOULOUSE

**mandataire du groupement constitué pour cette opération pour signer en mes lieu et place les pièces relatives à la présente consultation**

Affaire  
**Maîtrise d'œuvre en vue de la restauration de l'église Saint-Julien et Sainte Basillise**

Maître de l'Ouvrage  
**Commune de SERVIAN (34290)**

Fait à Cugnaux, le 31 mai 2024  
Pour servir et valoir ce que de droit.

**Sarl IDET**  
1 place Alfred Sauvy  
31270 CUGNAUX  
Tél. 09 81 32 04 70 / idet-idet@bbox.fr  
SIRET 530 956 002 00022

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

Notifiée le :  
27.08.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVIAN

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 034-213403009-20240827-DC2024\_026-AU



# DECISION

2024-026

**Objet :** Cimetière Neuf - **Concession familiale perpétuelle** accordée à Monsieur SÉPULVEDA Christophe et Mme DEJAMME Stella.

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2014 concernant le nouveau tarif des **concessions perpétuelles** des cimetières de la Commune,

Vu le règlement général des cimetières de la commune,

Vu la demande en date du 23 août 2024 de Monsieur SÉPULVEDA Christophe et Madame DEJAMME Stella tendant à obtenir une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,

Considérant, qu'il convient d'accorder à Monsieur SÉPULVEDA Christophe et Madame DEJAMME Stella sous certaines conditions, une **concession perpétuelle** dans le cimetière communal,

## DECIDE

**Article 1 :** D'accorder à Monsieur SÉPULVEDA Christophe et Madame DEJAMME Stella, une concession familiale perpétuelle Lot 9 n°6 dans le cimetière « neuf » à Servian, moyennant la somme de 2 001 euros.

**Article 2 :** Que le paiement du prix susvisé doit avoir lieu dans les trois jours ouvrés suivant la date de la présente décision. A défaut de paiement dans le délai imparti, la délivrance de la concession sera annulée de plein droit.

Servian, 23/08/2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le :  
13.09.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

**2024-027**

Objet : AMENAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN - LOT 1 - BRAULT TP

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 juin 2024,

Considérant l'offre de l'entreprise BRAULT TP pour le lot 1 avec variante,

## DECIDE

Article 1 : Accepte l'offre de l'entreprise BRAULT sise Route de Lespignan - 34500 BEZIERS

Article 2 : que le montant des travaux avec variante s'élève à 349 000.00 € HT, soit 418 800.00 € TTC.

Article 3 : que ce montant est inscrit au B.P. 2024

Servian, 12/09/2024

Christophe THOMAS

Maire



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

VILLE DE SERVIAN



# AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MAS DE BOURAN

SOLUTION VARIANTE 1 : remblais sous structure de chaussée en matériaux  
issus du Lotissement traités à la chaux

LOT N°1

TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES

PRO - DCE

ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE  
D'OUVRAGE :  
VILLE DE SERVIAN

SERVIAN LE :

SIGNATURE :

| Date(s)    | Nature des modifications             | Dessiné | Vérfié | Ind |
|------------|--------------------------------------|---------|--------|-----|
| 27/03/2024 | CREATION                             | AGU     | JPY    | a   |
| 14/06/2024 | Modifications pièces administratives | AGU     | JPY    | b   |
|            |                                      |         |        |     |
|            |                                      |         |        |     |
|            |                                      |         |        |     |
|            |                                      |         |        |     |

1.1



BZ-10890 - BZ-10141

GAXIEU

1 Bis Place des Allies  
CS 50676  
34537 BEZIERS CEDEX  
T. 04 67 09 26 10 F. 04 67 09 26 19  
E. bet.34@gaxieu.fr



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction des Affaires Juridiques

MARCHES ET ACCORDS-CADRES

ATTRI1

## ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>

### A - Objet de l'acte d'engagement.

- Objet du marché ou de l'accord-cadre:

Servian - Aménagement du Chemin du Mas de Bouran

Le marché est alloté comme suit:

Lot n° 1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES

Lot n° 2: RESEAUX SECS

- Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.  à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre  
 au lot n°1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES  
 au lot n°2: RESEAUX SECS
2.  à l'offre de ~~base~~ variante 1

### B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

#### B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le cadre du mémoire technique (CMT)
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Règlement de la consultation (RC)

et conformément à leurs clauses,

- Le signataire

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.





engage la société **BRAULT TP** sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

**BRAULT TRAVAUX PUBLICS - Route de Lespignan - 34500 BEZIERS**  
TEL : 04 67 49 88 00 - FAX : 04 67 28 10 55 [brault@groupe-brault.com](mailto:brault@groupe-brault.com)  
SIRET : 308 550 359 00027 RC BEZIERS B 308 550 359

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

### Lot n°1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 20 %

Montant hors taxes<sup>2</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 349 000.00

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Trois cent quarante neuf mille euros

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 418 800.00

Montant TTC arrêté en lettres à : Quatre cent dix huit mille huit cent euros

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

### Lot n°2: RESEAUX SECS

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes<sup>3</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

<sup>2</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

<sup>3</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.



**B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations**  
(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :  
(Cocher la case correspondante.)

conjoint                      OU                       solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint |                             |
|--|--|-----------------------------|
|  | Nature de la prestation                                      | Montant HT de la prestation |
|  |  |                             |
|  |  |                             |
|  |  |                             |

**B3 - Compte (s) à créditer :**

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire : SOCIETE GENERALE BEZIERS DOMITIENNE

■ Numéro de compte : 30003 00197 00020062307 28

**B4 - Avance :** ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)**Lot: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON                       OUI  
(Cocher la case correspondante.)

**Lot: RESEAUX SECS**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON                       OUI  
(Cocher la case correspondante.)

**B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :****Lot n°1 : TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES**

Le délai d'exécution du marché est de 4 mois et 15 jours ouvrés à compter de :

- la date de notification du marché public ;  
 la date de notification de l'ordre de service ;  
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;  
 la date de réception du premier bon de commande ;

Une période de préparation de 15 jours ouvrés est prévue.

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois .

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

### **Lot n°2 : RESEAUX SECS**

Le délai d'exécution du marché est de 1 mois et 15 jours ouvrés à compter de :

- la date de notification du marché public ;  
 la date de notification de l'ordre de service ;  
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;  
 la date de réception du premier bon de commande ;

Une période de préparation de 15 jours ouvrés est prévue.

Le délai d'exécution des travaux est de 1 mois .

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

Le marché ou l'accord cadre est reconductible :  NON  OUI

### **C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**

#### **C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature   |
|--|---------------------------|---|
| BRAULT Guillaume Président               | Béziers, le 29/07/24      | Guillaume<br>VAN CLEEF<br><small>Signature numérique de<br/>           Guillaume VAN CLEEF<br/>           Date : 2024.07.29 10:22:34<br/>           +02'00'</small> |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### **C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :  
 (Cocher la case correspondante.)

- conjoint      OU       solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le  
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;  
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;  
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :  
(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## D - Identification et signature du maître d'ouvrage

■ Désignation du maître d'ouvrage:

Mairie de SERVIAN  
Place du Marché  
34290 SERVIAN  
Tél. : 04 67 39 29 60  
Email : ville.servian@wanadoo.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Monsieur le Maire  
Place du Marché  
34290 SERVIAN

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article [l'article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie [l'article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Maire  
Place du Marché  
34290 SERVIAN

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Monsieur le Trésorier – Trésorerie de Servian

- Imputation budgétaire :

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : SERVIAN , le 12/09/24

Signature

*(représentant du maître d'ouvrage habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)*



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SERVIAN' at the top, a central emblem, and '34290 (Hérault)' at the bottom. The signature is a long, sweeping line that crosses the top and right sides of the stamp.



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**SA BRAULT TRAVAUX PUBLICS**

Domiciliation  
**SG BEZIERS DOMITIENNE (00197)  
AV VOIE DOMITIENNE  
34500 BEZIERS**

Référence bancaire

| Code banque  | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| <b>30003</b> | <b>00197</b> | <b>00020062307</b> | <b>28</b> |

IBAN : **FR76 3000 3001 9700 0200 6230 728**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**SA BRAULT TRAVAUX PUBLICS**

Domiciliation  
**SG BEZIERS DOMITIENNE (00197)  
AV VOIE DOMITIENNE  
34500 BEZIERS**

Référence bancaire

| Code banque  | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| <b>30003</b> | <b>00197</b> | <b>00020062307</b> | <b>28</b> |

IBAN : **FR76 3000 3001 9700 0200 6230 728**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**SA BRAULT TRAVAUX PUBLICS**

Domiciliation  
**SG BEZIERS DOMITIENNE (00197)  
AV VOIE DOMITIENNE  
34500 BEZIERS**

Référence bancaire

| Code banque  | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| <b>30003</b> | <b>00197</b> | <b>00020062307</b> | <b>28</b> |

IBAN : **FR76 3000 3001 9700 0200 6230 728**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire  
**SA BRAULT TRAVAUX PUBLICS**

Domiciliation  
**SG BEZIERS DOMITIENNE (00197)  
AV VOIE DOMITIENNE  
34500 BEZIERS**

Référence bancaire

| Code banque  | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| <b>30003</b> | <b>00197</b> | <b>00020062307</b> | <b>28</b> |

IBAN : **FR76 3000 3001 9700 0200 6230 728**  
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

Notifiée le :  
13.09.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

2024-028

Objet : AMENAGEMENT CHEMIN MAS DE BOURAN - LOT 2 - BORDERES SANCHIS

Nous, Maire de Servian,

Vu les articles L2122-22, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 juin 2024,

Considérant l'offre de l'entreprise BORDERES SANCHIS pour le lot 2,

## DECIDE

Article 1 : Accepte l'offre de l'entreprise BORDERES SANCHIS - 17 rue du Père Jean-Baptiste SALLES - 34300 AGDE

Article 2 : que le montant des travaux avec variante s'élève à 42 242.30 € HT, soit 50 690.76 € TTC.

Article 3 : que ce montant est inscrit au B.P. 2024

Servian, 12/09/2024

Christophe THOMAS

Maire





Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

ID : 034-213403009-20240912-DC2024\_0028-AU



**BORDERES-SANCHIS**

— PAR BASALTIS —

ville de  
**Servian**

Place du marché  
34290 SERVIAN

**DATE DE REMISE : Lundi 29 juillet 2024**



**AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MAS DE BOURAN  
SERVIAN**

**LOT 2 – RESEAUX SECS**

**OFFRE**



**BORDERES-SANCHIS**

— PAR BASALTIS —



**BORDERES-SANCHIS**  
PAR BASALTIS

ville de  
**Servian**

Place du marché  
34290 SERVIAN

**DATE DE REMISE : Lundi 29 juillet 2024**



**AMENAGEMENT DU CHEMIN DU MAS DE BOURAN  
SERVIAN**

**LOT 2 – RESEAUX SECS**

**Acte d'engagement**



**BORDERES-SANCHIS**  
PAR BASALTIS





MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Direction des Affaires Juridiques

MARCHES ET ACCORDS-CADRES

ATTR11

## ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>

### A - Objet de l'acte d'engagement.

■ **Objet du marché ou de l'accord-cadre:**

Servian - Aménagement du Chemin du Mas de Bouran

Le marché est alloté comme suit:

Lot n° 1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES

Lot n° 2: RESEAUX SECS

■ **Cet acte d'engagement correspond :**

(Cocher les cases correspondantes.)

1.  à l'ensemble du marché ou de l'accord-cadre  
 au lot n°1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES  
 au lot n°2: RESEAUX SECS
2.  à l'offre de base.

### B - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire.

#### B1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché ou de l'accord-cadre suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses éventuelles annexes financières
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le cadre du mémoire technique (CMT)
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Règlement de la consultation (RC)

et conformément à leurs clauses,

Le signataire Jean-Charles BODEZ

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.



engage la société **BORDERES-SANCHIS** sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.] **SAS BORDERES-SANCHIS au capital de 38 500€**

Adresse du siège social : 17 rue du Père Jean-Baptiste SALLES -34300 AGDE

Adresse électronique : contact@borderes-sanchis.fr - Tél : 04.67.01.02.60

N° Siret : 389 011 420 00053

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

### Lot n°1: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA :

Montant hors taxes<sup>2</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : .....

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : .....

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

### Lot n°2: RESEAUX SECS

à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 20,00%

Montant hors taxes<sup>3</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : **42 242,30 €** .....

Montant hors taxes arrêté en lettres à : **Quarante-deux mille deux cent quarante-deux euros et trente centimes** .....

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : **50 690,76 €** .....

Montant TTC arrêté en lettres à : **Cinquante mille six cent quatre-vingt-dix euros et soixante-seize centimes** .....

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

<sup>2</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

<sup>3</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.



**B2 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :**  
 (en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :  
 (Cocher la case correspondante.)

- conjoint                      OU                       solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint |                             |
|--|--|-----------------------------|
|  | Nature de la prestation                                      | Montant HT de la prestation |
|  |  |                             |
|  |  |                             |
|  |  |                             |

**B3 - Compte (s) à créditer :**

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

■ Nom de l'établissement bancaire : SA BTP BANQUE

■ Numéro de compte : 30258 10000 08021952742 89

IBAN : FR76 3025 8100 0008 0219 5274 289

BIC : BATIFRP1XXX

**B4 - Avance :** ([article R. 2191-3](#) ou [article R. 2391-1](#) du code de la commande publique)

**Lot: TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON                       OUI  
 (Cocher la case correspondante.)

**Lot: RESEAUX SECS**

Je renonce au bénéfice de l'avance :  NON                       OUI  
 (Cocher la case correspondante.)

**B5 - Durée d'exécution du marché ou de l'accord-cadre :**

**Lot n°1 : TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE - RESEAUX HUMIDES**

Le délai d'exécution du marché est de 4 mois et 15 jours ouvrés à compter de :

- la date de notification du marché public ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;
- la date de réception du premier bon de commande ;



Une période de préparation de 15 jours ouvrés est prévue.

Le délai d'exécution des travaux est de 4 mois .

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

**Lot n°2 : RESEAUX SECS**

Le délai d'exécution du marché est de 1 mois et 15 jours ouvrés à compter de :

- la date de notification du marché public ;
- la date de notification de l'ordre de service ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification ;
- la date de réception du premier bon de commande ;

Une période de préparation de 15 jours ouvrés est prévue.

Le délai d'exécution des travaux est de 1 mois .

Conformément à l'article 18.1.1 alinéa 1 du CCAG travaux, le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements qui auront été occupés par le chantier sont compris dans le délai d'exécution. Le repliement des installations de chantier et la remise en état des emplacements sont à la charge du titulaire.

Dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés par ordre de service dans les conditions prévues à l'article 18.2.3 du CCAG travaux.

Le marché ou l'accord cadre est reconductible :  NON  OUI

**C - Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.**

**C1 – Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature  | Signature  |
|--|----------------------------|--|
| Jean-Charles BODEZ, Président            | A Agde, le 25 juillet 2024 | <br><b>BORDERES-SANCHIS</b><br><small>DE BABAZAN</small><br>SAS au capital de 38 500 €<br>17 rue du Père Jean-Baptiste Salles<br>34300 AGDE<br>Tél : 04 67 01 02 60<br>SIRET : 389 011 720 0003 |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**C2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :  
 [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :  
 (Cocher la case correspondante.)

- conjoint                      OU                       solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :  
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;  
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;  
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :  
(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis du maître d'ouvrage et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :  
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

#### D - Identification et signature du maître d'ouvrage

■ Désignation du maître d'ouvrage:

Mairie de SERVIAN  
Place du Marché  
34290 SERVIAN  
Tél. : 04 67 39 29 60  
Email : ville.servian@wanadoo.fr

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché ou de l'accord-cadre :

Monsieur le Maire  
Place du Marché  
34290 SERVIAN

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Maire  
Place du Marché  
34290 SERVIAN

- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Monsieur le Trésorier – Trésorerie de Servian

- Imputation budgétaire :

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : SERVIAN....., le 12/09/2024

**Signature**

*(représentant du maître d'ouvrage habilité à signer le marché ou l'accord-cadre)*



**CHRISTOPHE THOMAS  
MAIRE**

DEPARTEMENT  
DE  
L'HERAULT

Notifiée le : 16.09.2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEZIERS

COMMUNE DE SERVIAN

# DECISION

**2024-029**

**Objet :** ETUDES DE FAISABILITE POUR LE RECYCLAGE DES EAUX DE PISCINES ET DE LA STATION D'EPURATION SUR LA COMMUNE DE SERVIAN  
**ANNULE DC2024-013**

Nous, Maire de Servian,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.21.22.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 parvenue en Sous-Préfecture le 10 Juin 2020 autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2023 portant modification de la délégation d'attributions autorisant M. le Maire à prendre toutes décisions concernant les affaires visées par l'article L.2122-22.

Considérant la volonté de réaliser une étude préalable à la mise en œuvre de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour le recyclage des eaux de piscine et de la station d'épuration sur la Commune de Servian,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a proposé de financer les études de faisabilité pour le recyclage des eaux de piscines et de la station d'épuration sur la Commune de Servian (REUT).

## DECIDE

**Article unique :** d'annuler la décision DC2024-013 et de ce fait l'acceptation de l'offre du Cabinet GAXIEU sis 1 bis Place des Alliés - CS 50676 - 34537 BEZIERS.

Servian, le 13 septembre 2024

Christophe THOMAS

Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, sis 6 rue Pitot, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).